

# Version éditée à l'avance

Distr. : Générale  
30 juin 2025

Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-neuvième session

16 juin–11 juillet 2025

Point 7 de l'ordre du jour

Situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés

## De l'économie d'occupation à l'économie de génocide

Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese\* , \*\*

### Résumé

Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 enquête sur les mécanismes institutionnels qui soutiennent le projet colonial israélien de déplacement et de remplacement des Palestiniens dans les territoires occupés. Tandis que les dirigeants politiques et les gouvernements se dérobent à leurs obligations, bien trop d'entreprises ont profité de l'économie israélienne d'occupation illégale, d'apartheid et maintenant de génocide. La complicité révélée par le rapport n'est que la partie émergée de l'iceberg ; il ne sera possible d'y mettre fin sans demander des comptes au secteur privé, y compris à ses dirigeants. Le droit international reconnaît différents degrés de responsabilité, chacun exigeant un examen minutieux et une reddition de comptes, en particulier dans le cas présent, où l'autodétermination et l'existence même d'un peuple sont en jeu. Il s'agit d'une étape nécessaire pour mettre fin au génocide et démanteler le système mondial qui l'a permis.

\* Le présent rapport a été soumis aux services de la conférence pour traitement après la date limite afin de inclure les informations les plus récentes.

\*\* L'annexe au présent document est reproduite telle que reçue, dans la langue de soumission uniquement.

## I. Introduction

1. Les efforts coloniaux et les génocides qui y sont associés ont toujours été motivés et rendus possibles par le secteur des entreprises,<sup>1</sup> Les intérêts commerciaux ont contribué à la dépossession des peuples autochtones de leurs terres<sup>2</sup> – un mode de domination connu sous le nom de « capitalisme racial colonial ». <sup>3</sup> Il en va de même pour la colonisation israélienne des terres palestiniennes,<sup>4</sup> son expansion dans le territoire palestinien occupé et l'institutionnalisation d'un régime d'apartheid colonial.<sup>5</sup> Après avoir nié l'autodétermination palestinienne pendant des décennies, Israël met désormais en péril l'existence même du peuple palestinien en Palestine.
2. Le rôle des entreprises dans le maintien de l'occupation israélienne illégale et de sa campagne génocidaire en cours à Gaza est l'objet du présent rapport d'enquête, qui se concentre sur la manière dont les intérêts des entreprises sous-tendent la double logique coloniale israélienne. Déplacement et remplacement visant à déposséder et à effacer les Palestiniens de leurs terres. Le Rapporteur spécial examine des entités commerciales de divers secteurs : fabricants d'armes, entreprises technologiques, sociétés de construction, industries extractives et de services, banques, fonds de pension, assureurs, universités et organisations caritatives. Ces entités favorisent le déni d'autodétermination et d'autres violations structurelles dans le territoire palestinien occupé, notamment l'occupation, l'annexion et les crimes d'apartheid et de génocide, ainsi qu'une longue liste de crimes connexes et de violations des droits humains, allant de la discrimination, la destruction gratuite, les déplacements forcés et le pillage aux exécutions extrajudiciaires et à la famine.
3. Si une diligence raisonnable en matière de droits humains avait été exercée, les entreprises se seraient depuis longtemps désengagées de l'occupation israélienne. Au lieu de cela, après octobre 2023, elles ont contribué à l'accélération du processus de déplacement-remplacement tout au long de la campagne militaire qui a pulvérisé Gaza et déplacé le plus grand nombre de Palestiniens en Cisjordanie depuis 1967.
4. Bien qu'il soit impossible de saisir pleinement l'ampleur et l'étendue de décennies de connivence des entreprises dans l'exploitation du territoire palestinien occupé, le présent rapport expose l'intégration des économies de l'occupation coloniale et du génocide. Dans ce rapport, le Rapporteur spécial appelle à la responsabilisation des entreprises et de leurs dirigeants, tant au niveau national qu'international : les entreprises qui favorisent et tirent profit de l'anéantissement de vies innocentes doivent cesser. Les entreprises doivent refuser de se rendre complices de violations des droits de l'homme et de crimes internationaux, sous peine de devoir rendre des comptes.

## II. Méthodologie

5. Dans le présent rapport, le terme « entités corporatives » désigne les entreprises commerciales, les sociétés multinationales, les entités à but lucratif et à but non lucratif, qu'elles soient privées, publiques ou étatiques.<sup>7</sup> La responsabilité d'entreprise s'applique indépendamment de la taille, du secteur, du contexte opérationnel, de la propriété et de la structure de l'entité.<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> Considérez Philip Stern, *Empire, Incorporated* : Les sociétés qui ont construit le colonialisme britannique (Harvard University Press, 2023) ; et LH Roper, « Entreprise privée, colonialisme et monde atlantique », *Oxford Research Encyclopedia of Latin American History* (Oxford University Press, 2018).

<sup>2</sup> Nick Estes, *Notre histoire est l'avenir* : Standing Rock contre le pipeline Dakota Access et la Longue tradition de résistance autochtone (Londres, Verso, 2019), pp. 43–50.

<sup>3</sup> Susan Koshy et al., éd., *Colonial Racial Capitalism* (Durham, Duke University Press, 2022).

<sup>4</sup> Patrick Wolfe, « Achat par d'autres moyens : la Nakba palestinienne et la conquête économique du sionisme », *Settler Colonial Studies*, vol. 2, n° 1 (2012).

<sup>5</sup> Andy Clarno, *L'apartheid néolibéral* : Palestine/Israël et l'Afrique du Sud après 1994 (Chicago, The University of Chicago Press, 2017).

<sup>6</sup> [www.unrwa.org/newsroom/official-statements/west-bank-large-scale-house-demolitions-ongoing-israeli-forces](http://www.unrwa.org/newsroom/official-statements/west-bank-large-scale-house-demolitions-ongoing-israeli-forces) .

<sup>7</sup> Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, principe 4.

<sup>8</sup> Ibid., principe 14.

6. Dans son rapport, le Rapporteur spécial s'appuie sur une abondante littérature, notamment celle de la société civile<sup>9</sup> et du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, sur la manière dont Israël a créé et maintenu sa propre économie par le biais de l'occupation, ainsi qu'une économie captive pour les Palestiniens.

7. Le Rapporteur spécial s'appuie également sur la matrice plus large des Occupation israélienne illégale, base de données établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) conformément aux résolutions 31/36 et 53/25 du Conseil des droits de l'homme. Cette base de données recense uniquement les entreprises qui ont « directement et indirectement permis, facilité et profité de la construction et de la croissance des colonies ». <sup>10</sup>

8. La Rapporteuse spéciale a constitué une base de données d'environ 1 000 entreprises à partir du nombre sans précédent de contributions reçues – plus de 200 – suite à son appel à contributions lors de la préparation de l'enquête.<sup>11</sup> Cela a permis de cartographier la manière dont des entreprises du monde entier ont été impliquées dans des violations des droits de l'homme et des crimes internationaux dans le territoire palestinien occupé. Plus de 45 entités nommées dans le rapport ont été dûment informées des faits qui ont conduit la Rapporteuse spéciale à formuler une série d'allégations : 15 ont répondu. Le réseau complexe des structures d'entreprise – et les liens souvent obscurs entre sociétés mères et filiales, franchises, coentreprises, licenciés, etc. – impliquent bien d'autres acteurs. L'enquête à l'origine du présent rapport démontre jusqu'où les entreprises sont prêtes à aller pour dissimuler leur complicité.<sup>12</sup>

9. Le rapport est complété par l'annexe ci-jointe, qui donne un aperçu des le cadre juridique pertinent.

### III. Contexte juridique

10. Le droit régissant la responsabilité des entreprises a des racines profondes dans la relation historique entre la dépossession violente et le pouvoir privé, et dans l'héritage de la collusion des entreprises avec le colonialisme de peuplement et la ségrégation raciale.<sup>13</sup>

11. Les premières sociétés à charte, dotées de larges pouvoirs quasi étatiques, ont progressivement évolué vers des sociétés privées à responsabilité limitée, à mesure que le commerce intercolonial devenait vital pour les économies européennes.<sup>14</sup> Les puissances coloniales ont continué à s'appuyer sur ces relations pour externaliser, dissimuler et éviter de rendre des comptes sur la dépossession et l'esclavage des peuples autochtones et l'expropriation de leurs ressources.<sup>15</sup> Les sociétés ont non seulement hérité des avantages de ce voile juridique de séparation, mais sont également devenues des façonneuses du droit international.<sup>16</sup>

12. Aujourd'hui, certains conglomérats d'entreprises dépassent le produit intérieur brut (PIB) d'États souverains entiers.<sup>17</sup> Exerçant parfois plus de pouvoir – politique, économique et discursif – que les États eux-mêmes, les entreprises bénéficient d'une reconnaissance croissante en tant que droits. Les détenteurs de droits, avec des obligations correspondantes encore insuffisantes. L'asymétrie d'un pouvoir immense sans responsabilité suffisamment justifiable révèle un déficit fondamental de gouvernance mondiale.

<sup>9</sup> [www.bdsmovement.net](http://www.bdsmovement.net); [www.whoprofits.org](http://www.whoprofits.org); [www.dontbuyintooccupation.org](http://www.dontbuyintooccupation.org); et [www.investigate.afsc.org](http://www.investigate.afsc.org).

<sup>10</sup> A/HRC/22/63, par. 96. Voir également la résolution 31/36 et A/HRC/43/71 du Conseil des droits de l'homme.

<sup>11</sup> <http://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2024/call-input-report-special-rapporteur-occupied-palestinian-territory-human>. Si les auteurs l'autorisent, les contributions seront publiées sur la page web du Rapporteur spécial. Les contributions confidentielles sont répertoriées dans le rapport avec un numéro d'index.

<sup>12</sup> [www.somo.nl/mind-the-gap/](http://www.somo.nl/mind-the-gap/).

<sup>13</sup> Doreen Lustig, « La charte durable », dans États, entreprises et leurs fictions juridiques, Melissa J. Durkee, éd. (Cambridge University Press, 2024).

<sup>14</sup> Roper, « Entreprise privée ».

<sup>15</sup> Koshy et al., Capitalisme racial colonial, p. 4.

<sup>16</sup> Federica Violi, « Naviguer dans la responsabilité des entreprises en droit économique international : un aperçu critique », dans Handbook of Accountability Studies : Politics, Law, Business, Work, Ioannis Papadopoulos et al., éd. (Elgar Publishing, à paraître en 2025).

<sup>17</sup> [www.realbusinessrescue.co.uk/advice-hub/entreprises-vaut-plus-que-des-pays](http://www.realbusinessrescue.co.uk/advice-hub/entreprises-vaut-plus-que-des-pays).

13. Les entreprises et leurs États d'origine – principalement les États minoritaires mondiaux – continuent d'exploiter les inégalités structurelles enracinées dans la dépossession coloniale.<sup>18</sup> Parallèlement, des systèmes réglementaires plus faibles dans les États anciennement colonisés et les impératifs de développement et d'investissement signifient que les entreprises échappent souvent à toute responsabilité.<sup>19</sup>

14. Néanmoins, d'importants précédents existent. Les procès des industriels post-Holocauste, comme celui d'IG Farben, ont jeté les bases de la reconnaissance de la responsabilité pénale internationale des dirigeants d'entreprise pour leur participation à des crimes internationaux.<sup>20</sup> En s'attaquant à la complicité des entreprises dans l'apartheid, la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud a contribué à façonner la responsabilité des entreprises pour les violations des droits humains.<sup>21</sup> L'augmentation des litiges nationaux et internationaux témoigne d'une tendance croissante à la responsabilisation des entreprises.<sup>22</sup>

15. Le cas de la Palestine met à l'épreuve les normes internationales.

16. Aujourd'hui, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme établissent le cadre normatif du respect du droit international par les États et les entreprises. Les États ont l'obligation première de prévenir, d'enquêter, de sanctionner et de réparer les violations des droits de l'homme commises par des tiers, et peuvent manquer à leurs obligations s'ils ne le font pas. Les Principes directeurs cristallisent les normes relatives aux droits de l'homme applicables à la conduite des entreprises, indépendamment du respect par les États de leurs obligations principales. Le droit international humanitaire et le droit pénal confèrent également des obligations et des responsabilités spécifiques aux acteurs privés<sup>23</sup>, les juridictions nationales étant principalement responsables de leur application.

17. Les Principes directeurs établissent un continuum de responsabilités, selon que les entreprises causent, contribuent ou sont directement liées à des incidences négatives sur les droits humains.<sup>24</sup> En cas de conflit, les entreprises doivent faire preuve d'une diligence raisonnable accrue en matière de droits humains afin d'identifier les préoccupations et d'adapter leur conduite.<sup>25</sup> La responsabilité des entreprises sera déterminée par leurs actions et par l'impact sur les droits humains : la diligence raisonnable ne suffit pas à exonérer les entreprises de toute responsabilité.<sup>26</sup> Au minimum, les entreprises directement liées aux incidences sur les droits humains doivent exercer une influence ou envisager de mettre fin à leurs activités ou relations. Le manquement à cette obligation peut engager leur responsabilité. Lorsque les violations constituent des crimes, les dirigeants d'entreprise et, de plus en plus, les entités elles-mêmes, peuvent être tenus responsables de leur connaissance des crimes et de leur contribution matérielle à ces derniers.<sup>27</sup>

18. Dans le territoire palestinien occupé, s'appuyant sur des décennies de violations des droits de l'homme et de crimes documentés, les récents développements judiciaires ne laissent aucun doute sur le fait que l'engagement des entreprises avec une quelconque composante de l'occupation est lié à des violations du jus cogens. normes internationales et les crimes internationaux (voir annexe). Citant la ségrégation raciale et l'apartheid, les violations du droit à l'autodétermination et l'interdiction du recours à la force, la Cour internationale de Justice a affirmé sans équivoque l'illégalité de la présence d'Israël. y compris sa présence militaire, ses colonies et son contrôle des infrastructures et des ressources.<sup>28</sup> En outre, les atrocités commises depuis octobre 2023 ont déclenché des poursuites pour génocide.

<sup>18</sup> Considérez Adom Getachew, *Worldmaking after Empire* (Princeton University Press, 2019), pp. 22–26.

<sup>19</sup> Violi, « Naviguer dans la responsabilité des entreprises ».

<sup>20</sup> Anita Ramasastry, « Complicité des entreprises : de Nuremberg à Rangoon – un examen des cas de travail forcé et de leur impact sur la responsabilité des sociétés multinationales », *Berkeley Journal of International Law*, vol. 20 (2002).

<sup>21</sup> [www.justice.gov.za/trc/report/finalreport/Volume%204.pdf](http://www.justice.gov.za/trc/report/finalreport/Volume%204.pdf), pp. 21–27.

<sup>22</sup> Elies van Sliedregt, « L'avenir de la justice pénale internationale est celui des entreprises », *Journal of International Criminal Justice* (2025).

<sup>23</sup> A/75/212, par. 10 et 11 ; et, se référant au commentaire sur le projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, *Annuaire de la Commission du droit international 2019*, vol. II, Deuxième partie (publication des Nations Unies 2019), pp. 65–67.

<sup>24</sup> Principe directeur 13.

<sup>25</sup> [www.undp.org/publications/heightened-human-rights-due-diligence-business-conflict-affected-contexts-guide](http://www.undp.org/publications/heightened-human-rights-due-diligence-business-conflict-affected-contexts-guide).

<sup>26</sup> Principe directeur 17, commentaire.

<sup>27</sup> *Annuaire de la Commission du droit international 2019*, vol. II, deuxième partie (publication des Nations Unies 2019), pp. 65–67 ; et A/75/212, par. 11.

<sup>28</sup> Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif, 19 juillet 2024. Voir également A/79/384, par. 5 à 7.

devant la Cour internationale de Justice, et pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité devant la Cour pénale internationale. La Cour internationale de Justice a ordonné à Israël de cesser de créer des conditions destructrices de vies humaines,<sup>29</sup> et a récemment rappelé aux États leurs obligations internationales d'éviter de transférer des armes susceptibles d'être utilisées pour violer les conventions internationales.<sup>30</sup>

19. Ces décisions imposent aux entreprises la responsabilité *prima facie* de ne pas s'engager et/ou de se retirer totalement et inconditionnellement de toute transaction associée, et de veiller à ce que tout engagement avec les Palestiniens permette leur autodétermination.

20. Lorsque des personnes morales poursuivent leurs activités et leurs relations avec Israël – avec son économie, son armée et ses secteurs public et privé liés au territoire palestinien occupé – elles peuvent être reconnues coupables d'avoir sciemment contribué à :

(un) Violation du droit des Palestiniens à l'autodétermination ;

(b) Annexion du territoire palestinien, maintien d'une occupation illégale et donc le crime d'agression et les violations des droits de l'homme qui y sont associées ;

c) Crimes d'apartheid et de génocide ;

d) Autres crimes et infractions accessoires.

21. Les lois pénales et civiles de diverses juridictions peuvent être invoquées pour tenir les entreprises ou leurs dirigeants responsables des violations des droits de l'homme et/ou des crimes relevant du droit international.

#### IV. De l'économie de l'occupation coloniale à l'économie du génocide

22. Français Le colonialisme de peuplement implique l'extraction, le profit et la colonisation de terres par l'expulsion de leurs propriétaires.<sup>31</sup> En Palestine, historiquement, les entreprises ont conduit et permis le processus de déplacement et de remplacement de la population arabe, fondamental pour la logique d'effacement du colonialisme de peuplement.<sup>32</sup> Le Fonds national juif, une entité d'achat de terres fondée en 1901, a aidé à planifier et à réaliser le déplacement progressif des Palestiniens arabes, qui s'est intensifié avec la Nakba<sup>33</sup> et se poursuit depuis.<sup>34</sup>

23. De plus en plus aidé par des entreprises, Israël a poursuivi la dépossession et le déplacement des Palestiniens, en particulier après 1967.<sup>35</sup> Le secteur des entreprises a contribué matériellement à cette entreprise en fournissant à Israël les armes et les machines nécessaires pour détruire des maisons, des écoles, des hôpitaux, des lieux de loisirs et de culte, des moyens de subsistance et des actifs productifs, comme les oliveraies et les vergers, pour séparer et contrôler les communautés et pour restreindre l'accès

<sup>29</sup> Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël), mesures conservatoires, ordonnance du 26 janvier 2024, CIJ Recueil 2024, p. 3. Voir également A/79/384, par. 8.

<sup>30</sup> Violations alléguées de certaines obligations internationales relatives au territoire palestinien occupé (Nicaragua c. Allemagne), ordonnance, 30 avril 2024, par. 22 à 24. Voir également A/79/384, par. 8.

<sup>31</sup> Sai Englert et Gargi Bhattacharyya, « Le génocide du capital : une conversation sur le capitalisme racial, le colonialisme de peuplement et les mondes possibles après Gaza », *Journal Of Holy Land And Palestine Studies*, vol. 23, n° 2 (2024), pp. 172–175.

<sup>32</sup> Sherene Seikaly, *Hommes du capital : pénurie et économie dans la Palestine mandataire* (Stanford University Press, 2016), pp. 6–8.

<sup>33</sup> Gershon Shafir, « Sionisme et colonialisme : une approche comparative », dans *Israël dans Comparative Perspective : remettre en question la sagesse conventionnelle*, Michael Barnett, éd. (SUNY Press, 1996), pp. 234–237.

<sup>34</sup> Voir, par exemple, [www.kkl-jnf.org/about-kl-jnf/kl-jnf-id/goals-actions/](http://www.kkl-jnf.org/about-kl-jnf/kl-jnf-id/goals-actions/) ; [www.peacenow.org.il/en/settler-national-fund-keren-kayemeth-leisraels-acquisition-of-west-bank-land](http://www.peacenow.org.il/en/settler-national-fund-keren-kayemeth-leisraels-acquisition-of-west-bank-land) ; et [www.haaretz.com/israel-news/2021-02-14/ty-article/.premium/jewish-national-fund-okays-plan-to-expand-west-bank-settlements/0000017f-e7d9-d62c-a1ff-ffffbefe10000](http://www.haaretz.com/israel-news/2021-02-14/ty-article/.premium/jewish-national-fund-okays-plan-to-expand-west-bank-settlements/0000017f-e7d9-d62c-a1ff-ffffbefe10000) .

<sup>35</sup> Sheila Ryan, « La politique économique israélienne dans les zones occupées : fondements d'un nouvel impérialisme », *Rapports MERIP*, n° 24 (1974).

aux ressources naturelles.<sup>36</sup> En contribuant à militariser et à encourager la présence israélienne illégale dans le territoire palestinien occupé, le secteur des entreprises a contribué à la création des conditions propices au nettoyage ethnique palestinien.<sup>37</sup>

24. Les entreprises ont joué un rôle clé dans l'étouffement de l'économie palestinienne,<sup>38</sup> Soutenir l'expansion israélienne en territoire occupé tout en facilitant le remplacement des Palestiniens. Des restrictions draconiennes – sur le commerce et l'investissement, la plantation d'arbres, la pêche et l'eau pour les colonies – ont affaibli l'agriculture et l'industrie,<sup>39</sup> et transformé le territoire palestinien occupé en un marché captif ;40 des entreprises ont profité de l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources palestiniennes, de la dégradation et du détournement des ressources naturelles, de la construction et de l'alimentation en énergie des colonies, et de la vente et de la commercialisation des biens et services dérivés en Israël, dans le territoire palestinien occupé et dans le monde entier.<sup>41</sup> L'accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza (Accords d'Oslo II) a enraciné cette exploitation,<sup>42</sup> institutionnalisant de facto le monopole d'Israël sur 61 % de la Cisjordanie riche en ressources (zone C). Israël profite de cette exploitation, tandis qu'elle coûte à l'économie palestinienne au moins 35 % de son PIB.<sup>43</sup>

25. Les institutions financières et universitaires ont également créé les conditions propices au déplacement et au remplacement des Palestiniens. Les banques, les sociétés de gestion d'actifs, les fonds de pension et les assureurs ont canalisé des fonds vers l'occupation illégale. Les universités – centres de croissance intellectuelle et de pouvoir – ont soutenu l'idéologie politique qui sous-tend la colonisation des terres palestiniennes,<sup>44</sup> développé des armes et ignoré, voire cautionné, la violence systémique,<sup>45</sup> tandis que les collaborations de recherche mondiales ont masqué l'effacement des Palestiniens derrière un voile de neutralité académique.

26. Après octobre 2023, les systèmes de contrôle, d'exploitation et de dépossession en place depuis longtemps se sont métamorphosés en infrastructures économiques, technologiques et politiques mobilisées pour infliger une violence de masse et d'immenses destructions.<sup>46</sup> Les entités qui auparavant permettaient et profitaient de l'élimination et de l'effacement des Palestiniens au sein de l'économie de l'occupation, au lieu de se désengager, sont désormais impliquées dans l'économie du génocide.

27. Les sections suivantes illustrent comment huit secteurs clés, fonctionnant séparément et de manière interdépendante à travers les piliers fondamentaux de l'économie coloniale de peuplement, de déplacement et remplacement, se sont adaptés à ses pratiques génocidaires.

<sup>36</sup> Voir, par exemple, [www.alhaq.org/ cached\\_uploads/download/2024/07/04/business-and-human-rights-booklet-1720077751.pdf](http://www.alhaq.org/ cached_uploads/download/2024/07/04/business-and-human-rights-booklet-1720077751.pdf) .

<sup>37</sup> [www.badil.org/phocadownloadpap/badil-new/publications/research/working-papers/FT-Coercive-Environments.pdf](http://www.badil.org/phocadownloadpap/badil-new/publications/research/working-papers/FT-Coercive-Environments.pdf); et [www.badil.org/ cached\\_uploads/view/2024/06/10/forced-displacement-as-an-act-of-genocide-in-the-gaza-strip-v6-1718021197.pdf](http://www.badil.org/ cached_uploads/view/2024/06/10/forced-displacement-as-an-act-of-genocide-in-the-gaza-strip-v6-1718021197.pdf) .

<sup>38</sup> [www.btselem.org/download/201105\\_dispossession\\_and\\_exploitation\\_eng.pdf](http://www.btselem.org/download/201105_dispossession_and_exploitation_eng.pdf).

<sup>39</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, document TD/B/1102, disponible à l'adresse [https://unctad.org/system/files/official-document/tbdb1102\\_fr.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/tbdb1102_fr.pdf); CNUCED/GDS/APP/2006/1 ; et [www.amnesty.org/en/documents/mde15/5141/2022/en/](http://www.amnesty.org/en/documents/mde15/5141/2022/en/), pp. 164–193.

<sup>40</sup> Français Tariq Dana, « Dominer et pacifier : contextualiser l'économie politique des territoires palestiniens occupés depuis 1967 », dans *Économie politique de la Palestine : perspectives critiques, interdisciplinaires et décoloniales*, Alaa Tartir, Tariq Dana et Timothy Seidel, éd., (Cham, Suisse, Springer Nature Suisse, 2021) ; Shir Hever, *L'économie politique de l'occupation israélienne : la répression au-delà de l'exploitation* (Pluto Press, 2010), pp. 27–37 ; et [www.arj.org/wp-content/uploads/2016/03/The\\_Economic\\_Cost\\_of\\_the\\_Israeli\\_occupation\\_Report\\_upd.pdf](http://www.arj.org/wp-content/uploads/2016/03/The_Economic_Cost_of_the_Israeli_occupation_Report_upd.pdf) .

<sup>41</sup> [www.hrw.org/sites/default/files/report\\_pdf/israel0116\\_web2.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/israel0116_web2.pdf).

<sup>42</sup> <https://documents1.worldbank.org/curated/en/654801468176641469/pdf/473230WP0GZ0Re101PUBLIC10Box334128B.pdf>, pp. 2 et 3. <https://>

<sup>43</sup> [documents1.worldbank.org/curated/en/257131468140639464/pdf/Area-C-and-the-future-of-the-Palestinian-economy.pdf](https://documents1.worldbank.org/curated/en/257131468140639464/pdf/Area-C-and-the-future-of-the-Palestinian-economy.pdf) , p. 5.

<sup>44</sup> Français Maya Wind, *Tours d'ivoire et d'acier : comment les universités israéliennes nient la liberté des Palestiniens* (New York, Verso, 2024) ; et Uri Yacobi Keller, « Le boycott universitaire d'Israël et la complicité des institutions universitaires israéliennes dans l'occupation des territoires palestiniens », *Economy of the Occupation, Socioeconomic Bulletin* No. 23 (Alternative Information Center, 2009), p. 5.

<sup>45</sup> Samer Abdelnour, « Réussir sa vie : l'écosystème d'innovation militaire d'Israël et la mondialisation de la violence », *Organization Studies*, vol. 44, n° 2 ; et Ilan Pappée, *L'idée d'Israël : une histoire du pouvoir et du savoir* (Londres, Verso, 2015).

<sup>46</sup> Voir TD/B/71/3 et A/79/343.

## A. Déplacement

28. Après octobre 2023, les armes et technologies militaires utilisées pour favoriser l'expulsion des Palestiniens sont devenues des outils de massacres et de destruction, rendant Gaza et certaines parties de la Cisjordanie inhabitables. Les technologies de surveillance et d'incarcération, habituellement utilisées pour imposer la ségrégation/l'apartheid, sont devenues des outils de ciblage aveugle de la population palestinienne. Les engins lourds, autrefois utilisés pour démolir des maisons, détruire des infrastructures et s'accaparer des ressources en Cisjordanie, ont été réaffectés pour anéantir le paysage urbain de Gaza, empêchant les populations déplacées de revenir et de se reconstituer en communauté.

Secteur militaire : le business de l'élimination

29. La violence militarisée a créé l'État d'Israël et demeure le moteur de son projet colonial de peuplement.<sup>47</sup> Les fabricants d'armes israéliens et internationaux ont développé des systèmes de plus en plus efficaces pour chasser les Palestiniens de leurs terres. En collaborant et en rivalisant, ils ont perfectionné des technologies qui permettent à Israël d'intensifier l'oppression, la répression et la destruction.<sup>48</sup>

30. L'occupation prolongée et les campagnes militaires répétées ont fourni des terrains d'essai pour des capacités militaires de pointe : plateformes de défense aérienne, drones, outils de ciblage alimentés par l'intelligence artificielle et même le programme F-35 dirigé par les États-Unis d'Amérique.

Ces technologies sont ensuite commercialisées comme étant « éprouvées au combat ». <sup>49</sup>

31. Le complexe militaro-industriel est devenu l'épine dorsale économique de l'État.<sup>50</sup>

Entre 2020 et 2024, Israël était le huitième plus grand exportateur d'armes au monde.<sup>51</sup> Les deux plus importantes sociétés d'armement israéliennes - Elbit Systems, créée dans le cadre d'un partenariat public-privé puis privatisée, et l'entreprise publique Israel Aerospace Industries - figurent parmi les 50 premiers fabricants d'armes au monde.<sup>52</sup> Depuis 2023, Elbit Systems coopère étroitement aux opérations militaires israéliennes,<sup>53</sup> en intégrant du personnel clé au ministère de la Défense,<sup>54</sup> et a reçu le prix israélien de la défense 2024. Elbit Systems et Israel Aerospace Industries

fournir un approvisionnement national essentiel en armes<sup>55</sup> et renforcer les alliances militaires israéliennes par le biais d'exportations d'armes<sup>56</sup> et du développement conjoint de technologies militaires.

32. Les partenariats internationaux fournissant des armes et un soutien technique ont renforcé la capacité d'Israël à perpétuer l'apartheid et, récemment, à soutenir son assaut sur Gaza. Israël bénéficie du plus important programme d'acquisition de matériel de défense jamais mis en place – pour l'avion de combat F-35,<sup>57</sup>

dirigé par Lockheed Martin, basé aux États-Unis, <sup>58</sup> aux côtés d'au moins 1 650 autres entreprises,

<sup>47</sup> Voir Antony Loewenstein, *The Palestine Laboratory* (New York, Verso, 2023).

<sup>48</sup> Ali H. Musleh, « Concevoir en temps réel : une introduction à la conception d'armes dans le présent colonial de peuplement de la Palestine », *Design and Culture*, vol. 10, n° 1 (2018).

<sup>49</sup> [www.linkedin.com/posts/israelimod\\_israel-showcases-advanced-defense-technologies-activity-7325900544680595456-gQ-C/](https://www.linkedin.com/posts/israelimod_israel-showcases-advanced-defense-technologies-activity-7325900544680595456-gQ-C/) ; et Loewenstein, *Le Laboratoire Palestine*, pp. 5 et 6.

<sup>50</sup> Gabriel Sheffer et Oren Barak, éd., *Militarisme et société israélienne* (Bloomington, Indiana) Presses universitaires, 2010).

<sup>51</sup> [www.sipri.org/sites/default/files/2025-03/fs\\_2503\\_at\\_2024\\_0.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/2025-03/fs_2503_at_2024_0.pdf), p. 2.

<sup>52</sup> [www.sipri.org/visualizations/2024/sipri-top-100-arms-producing-and-military-services-companies-world-2023](https://www.sipri.org/visualizations/2024/sipri-top-100-arms-producing-and-military-services-companies-world-2023) .

<sup>53</sup> [www.youtube.com/watch?v=cbyvbbC68A](https://www.youtube.com/watch?v=cbyvbbC68A) (vers les minutes 41/42).

<sup>54</sup> Soumission 2.45 ; <https://en.globes.co.il/en/article-prioritizing-israel-creates-problems-for-elbit-systemes-1001501806> ; [www.youtube.com/watch?v=eExR-3VrjI](https://www.youtube.com/watch?v=eExR-3VrjI) (2024) ; et [www.youtube.com/watch?v=cbyvbbC68A](https://www.youtube.com/watch?v=cbyvbbC68A) (vers la minute 42).

<sup>55</sup> <https://www.reuters.com/business/aerospace-defense/israel-signs-deals-with-defence-firm-elbit-make-bombs-domestically-2025-01-07/> .

<sup>56</sup> Les ventes d'armes israéliennes battent un record pour la quatrième année consécutive, atteignant 14,8 milliards de dollars. [milliards-en-2024/](https://www.reuters.com/business/aerospace-defense/israel-signs-deals-with-defence-firm-elbit-make-bombs-domestically-2025-01-07/).

<sup>57</sup> Anglais : <https://www.congress.gov/crs-product/R48304> ; <https://ploughshares.ca/global-production-of-the-israeli-f-35i-joint-strike-fighter/> ; <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2016/09/14/fact-sheet-memorandum-understanding-reached-israel> ; et [www.gov.il/en/pages/ef35adir](https://www.gov.il/en/pages/ef35adir).

<sup>58</sup> [investiguer.afsc.org/company/lockheed-martin](https://investiguer.afsc.org/company/lockheed-martin).

dont le constructeur italien Leonardo SpA,<sup>59</sup> et huit États. Des composants et des pièces fabriqués dans le monde entier contribuent à la flotte israélienne de F-35, qu'Israël personnalise et entretient en partenariat avec Lockheed Martin et des entreprises nationales.<sup>60</sup> Israël a été le premier à piloter le F-35 au combat, en 2018, et à l'utiliser en « mode bête », en 2025.<sup>61</sup> Les avions de combat Lockheed Martin F-35 et F-16, essentiels à l'armée de l'air israélienne,<sup>62</sup> disposent d'une capacité de transport et de tir importante, notamment la munition d'attaque directe interarmées GBU-31 (JDAM) et les MK-84 non guidés Bombes de 2 000 livres ; un F-35 peut transporter plus de 18 000 livres de bombes.<sup>63</sup> Après octobre 2023, les F-35 et les F-16 ont joué un rôle essentiel pour doter Israël d'une puissance aérienne sans précédent lui permettant de larguer environ 85 000 tonnes de bombes,<sup>64</sup> dont une grande partie non guidée,<sup>65</sup> pour tuer et blesser plus de 179 411 Palestiniens<sup>66</sup> et anéantir Gaza.<sup>67</sup>

33. Les drones, les hexacoptères et les quadricoptères ont également été des machines à tuer omniprésentes dans le ciel de Gaza.<sup>68</sup> Les drones, largement développés et fournis par Elbit Systems et Israel Aerospace Industries, volent depuis longtemps aux côtés des avions de chasse, surveillant les Palestiniens et fournissant des renseignements sur les cibles.<sup>69</sup> Au cours des deux dernières décennies, avec le soutien de ces entreprises et des collaborations avec des institutions telles que le Massachusetts Institute of Technology,<sup>70</sup> Les drones utilisés par Israël ont acquis des systèmes d'armes automatisés et la capacité de voler en formation d'essaim.<sup>71</sup>

34. Pour approvisionner Israël en armes et faciliter les transactions d'exportation et d'importation d'armes, les fabricants dépendent d'un réseau d'intermédiaires, notamment des services juridiques, d'audit et de contrôle.

<sup>59</sup> <https://investigate.info/company/leonardo>.

<sup>60</sup> [www.19fortyfive.com/2025/04/f-35i-adir-israels-custom-f-35-that-no-other-nation-has/](http://www.19fortyfive.com/2025/04/f-35i-adir-israels-custom-f-35-that-no-other-nation-has/); [www.airandspaceforces.com/PDF/MagazineArchive/Documents/2017/April%202017/0417\\_Grudo\\_Israeli.pdf](http://www.airandspaceforces.com/PDF/MagazineArchive/Documents/2017/April%202017/0417_Grudo_Israeli.pdf); <https://www.israeldefense.co.il/en/node/38893>; [www.iai.co.il/f-16-aerostructures-and-f-35-aile-lockheed-martin](http://www.iai.co.il/f-16-aerostructures-and-f-35-aile-lockheed-martin); et <https://bulgarianmilitary.com/2025/02/15/israel-awaits-eight-upgraded-f-35is-with-improved-software/>.

<sup>61</sup> Anglais : <https://nationalinterest.org/blog/buzz/f-35i-adir-stealth-fighter-most-dangerous-warplane-earth-208569>; [www.twz.com/israeli-f-35-shoots-down-cruise-missile](http://www.twz.com/israeli-f-35-shoots-down-cruise-missile); [www.twz.com/air/israeli-f-35s-first-to-use-beast-mode-in-combat](http://www.twz.com/air/israeli-f-35s-first-to-use-beast-mode-in-combat); et <https://nationalinterest.org/blog/buzz/f-35-beast-mode-how-america-stealth-jet-becomes-bomb-truck-207837>.

<sup>62</sup> [www.wdmma.org/israeli-air-force.php#google\\_vignette](http://www.wdmma.org/israeli-air-force.php#google_vignette); [www.lockheedmartin.com/en-il/index.html](http://www.lockheedmartin.com/en-il/index.html).

<sup>63</sup> <https://ndia.dtic.mil/wp-content/uploads/2010/armament/TuesdayLandmarkADougHayward.pdf>, pp. 12 et 14 ; [https://www.f-16.net/f-16\\_armament\\_article9.html](https://www.f-16.net/f-16_armament_article9.html) ; et

<https://www.airandspaceforces.com/weapons-platforms/gbu-31-32-38-jdam/>.

<sup>64</sup> <https://environment.ps/en/gazza/>.

<sup>65</sup> <https://www.wsj.com/world/middle-east/us-sends-israel-2-000-pound-bunker-buster-bombs-for-gaza-war-82898638>

<sup>66</sup> Au 5 juin 2025 ;

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiODAxNTYzMDYtMjQ3YS00OTMzLTkxMWQ0OTU1NWUwMzE5NTMwIiwidCI6ImY2MTBjMGJlLWJkMjQ0NGIzOS00MTBjLTNkYzI4MGFmYjU5MCIslmMiOjh9>.

<sup>67</sup> [www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/opt/20240619-ohchr-thematic-report-indiscrim-disprop-attacks-gaza-oct-dec2023.pdf](http://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/opt/20240619-ohchr-thematic-report-indiscrim-disprop-attacks-gaza-oct-dec2023.pdf), pp. 6–12 ; <https://danwatch.dk/en/major-civilian-casualties-danish-equipped-fighter-jets-behind-bloody-attack-in-gaza/> ;

[www.amnesty.org/fr/documents/mde15/8668/2024/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/8668/2024/fr/), pp. 106–120 ; <https://aviationweek.com/defense-space/budget-policy-operations/us-f-35-sustainment-lead-details-israel-fleet-ops-october> ; et

[www.reuters.com/world/us-has-sent-israel-thousands-2000-pound-bombs-since-oct-7-2024-06-28/](http://www.reuters.com/world/us-has-sent-israel-thousands-2000-pound-bombs-since-oct-7-2024-06-28/).

<sup>68</sup> <http://www.idf.il/en/mini-sites/our-corps-units-brigades/sky-rider-unit/sky-rider-unit/>; et

<https://euromedmonitor.org/en/article/6166/Gaza:-Israël-utilise-systématiquement-des-quadricoptères-pour-tuer-des-Palestiniens-à-distance-rapprochée>.

<sup>69</sup> Stefan Borg, « Assemblage de la guerre des drones israéliens : surveillance rôdeuse et durabilité opérationnelle », Security Dialogue, vol. 52, n° 5 (2021) ; [www.bbc.com/arabic/articles/c98zw7yqr21o](http://www.bbc.com/arabic/articles/c98zw7yqr21o) (en arabe) ; et <https://dronewars.net/wp-content/uploads/2019/11/DW-FracturedLives-WEB.pdf>, p. 3.

<sup>70</sup> Soumission 3.1.17 ; <https://arxiv.org/pdf/2212.03298> ; et <https://archive.org/details/MIT-research-dépenses-par-sponsor-2023/page/n1/mode/2up>.

<sup>71</sup> [www.mako.co.il/news-military/6361323ddea5a810/Article-2c5864e6289cb81027.htm](http://www.mako.co.il/news-military/6361323ddea5a810/Article-2c5864e6289cb81027.htm) (en hébreu) ; <https://www.newscientist.com/article/2282656-israel-used-worlds-first-ai-guided-combat-drone-swarm-in-gaza-attacks/> ; et <https://www.defenseone.com/ideas/2021/07/israels-drone-swarm-over-gaza-should-worry-everyone/183156/>.

des sociétés de conseil, ainsi que des marchands d'armes, des agents et des courtiers.<sup>72</sup> Des fournisseurs tels que la société japonaise FANUC Corporation fournissent des machines robotisées pour les lignes de production d'armes, notamment pour Israel Aerospace Industries, Elbit Systems et Lockheed Martin.<sup>73</sup> Des compagnies maritimes telles que la danoise AP Moller – Maersk A/S transportent des composants, des pièces, des armes et des matières premières, maintenant un flux constant d'équipements militaires fournis par les États-Unis après octobre 2023.<sup>74</sup>

35. Pour des entreprises israéliennes comme Elbit Systems et Israel Aerospace Industries, le génocide en cours a été une entreprise rentable. La hausse de 65 % des dépenses militaires israéliennes entre 2023 et 2024 – s'élevant à 46,5 milliards de dollars.<sup>75</sup> L'un des plus élevés par habitant au monde – a généré une forte hausse de leurs bénéfices annuels.<sup>76</sup> Les entreprises d'armement étrangères, notamment celles produisant des munitions et des engins explosifs, en tirent également profit.<sup>77</sup>

Surveillance et carceralité : le côté obscur de la « start-up nation »

36. La répression des Palestiniens s'est progressivement automatisée, les entreprises technologiques fournissant des infrastructures à double usage<sup>78</sup> pour intégrer la collecte de données de masse et la surveillance, tout en profitant du terrain d'essai unique pour la technologie militaire offert par le territoire palestinien occupé.<sup>79</sup> Alimentées par les géants technologiques américains qui ont établi des filiales et des centres de recherche et développement en Israël,<sup>80</sup> les revendications israéliennes de besoins en matière de sécurité ont stimulé des développements sans précédent dans les services carcéraux et de surveillance, depuis les réseaux de télévision en circuit fermé (CCTV), la surveillance biométrique, les réseaux de points de contrôle technologiques avancés, les « murs intelligents » et la surveillance par drone jusqu'au cloud computing, à l'intelligence artificielle et à l'analyse de données soutenant le personnel militaire sur le terrain.<sup>81</sup>

37. Les entreprises technologiques israéliennes naissent souvent de l'infrastructure et de la stratégie militaires,<sup>82</sup> comme l'a fait le groupe NSO, fondé par d'anciens membres de l'Unité 8200.<sup>83</sup> Son logiciel espion Pegasus, conçu pour les opérations secrètes

<sup>72</sup> Andrew Feinstein et Paul Holden, « L'échec de la réglementation du commerce mondial des armes en tant que « Conséquence de conflits d'intérêts de haut niveau », *Brown Journal of World Affairs*, vol. 27, n° 1 (2020).

<sup>73</sup> Soumission 2.39 ; <https://jobs.iaa.co.il/job/76041120/> ; [www.facebook.com/watch/?mibextid=WC7FNe&v=415983857439668&rdid=uNT8ClDfcPhxjnm](https://www.facebook.com/watch/?mibextid=WC7FNe&v=415983857439668&rdid=uNT8ClDfcPhxjnm) ; et [www.youtube.com/watch?v=jY9ImDeRKpg](https://www.youtube.com/watch?v=jY9ImDeRKpg).

<sup>74</sup>

<https://static1.squarespace.com/static/664aed65d320123f2b3ab647/t/6839b7ef4b4ad5057504c8c1/1748613120265/RAPPORT-Maersk-F35Program-05272025.pdf>.

<sup>75</sup> [www.sipri.org/sites/default/files/2025-04/2504\\_fs\\_milex\\_2024.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/2025-04/2504_fs_milex_2024.pdf).

<sup>76</sup> [www.elbitsystems.com/sites/default/files/2025-03/18032025e.pdf](https://www.elbitsystems.com/sites/default/files/2025-03/18032025e.pdf) ; [www.linkedin.com/posts/israelimod\\_israel-mod-purchases-advanced-drones-and-activity-7269631533118889984-4NIO/](https://www.linkedin.com/posts/israelimod_israel-mod-purchases-advanced-drones-and-activity-7269631533118889984-4NIO/) ; [www.linkedin.com/posts/israelimod\\_israel-mod-awards-55m-contract-to-elbit-activity-7330194304629403648-YUG-/](https://www.linkedin.com/posts/israelimod_israel-mod-awards-55m-contract-to-elbit-activity-7330194304629403648-YUG-/) ; et <https://defence-industry.eu/israel-aerospace-industries-iai-reports-record-profits-and-orders-in-2024/>.

<sup>77</sup> [www.nasdaq.com/market-activity/stocks/lmt/historical?page=1&rows\\_per\\_page=10&timeline=y5](https://www.nasdaq.com/market-activity/stocks/lmt/historical?page=1&rows_per_page=10&timeline=y5) ; <https://www.reuters.com/world/us-has-sent-israel-thousands-2000-pound-bombs-since-oct-7-2024-06-28/> ;

[https://watson.brown.edu/costsofwar/files/cow/imce/papers/2023/2024/Costs%20of%20War\\_US%20Support%20Depuis%20Oct%20%20FINAL%20v2.pdf](https://watson.brown.edu/costsofwar/files/cow/imce/papers/2023/2024/Costs%20of%20War_US%20Support%20Depuis%20Oct%20%20FINAL%20v2.pdf), pp. 21 et 22 ;

[www.rheinmetall.com/fr/produits/armes-et-munitions/armes-et-munitions/bombes-aeriennes](https://www.rheinmetall.com/fr/produits/armes-et-munitions/armes-et-munitions/bombes-aeriennes) ; et

[https://www.usaspending.gov/award/CONT\\_AWD\\_W52P1J22F0208\\_9700\\_W52P1J19D0015\\_9700](https://www.usaspending.gov/award/CONT_AWD_W52P1J22F0208_9700_W52P1J19D0015_9700).

<sup>78</sup> Cette technologie devrait être dûment prise en compte dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage (voir [www.wassenaar.org/app/uploads/2019/12/WA-DOC-19-Public-Docs-Vol-I-Founding-Documents.pdf](https://www.wassenaar.org/app/uploads/2019/12/WA-DOC-19-Public-Docs-Vol-I-Founding-Documents.pdf) ). Voir également le règlement (UE) 2021/821.

<sup>79</sup> Considérez également Rhys Machold, « Reconsidering the laboratory thesis: Palestine/Israel and the geopolitics of representation », *Political Geography*, vol. 65 (2018). <https://research.ibm.com/labs/israel> ; [www.microsoft.com/whoweare#AboutUs](https://www.microsoft.com/whoweare#AboutUs) ; <https://startup.google.com/campus/tel-aviv/> ; et <https://pages.awscloud.com/rs/112-TZM-766/images/AWS%20Economic%20Impact%20Study%20Israel%20Infographics.pdf>.

<sup>80</sup> Voir, par exemple, [www.amnesty.org/en/documents/mde15/6701/2023/en/](https://www.amnesty.org/en/documents/mde15/6701/2023/en/) ; soumission 2.24.

<sup>81</sup> Voir, par exemple, [www.amnesty.org/en/documents/mde15/6701/2023/en/](https://www.amnesty.org/en/documents/mde15/6701/2023/en/) ; soumission 2.24.

<sup>82</sup> Loewenstein, *The Palestine Laboratory*, pp. 83–85 ; et <https://besacenter.org/is-israel-the-start-up-nation-because-of-its-unique-security-situation/>.

<sup>83</sup> Loewenstein, *Le Laboratoire de Palestine*, pp. 147 et 148.

La surveillance par smartphone a été utilisée contre des militants palestiniens<sup>84</sup> et autorisée à l'échelle mondiale pour cibler des dirigeants, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.<sup>85</sup> Exportée en vertu de la loi sur le contrôle des exportations de défense, la technologie de surveillance du groupe NSO permet une « diplomatie des logiciels espions » tout en renforçant l'impunité des États.<sup>86</sup>

38. IBM est présent en Israël depuis 1972, formant du personnel militaire et de renseignement. en particulier de l'unité 8200 – pour le secteur technologique et la scène des start-up.<sup>87</sup> Depuis 2019, IBM Israël exploite et met à niveau la base de données centrale de l'Autorité de la population et de l'immigration,<sup>88</sup> permettre la collecte, le stockage et l'utilisation gouvernementale des données biométriques sur les Palestiniens, et soutenir le régime discriminatoire de permis d'Israël.<sup>89</sup> Avant IBM, Hewlett Packard Enterprises (HPE) maintenait la base de données et sa filiale israélienne fournit toujours les serveurs.<sup>90</sup> Hewlett Packard (HP) a longtemps permis le fonctionnement du système d'apartheid israélien, en fournissant des technologies à la Coordination des activités gouvernementales dans les territoires. (COGAT), le service pénitentiaire et la police.<sup>91</sup> Depuis la scission de l'entreprise en 2015 entre Hewlett Packard Enterprises et HP Inc., des structures commerciales opaques ont obscurci le rôle de leurs sept filiales israéliennes restantes.<sup>92</sup>

39. Microsoft est présent en Israël<sup>93</sup> depuis 1991, développant son plus grand centre hors des États-Unis. Ses technologies sont intégrées aux services pénitentiaires, à la police, aux universités et aux écoles, y compris dans les colonies.<sup>94</sup> Microsoft intègre ses systèmes et ses technologies civiles à l'armée israélienne<sup>95</sup> depuis 2003, tout en acquérant des start-ups israéliennes de cybersécurité et de surveillance.<sup>96</sup>

40. Alors que les systèmes israéliens d'apartheid, militaires et de contrôle des populations génèrent des volumes croissants de données, le recours au stockage et à l'informatique en nuage s'est accru. En 2021, Israël a attribué à Alphabet Inc. (Google) et Amazon.com, Inc. un contrat de 1,2 milliard de dollars (Projet Nimbus)<sup>97</sup> – financé en grande partie par les dépenses du ministère de la Défense<sup>98</sup> – pour la fourniture d'infrastructures technologiques de base.

<sup>84</sup> [www.amnesty.org/en/latest/research/2021/11/devices-of-palestinian-human-rights-defenders-pirated-with-nso-groups-pegasus-spyware-2/](https://www.amnesty.org/en/latest/research/2021/11/devices-of-palestinian-human-rights-defenders-pirated-with-nso-groups-pegasus-spyware-2/) .

<sup>85</sup> [www.amnesty.org/en/documents/doc10/4491/2021/en/](https://www.amnesty.org/en/documents/doc10/4491/2021/en/) [www.haaretz.com/israel-news/tech-news/2022-04-05/ty-article-magazine/nso-pegasus-spyware-file-complete-list-of-individuals-targeted/0000017f-ed7a-d3be-ad7f-ff7b5a600000](https://www.haaretz.com/israel-news/tech-news/2022-04-05/ty-article-magazine/nso-pegasus-spyware-file-complete-list-of-individuals-targeted/0000017f-ed7a-d3be-ad7f-ff7b5a600000) .

<sup>86</sup> [www.gov.il/en/pages/mod-tightens-control-of-cyber-exports-6-december-2021](https://www.gov.il/en/pages/mod-tightens-control-of-cyber-exports-6-december-2021); [www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0189\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0189_EN.html), paragraphes 19 et 85 ; et [www.haaretz.com/israel-news/tech-news/2022-02-03/ty-article-premium/israels-spyware-diplomacy-is-an-extension-of-its-long-bloody-history-of-arms-sales/0000017f-f882-ddde-abff-fce787ac0000](https://www.haaretz.com/israel-news/tech-news/2022-02-03/ty-article-premium/israels-spyware-diplomacy-is-an-extension-of-its-long-bloody-history-of-arms-sales/0000017f-f882-ddde-abff-fce787ac0000) .

<sup>87</sup> [www.whoprofits.org/companies/company/7236](https://www.whoprofits.org/companies/company/7236); et [https://finder.startupnationcentral.org/program\\_page/ibm-alpha-zone](https://finder.startupnationcentral.org/program_page/ibm-alpha-zone).

<sup>88</sup> [www.gov.il/he/pages/ibm\\_maintenance\\_contract\\_with\\_piba](https://www.gov.il/he/pages/ibm_maintenance_contract_with_piba) (en hébreu).

<sup>89</sup> [www.truthdig.com/articles/the-big-tech-behind-israels-digital-apartheid/](https://www.truthdig.com/articles/the-big-tech-behind-israels-digital-apartheid/); voir également A/HRC/53/59, par. 93.

<sup>90</sup> <https://www.whoprofits.org/companies/company/3774>.

<sup>91</sup> <https://www.whoprofits.org/publications/report/137>; A/67/379, paragraphes 67 à 71.

<sup>92</sup> [www.sec.gov/Archives/edgar/data/47217/000004721724000080/hp10-31x24ex21subsidiaries.htm](https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/47217/000004721724000080/hp10-31x24ex21subsidiaries.htm); <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1645590/000164559023000117/ex-21x10312023.htm>; et <https://www.whoprofits.org/publications/report/160>.

<sup>93</sup> <https://bdsmovement.net/microsoft>.

<sup>94</sup> <https://medium.com/@notechforapartheid/a-marriage-made-in-hell-an-introduction-to-microsofts-complicity-in-apartheid-and-genocide-d7dfad65a196> ; et <https://mr.gov.il/ilgstorefront/en/p/646740> (en anglais et en hébreu).

<sup>95</sup> <https://mondoweiss.net/2021/03/comment-microsoft-investit-dans-le-colonialisme-israélien/>; et

[www.ynet.co.il/articles/0,7340,L-2302074,00.html](https://www.ynet.co.il/articles/0,7340,L-2302074,00.html) (en hébreu). <https://blogs.microsoft.com/blog/2015/09/08/microsoft-acquires-adallom-to-advance-identity-and-security-in-the-cloud/> ; et

<https://blogs.microsoft.com/blog/2020/06/22/microsoft-acquires-cyberx-to-accelerate-and-secure-customers-iot-deployments/> .

<sup>97</sup> <https://mr.gov.il/ilgstorefront/en/news/details/111222>; et

[www.documentcloud.org/documents/24630181-0683x000010wodmqa2/](https://www.documentcloud.org/documents/24630181-0683x000010wodmqa2/) (en hébreu).

<sup>98</sup> [www.nytimes.com/2024/12/03/technology/google-israel-contract-project-nimbus.html](https://www.nytimes.com/2024/12/03/technology/google-israel-contract-project-nimbus.html); et [www.documentcloud.org/documents/24630178-intercept-translation-of-appendix-b-of-project-nimbus-tender-document/](https://www.documentcloud.org/documents/24630178-intercept-translation-of-appendix-b-of-project-nimbus-tender-document/) .

41. Microsoft, Alphabet et Amazon accordent à Israël un accès quasi gouvernemental à leurs technologies de cloud et d'intelligence artificielle, améliorant ainsi les capacités de traitement des données, de prise de décision, de surveillance et d'analyse.<sup>99</sup> En octobre 2023, lorsque le cloud militaire interne israélien a été surchargé,<sup>100</sup> Microsoft, avec sa plateforme Azure, et le consortium Project Nimbus sont intervenus avec une infrastructure critique de cloud et d'intelligence artificielle.<sup>101</sup> Leurs serveurs situés en Israël garantissent la souveraineté des données et une protection contre la responsabilité,<sup>102</sup> dans le cadre de contrats favorables offrant un minimum de restrictions ou de surveillance.<sup>103</sup> En juillet 2024, un colonel israélien a décrit la technologie du cloud comme une arme dans tous les sens du terme, citant ces entreprises.<sup>104</sup>

42. L'armée israélienne a développé des systèmes d'intelligence artificielle, tels que « Lavande », « Gospel » et « Où est papa ? » pour traiter des données et générer des listes de cibles,<sup>105</sup> remodelant la guerre moderne et illustrant la nature à double usage de l'intelligence artificielle. Français Palantir Technologies Inc., dont la collaboration technologique avec Israël est bien antérieure à octobre 2023, a étendu son soutien à l'armée israélienne après octobre 2023.<sup>106</sup> Il existe des motifs raisonnables de croire que Palantir a fourni une technologie de police prédictive automatique, une infrastructure de défense de base pour la construction et le déploiement rapides et à grande échelle de logiciels militaires, et sa plateforme d'intelligence artificielle, qui permet l'intégration de données de champ de bataille en temps réel pour une prise de décision automatisée.<sup>107</sup> En janvier 2024, Palantir a annoncé un nouveau partenariat stratégique avec Israël et a tenu une réunion du conseil d'administration à Tel Aviv « en solidarité » ;<sup>108</sup> en avril 2025, le PDG de Palantir a répondu aux accusations selon lesquelles Palantir avait tué des Palestiniens à Gaza en déclarant : « principalement des terroristes, c'est vrai ». <sup>109</sup> Ces deux incidents témoignent de la connaissance et de l'objectif au niveau de la direction concernant l'usage illégal de la force par Israël, et de l'incapacité à prévenir de tels actes ou à se retirer de cette implication.<sup>110</sup>

43. Israël, en tant que « nation start-up », stimulée par l'essor de la sécurisation mondiale post-11 septembre, a bénéficié d'un essor considérable grâce au génocide. Elle s'est classée au premier rang mondial pour le

<sup>99</sup> [www.datacenterdynamics.com/en/news/microsoft-confirms-its-providing-ai-and-cloud-services-to-israeli-military-for-war-in-gaza/](http://www.datacenterdynamics.com/en/news/microsoft-confirms-its-providing-ai-and-cloud-services-to-israeli-military-for-war-in-gaza/) ; [www.972mag.com/cloud-israeli-army-gaza-amazon-google-microsoft/](http://www.972mag.com/cloud-israeli-army-gaza-amazon-google-microsoft/) ; et [www.washingtonpost.com/technology/2025/01/21/google-ai-israel-war-hamas-attack-gaza/](http://www.washingtonpost.com/technology/2025/01/21/google-ai-israel-war-hamas-attack-gaza/) .

<sup>100</sup> [www.youtube.com/watch?v=qLBDfnZJrC8](https://www.youtube.com/watch?v=qLBDfnZJrC8) (en hébreu) ; et <https://www.pc.co.il/news/תחטבא-עדימ-/412016רבייסו>

<sup>101</sup> [www.theguardian.com/world/2025/jan/23/israeli-military-gaza-war-microsoft](http://www.theguardian.com/world/2025/jan/23/israeli-military-gaza-war-microsoft); et soumission 2.27.

<sup>102</sup> [www.gov.il/en/pages/\\_bpress\\_20102022](http://www.gov.il/en/pages/_bpress_20102022); [http://www.gov.il/en/pages/press\\_01082023\\_b](http://www.gov.il/en/pages/press_01082023_b); et <https://news.microsoft.com/source/emea/features/microsoft-to-launch-new-cloud-datacenter-region-in-israel/> .

<sup>103</sup> Soumission 2.29 ; <https://www.timesofisrael.com/israel-signs-deal-for-cloud-services-with-google-amazon/> ; et <https://blogs.microsoft.com/on-the-issues/2025/05/15/statement-technology-israel-gaza/> .

<sup>104</sup> [www.youtube.com/watch?v=qLBDfnZJrC8](https://www.youtube.com/watch?v=qLBDfnZJrC8).

<sup>105</sup> [www.hrw.org/news/2024/09/10/gaza-israeli-militarys-digital-tools-risk-civilian-harm](http://www.hrw.org/news/2024/09/10/gaza-israeli-militarys-digital-tools-risk-civilian-harm); [www.ohchr.org/en/press-releases/2024/04/gaza-on-experts-deplore-use-purported-ai-commit-domicide-gaza-call](http://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/04/gaza-on-experts-deplore-use-purported-ai-commit-domicide-gaza-call) ; <https://verfassungsblog.de/gaza-artificial-intelligence-and-kill-lists/>; et <https://www.palestine-studies.org/en/node/1656285>.

<sup>106</sup> Lettre de Palantir, datée du 22 mai 2025, adressée au Rapporteur spécial (archivée au secrétariat).

<sup>107</sup> [www.haaretz.com/israel-news/2017-05-31/ty-article-magazine/.premium/israel-jails-palestinians-who-fit-terrorist-profile/0000017f-f85f-d044-adff-fb5c8a0000](http://www.haaretz.com/israel-news/2017-05-31/ty-article-magazine/.premium/israel-jails-palestinians-who-fit-terrorist-profile/0000017f-f85f-d044-adff-fb5c8a0000) ; <https://blog.palantir.com/announcing-palantir-government-web-services-9fa1cdbc6fc>; [www.palantir.com/platforms/aip/](http://www.palantir.com/platforms/aip/); <https://d18rn0p25nwr6d.cloudfront.net/CIK-0001321655/d75a90fd-c80a-40bd-b60c-1f5b8c10127e.pdf>; [www.thenation.com/article/world/nsa-palantir-israel-gaza-ai/](http://www.thenation.com/article/world/nsa-palantir-israel-gaza-ai/) ; et <https://responsiblestatecraft.org/peter-thiel-israel-palantir/>.

<sup>108</sup> [www.palantir.com/assets/xrfr7uokpv1b/3MuEeA8MLbLDAYxixTsile/9e4a11a7fb058554a8a1e3cd83e31c09/C134184\\_finaleprint.pdf](http://www.palantir.com/assets/xrfr7uokpv1b/3MuEeA8MLbLDAYxixTsile/9e4a11a7fb058554a8a1e3cd83e31c09/C134184_finaleprint.pdf).

<sup>109</sup> [https://m.youtube.com/watch?v=uQCazCld\\_9o](https://m.youtube.com/watch?v=uQCazCld_9o) (à 1:24:12–1:25:15).

<sup>110</sup> Considérez [www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/2024/06/11/11-june-2024-obligations-of-third-states-and-corporations-to-prevent-and-punish-genocide-in-gaza-3-1718133118.pdf](http://www.alhaq.org/cached_uploads/download/2024/06/11/11-june-2024-obligations-of-third-states-and-corporations-to-prevent-and-punish-genocide-in-gaza-3-1718133118.pdf) .

nombre de start-ups par habitant, avec une croissance de 143 % des start-ups de technologie militaire en 2024, et dont la technologie représentait 64 % des exportations israéliennes tout au long du génocide.<sup>111</sup>

Habillage civil : des machines lourdes au service de la destruction coloniale

44. Les technologies civiles ont longtemps servi d'outils à double usage à l'occupation coloniale de peuplement.<sup>112</sup> Les opérations militaires israéliennes s'appuient largement sur des équipements de grands fabricants mondiaux pour « déraciner » les Palestiniens de leurs terres,<sup>113</sup> en démolissant des maisons, des bâtiments publics, des terres agricoles, des routes et d'autres infrastructures vitales. Depuis octobre 2023, ces engins ont contribué à endommager et à détruire 70 % des structures et 81 % des terres cultivées à Gaza.<sup>114</sup>

45. Depuis des décennies, Caterpillar Inc.<sup>115</sup> fournit à Israël des équipements utilisés pour démolir des maisons et des infrastructures palestiniennes,<sup>116</sup> par le biais du programme de financement militaire étranger des États-Unis<sup>117</sup> et d'un licencié exclusif réquisitionné par la loi israélienne pour servir dans l'armée.<sup>118</sup> En partenariat avec des entreprises telles qu'Israel Aerospace Industries,<sup>119</sup> Elbit Systems<sup>120</sup> et RADA Electronic Industries, propriété de Leonardo DRS, Inc.,<sup>121</sup> Israël a transformé le bulldozer D9 de Caterpillar en armement de base automatisé et commandé à distance militaires,<sup>122</sup> déployés dans presque toutes les activités militaires depuis 2000, nettoyant les lignes d'incursion, « neutralisant » le territoire et tuant des Palestiniens.<sup>123</sup> Depuis octobre 2023, il a été documenté que des équipements Caterpillar ont été utilisés pour effectuer des démolitions massives<sup>124</sup> - notamment de maisons,<sup>125</sup> de mosquées<sup>126</sup> et d'infrastructures vitales<sup>127</sup> - des raids sur des hôpitaux<sup>128</sup> et des enterrements

<sup>111</sup> [www.jefferies.com/wp-content/uploads/sites/4/2025/03/Israël-au-Nouveau-Moyen-Orient-Avril-2025.pdf](http://www.jefferies.com/wp-content/uploads/sites/4/2025/03/Israël-au-Nouveau-Moyen-Orient-Avril-2025.pdf) . Voir également <https://startupnationcentral.org/wp-content/uploads/EcoTalk-JAN25.pdf>.

<sup>112</sup> Voir L'Arrangement de Wassenaar.

<sup>113</sup> Eyal Weizman, *Ungrounding : L'architecture d'un génocide* (Penguin, à paraître en 2026).

<sup>114</sup> <https://unosat.org/products/4130>; Anglais : <https://unosat.org/products/4072>; [https://content.forensic-architecture.org/wp-content/uploads/2024/10/FA\\_A-Spatial-Analysis-of-the-Israeli-militarys-conduct-in-Gaza-since-October-2023.pdf](https://content.forensic-architecture.org/wp-content/uploads/2024/10/FA_A-Spatial-Analysis-of-the-Israeli-militarys-conduct-in-Gaza-since-October-2023.pdf) .

<sup>115</sup> [www.whoprofits.org/companies/company/3772](http://www.whoprofits.org/companies/company/3772).

<sup>116</sup> [www.amnestyusa.org/blog/caterpillar-incs-role-in-human-rights-violations-in-the-occupied-palestinian-territories/](http://www.amnestyusa.org/blog/caterpillar-incs-role-in-human-rights-violations-in-the-occupied-palestinian-territories/) . Voir aussi [www.btselem.org/punitive\\_demolition](http://www.btselem.org/punitive_demolition).

<sup>117</sup> Cour d'appel des États-Unis pour le neuvième circuit, Corrie et al. c. Caterpillar Inc., affaire n° 05-36210, Opinion, 17 septembre 2007 ; et <https://media.defense.gov/2025/Mar/03/2003653977/-1/-1/1/COMMUNIQUÉ%20DE%20PRESSE%20-%20ISRAËL%2024-38%20CN.PDF>.

<sup>118</sup> <https://catused.cat.com/fr/dealer.aspx?orgid=%7Bef3993c9-e4f1-4657-a305-51c5883c06f3%7D>; [www.ite-cat.co.il/fr](http://www.ite-cat.co.il/fr); et [www.haaretz.com/2009-03-11/ty-article/idf-to-draft-civilians-to-maintain-bulldozers-in-battle/0000017f-e7a4-df2c-a1ff-fff518120000](http://www.haaretz.com/2009-03-11/ty-article/idf-to-draft-civilians-to-maintain-bulldozers-in-battle/0000017f-e7a4-df2c-a1ff-fff518120000) .

<sup>119</sup> [www.iai.co.il/p/panda](http://www.iai.co.il/p/panda).

<sup>120</sup> [www.elbitsystems.com/news/israeli-ministry-defense-selects-elbit-systems-iron-fist-light-decoupled-active-protection](http://www.elbitsystems.com/news/israeli-ministry-defense-selects-elbit-systems-iron-fist-light-decoupled-active-protection).

<sup>121</sup> <https://usa.leonardo.com/en/press-release-detail/-/detail/leonardo-drs-announces-closing-of-merger-with-rada>; et [www.drada.com/blog/israeli-ministry-of-defense-selects-iron-fist-aps-which-includes-radas-compact-hemispheric-radars](http://www.drada.com/blog/israeli-ministry-of-defense-selects-iron-fist-aps-which-includes-radas-compact-hemispheric-radars) .

<sup>122</sup> [www.forbes.com/sites/erictiegler/2023/10/24/israels-armored-caterpillar-bulldozers-will-be-active-in-gaza/](http://www.forbes.com/sites/erictiegler/2023/10/24/israels-armored-caterpillar-bulldozers-will-be-active-in-gaza/) ; [www.ynetnews.com/article/rknechyc](http://www.ynetnews.com/article/rknechyc); et [www.calcalist.co.il/local\\_news/article/sj11q00i8nt](http://www.calcalist.co.il/local_news/article/sj11q00i8nt) (en hébreu).

<sup>123</sup> <https://corporateoccupation.org/2020/04/24/caterpillar-a-company-profile/>; <https://bdsmovement.net/news/how-israel-uses-caterpillar-machinery-carry-out-extrajudicial-executions> ; et <http://www.amnestyusa.org/blog/caterpillar-incs-role-in-human-rights-violations-in-the-occupied-palestinian-territories/> .

<sup>124</sup> <https://x.com/ytirawi/status/1855614179056439567>.

<sup>125</sup> <https://x.com/trackingisrael/status/1875627003426255102>.

<sup>126</sup> <https://x.com/trackingisrael/status/1886853187316912638>.

<sup>127</sup> <https://x.com/trackingisrael/status/1926731978256060869>.

<sup>128</sup> [www.whoprofits.org/companies/company/3772](http://www.whoprofits.org/companies/company/3772) .

129 Palestiniens blessés et vivants.  
130 contrat avec Israël.130

En 2025, Caterpillar a obtenu un financement supplémentaire de plusieurs millions de dollars

46. Le groupe coréen HD Hyundai<sup>131</sup> et sa filiale en propriété exclusive, Doosan<sup>132</sup>, ainsi que le groupe suédois Volvo<sup>133</sup> et d'autres grands fabricants de machines lourdes, sont depuis longtemps liés à la destruction de biens palestiniens, chacun fournissant des équipements par l'intermédiaire de concessionnaires israéliens exclusivement agréés.<sup>134</sup> Le titulaire de la licence de Volvo est une société répertoriée dans la base de données du HCDH et ils possèdent ensemble Merkavim Transportation Technologies Ltd., qui produit des bus blindés vendus aux colonies de service.<sup>135</sup> Depuis au moins 2007, Volvo Machinery a été utilisé pour raser des zones palestiniennes, notamment à Jérusalem-Est<sup>136</sup> et à Masafer Yatta.<sup>137</sup> Depuis plus d'une décennie, les machines HD Hyundai sont utilisées pour démolir des maisons palestiniennes<sup>138</sup> et raser des terres agricoles, y compris des oliveraies.<sup>139</sup> Après octobre 2023, Israël a accru l'utilisation des équipements de ces entreprises dans la destruction urbaine de Gaza,<sup>140</sup> notamment pour raser Rafah<sup>141</sup> et Jabalia,<sup>142</sup> après quoi l'armée a masqué leurs logos.<sup>143</sup>

47. Ces entreprises ont continué d'approvisionner le marché israélien malgré les nombreuses preuves de l'utilisation criminelle de ces machines par Israël et les appels répétés des groupes de défense des droits de l'homme à rompre les liens.<sup>144</sup> Les fournisseurs passifs deviennent des contributeurs délibérés à un système de déplacement.

## B. Remplacement

48. De même que les acteurs du secteur privé ont contribué à la destruction de la vie palestinienne dans le territoire palestinien occupé, ils ont également aidé à la construction de ce qui la remplacera :

<sup>129</sup> [www.business-humanrights.org/en/latest-news/israel-palestine-israeli-army-bulldozers-allegedly-run-over-wounded-civilians-in-northern-gaza-co-did-not-respond/](https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/israel-palestine-israeli-army-bulldozers-allegedly-run-over-wounded-civilians-in-northern-gaza-co-did-not-respond/) .

<sup>130</sup> <https://media.defense.gov/2025/Mar/03/2003653977/-1/-1/1/PRESS%20RELEASE%20-%20ISRAEL%2024-38%20CN.PDF> .

<sup>131</sup> [www.whoprofits.org/companies/company/3771](http://www.whoprofits.org/companies/company/3771) .

<sup>132</sup> [www.oemoffhighway.com/market-analysis/industry-news/news/21590588/hyundai-acquires-doosan](http://www.oemoffhighway.com/market-analysis/industry-news/news/21590588/hyundai-acquires-doosan); et [www.hd-infracore.com/en/company/media/news-view/20175112](http://www.hd-infracore.com/en/company/media/news-view/20175112) .

<sup>133</sup> [www.whoprofits.org/companies/company/3644](http://www.whoprofits.org/companies/company/3644) .

<sup>134</sup> [www.efco.co.il/en/hyundai/](http://www.efco.co.il/en/hyundai/); et [www.mct.co.il/en/history/](http://www.mct.co.il/en/history/) .

<sup>135</sup> [www.mct.co.il/en/history/](http://www.mct.co.il/en/history/); [www.merkavim.co.il/en/Project/34/Mars-Defender](http://www.merkavim.co.il/en/Project/34/Mars-Defender); [www.youtube.com/watch?v=kgFrrZzpQXY](https://www.youtube.com/watch?v=kgFrrZzpQXY); et [www.egged.co.il/Bus-924-Daf.aspx](http://www.egged.co.il/Bus-924-Daf.aspx); [www.egged.co.il/Bus-1001-Volvo-B12B.aspx](http://www.egged.co.il/Bus-1001-Volvo-B12B.aspx) (l'accès depuis l'extérieur d'Israël à ce site Web et à plusieurs autres référencés dans le présent rapport nécessite l'utilisation d'un réseau privé virtuel (VPN)).

<sup>136</sup> A/67/379, par. 58-61 ; [https://www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326\\_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf](https://www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf), pp. 22-27 ; et [www.business-humanrights.org/en/latest-news/home-demolitions-in-beit-hanina-executed-with-volvo-and-hyundai-equipment-israel-the-occupied-territories/](http://www.business-humanrights.org/en/latest-news/home-demolitions-in-beit-hanina-executed-with-volvo-and-hyundai-equipment-israel-the-occupied-territories/) .

<sup>137</sup> <https://stopthewall.org/2022/06/02/qui-aide-israel-complicité-des-entreprises-dans-masafer-yatta-nettoyage-ethnique/> .

<sup>138</sup> [www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326\\_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf](http://www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf) .

<sup>139</sup> [www.whoprofits.org/publications/report/138](http://www.whoprofits.org/publications/report/138) .

<sup>140</sup> [www.972mag.com/israel-gaza-total-urban-destruction/](http://www.972mag.com/israel-gaza-total-urban-destruction/); et <https://x.com/YinonMagal/status/1917560269007470856> .

<sup>141</sup> <https://x.com/ytirawi/status/1913376210790338961>; <https://tiktokgenocide.com/uploads/israeli-soldiers-film-their-active-destruction-of-everything-in-rafah>; <https://tiktokgenocide.com/uploads/4-excavateurs-israéliens-detruisent-des-batiments-othman-ibn-affan-street-rafah> ; <https://x.com/MiddleEastMnt/status/1852687041152045271>; <https://x.com/ytirawi/status/1913376210790338961?s=46&t=JH7WTzQ0dcUtXAxqglAAxw>; <https://x.com/PalinfoAr/status/1865994832922956257> (en arabe); <https://x.com/YinonMagal/status/1917560269007470856> (en hébreu).

<sup>142</sup> <https://x.com/trackingisrael/status/1877801096275431758>; <https://x.com/EyeonPalestine/status/1863159845504835630>; et <https://x.com/LockMona/status/1863220509690720647> .

<sup>143</sup> [www.idf.il/en/mini-sites/idf-press-releases-israel-at-war/april-25-pr/la-brigade-golani-et-la-188e-brigade-blindée-ont-établi-le-corridor-de-la-morag/](http://www.idf.il/en/mini-sites/idf-press-releases-israel-at-war/april-25-pr/la-brigade-golani-et-la-188e-brigade-blindée-ont-établi-le-corridor-de-la-morag/) .

<sup>144</sup> [www.hrw.org/news/2004/11/21/israel-caterpillar-should-suspend-bulldozer-sales](http://www.hrw.org/news/2004/11/21/israel-caterpillar-should-suspend-bulldozer-sales); et <https://bdsmovement.net/news/hyundai-heavy-industries-end-complicity-with-apartheid> .

construire des colonies et leurs infrastructures, extraire et échanger des matériaux, de l'énergie et des produits agricoles, et amener les visiteurs dans les colonies comme s'il s'agissait d'une destination de vacances ordinaire. Après octobre 2023, ces activités ont soutenu une croissance sans précédent de l'entreprise de colonisation, les entreprises continuant à alimenter et à tirer profit de la création de conditions de vie calculées pour détruire la population palestinienne, notamment par la coupure quasi totale de l'eau, de l'électricité et du carburant.

Construction : maison sur un terrain volé

49. Plus de 371 colonies et avant-postes illégaux ont été construits, alimentés en électricité et utilisés pour des échanges commerciaux par des entreprises facilitant le remplacement par Israël de la population autochtone dans le territoire palestinien occupé.<sup>145</sup> En 2024, cette situation s'est intensifiée après que l'administration des colonies est passée du gouvernement militaire au gouvernement civil et que le budget du ministère de la Construction et du Logement a doublé, avec 200 millions de dollars alloués à la construction de colonies.<sup>146</sup> De novembre 2023 à octobre 2024, Israël a établi 57 nouvelles colonies et avant-postes,<sup>147</sup> avec des entreprises israéliennes et internationales fournissant des machines, des matières premières et un soutien logistique.

50. Des excavatrices et des équipements lourds Caterpillar, HD Hyundai et Volvo ont été utilisés dans la construction de colonies illégales pendant au moins 10 ans.<sup>148</sup> L'entreprise allemande Heidelberg Materials AG,<sup>149</sup> par l'intermédiaire de sa filiale Hanson Israel, a contribué au pillage de des millions de tonnes de dolomie provenant de la carrière de Nahal Raba, sur des terres saisies dans des villages palestiniens en Cisjordanie.<sup>150</sup> En 2018, Hanson Israël a remporté un appel d'offres public pour la fourniture de matériaux provenant de cette carrière pour la construction de colonies,<sup>151</sup> et a depuis presque épuisé la carrière, ce qui a donné lieu à des demandes d'expansion continues.<sup>152</sup>

51. Plusieurs entreprises ont contribué au développement des routes et des infrastructures de transport public essentielles à l'établissement et à l'expansion des colonies, et à leur connexion à Israël tout en excluant et en ségréguant les Palestiniens.<sup>153</sup> L'entreprise hispano-basque Construcciones Auxiliar de Ferrocarriles<sup>154</sup> a rejoint un consortium avec une entreprise répertoriée dans la base de données du HCDH pour entretenir et étendre la ligne rouge du tramway de Jérusalem et construire la nouvelle ligne verte.<sup>155</sup> à une époque où d'autres entreprises s'étaient retirées en raison de la pression internationale.<sup>156</sup> Ces lignes comprennent 27 kilomètres de nouvelles voies et 50 nouvelles stations en Cisjordanie, reliant les colonies à Jérusalem-Ouest.<sup>157</sup> Des excavatrices et des machines Doosan et Volvo ont été utilisées,<sup>158</sup> et la filiale de Heidelberg a fourni des matériaux pour un pont de métro léger.<sup>159</sup>

<sup>145</sup> A/HRC/58/73, par. 14 et 19.

<sup>146</sup> Ibid., par. 16.

<sup>147</sup> Ibid., par. 14 et 19.

<sup>148</sup> [www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326\\_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf](http://www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf); <https://corporateoccupation.org/2010/06/16/volvo-equipment-effective-tool-in-the-israeli-occupation-of-palestine/>; et [www.whoprofits.org/companies/company/3644](http://www.whoprofits.org/companies/company/3644).

<sup>149</sup> [www.whoprofits.org/companies/company/3840](http://www.whoprofits.org/companies/company/3840).

<sup>150</sup> [www.hrw.org/sites/default/files/report\\_pdf/israel0116\\_web2.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/israel0116_web2.pdf), pp. 45–49; [www.somo.nl/wp-content/uploads/2020/02/ViolationsSetInStone-FR.pdf](http://www.somo.nl/wp-content/uploads/2020/02/ViolationsSetInStone-FR.pdf); et [https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/Heidelberg\\_Cement\\_response.pdf](https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/Heidelberg_Cement_response.pdf).

<sup>151</sup> [www.somo.nl/download/39733/](http://www.somo.nl/download/39733/), p. 31; et <https://mr.gov.il/ilgstorefront/en/p/attachment/005056BF4DAB1EDA95D45E47A9EB211B/%D7%9E%D7%A1%D7%9E%D7%9B%D7%99%20%D7%94%D7%9C%D7%99%D7%9A> (en hébreu).

<sup>152</sup> <https://mavat.iplan.gov.il/SV4/1/7000965865/310> (en hébreu); et [www.heidelbergmaterials.com/sites/default/files/2024-05/Rapport%20de%20paiement%20de%20groupe%202023\\_engl\\_web.pdf](http://www.heidelbergmaterials.com/sites/default/files/2024-05/Rapport%20de%20paiement%20de%20groupe%202023_engl_web.pdf), p. 23.

<sup>153</sup> [www.whoprofits.org/companies/company/3958](http://www.whoprofits.org/companies/company/3958); et [https://badil.org/cached\\_uploads/view/2021/04/19/wp23-sfi-1618823935.pdf](https://badil.org/cached_uploads/view/2021/04/19/wp23-sfi-1618823935.pdf), pp. 33–40.

<sup>154</sup> <https://bdsmovement.net/boycott-caf>.

<sup>155</sup> [www.cafmobility.com/fr/salle-de-presse/projet-tram-jerusalem/](http://www.cafmobility.com/fr/salle-de-presse/projet-tram-jerusalem/).

<sup>156</sup> [www.jadaliyya.com/Details/38503](http://www.jadaliyya.com/Details/38503); et [https://pchrgaza.org/wp-content/uploads/2020/12/CAF-Submission\\_OHCHR\\_UN-database\\_December-2020.pdf](https://pchrgaza.org/wp-content/uploads/2020/12/CAF-Submission_OHCHR_UN-database_December-2020.pdf).

<sup>157</sup> [www.whoprofits.org/publications/report/161](http://www.whoprofits.org/publications/report/161).

<sup>158</sup> [www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326\\_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf](http://www.whoprofits.org/writable/uploads/publications/1668628326_d431e6ac8c4db6e661ba.pdf), pp. 60 et 72.

<sup>159</sup> [www.hanson-israel.com/Projets](http://www.hanson-israel.com/Projets).

52. Les sociétés immobilières vendent des propriétés dans les colonies à des acheteurs israéliens et internationaux. Le groupe immobilier mondial Keller Williams Realty LLC, par l'intermédiaire de son franchisé israélien KW Israel, 160 a eu des succursales dans les colonies. 161 En mars 2024, Keller Williams, par l'intermédiaire d'un autre franchisé, Home in Israel, 162 a organisé une tournée immobilière au Canada et aux États-Unis, 163 sponsorisé conjointement avec plusieurs entreprises développant et commercialisant des milliers de appartements dans les colonies. 164

L'emprise sur les ressources naturelles : l'incubateur de conditions de vie calculées pour détruire

53. Depuis 1967, Israël exerce un contrôle systématique sur les ressources naturelles palestiniennes, construisant des infrastructures qui ont intégré ses colonies dans les systèmes nationaux israéliens et renforcé la dépendance palestinienne à leur égard.

54. Lorsque le ministre israélien de la Défense, Yoav Gallant, a ordonné un « siège total » de Gaza le 9 octobre 2023, coupant instantanément l'eau, l'électricité et le carburant, 165 cette dépendance artificielle – conçue pour déplacer et contrôler la vie – a été instrumentalisée à des fins génocidaires. Ces approvisionnements n'ont jamais été entièrement rétablis, contribuant à la création délibérée de conditions de vie destinées à entraîner la destruction des Palestiniens en tant que groupe. 166 C'est pourquoi l'emprise sur les ressources de la Cisjordanie – renforcée après octobre 2023 – ne peut être dissociée de la destruction en cours à Gaza. 167

Eau

55. Israël oblige les Palestiniens à acheter de l'eau provenant de deux aquifères majeurs situés sur leur propre territoire, à des prix gonflés et avec un approvisionnement intermittent. 168 La compagnie nationale israélienne des eaux Mekorot détient le monopole de l'eau dans le territoire palestinien occupé. 169 À Gaza, plus de 97 % de l'eau de l'aquifère côtier ne répond pas aux normes de qualité de l'eau de l'Organisation mondiale de la santé, ce qui rend les habitants dépendants des canalisations de Mekorot pour la majeure partie de leur eau potable. 170 Pendant au moins les six premiers mois suivant octobre 2023, Mekorot a fait fonctionner ses canalisations de Gaza à 22 % de leur capacité, laissant des zones comme la ville de Gaza sans eau 95 % du temps, 171 contribuant activement à la transformation de l'eau en outil de génocide. 172

Électricité, gaz et carburant

56. Les sociétés énergétiques internationales ont alimenté le génocide israélien, très gourmand en énergie. Dépendant des importations de carburant et de charbon, 173 Israël maintient une infrastructure énergétique intégrée

160 <https://kwri.kw.com/press/keller-williams-s-etend-en-france-en-israel-a-monaco-au-nicaragua-et-en-pologne/>.

161 [www.madlan.co.il/madad-search/ייעודי-תל-יע-לארשי](http://www.madlan.co.il/madad-search/ייעודי-תל-יע-לארשי).

162 <https://homeinIsrael.com/fr/>.

163 [www.facebook.com/darren.rich.3/posts/10232240860188009](https://www.facebook.com/darren.rich.3/posts/10232240860188009) et ; [www.linkedin.com/posts/darren-rich-81588551\\_dont-miss-out-on-our-israel-real-estate-activity-7167770842209226752-77iU/](https://www.linkedin.com/posts/darren-rich-81588551_dont-miss-out-on-our-israel-real-estate-activity-7167770842209226752-77iU/) .

164 [www.myisraelhome.com/new-project](http://www.myisraelhome.com/new-project) ; [www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=1057208702869865&id=100057422350945&ref=empoteau\\_de\\_lit](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1057208702869865&id=100057422350945&ref=empoteau_de_lit) ; et [www.lustigman.co.il/har-homa](http://www.lustigman.co.il/har-homa) ; [www.whoprofits.org/companies/company/4069](http://www.whoprofits.org/companies/company/4069) (en hébreu).

165 <https://x.com/yoavgallant/status/1711335592942875097>.

166 A/HRC/55/73, par. 35 à 45 et 93; A/79/384, paragraphes 63 et 81 (b) ; et [www.amnesty.org/en/documents/mde15/8668/2024/en/](http://www.amnesty.org/en/documents/mde15/8668/2024/en/), pp. 123–201.

167 A/79/384, par. 24 à 34, 59 et 67.

168 [www.juragentium.org/topics/palestin/en/water.pdf](http://www.juragentium.org/topics/palestin/en/water.pdf) ;

[www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2017/11/the-occupation-of-water/](http://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2017/11/the-occupation-of-water/) ; et

[www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/2022/12/12/al-haq-report-2-1670826325.pdf](http://www.alhaq.org/cached_uploads/download/2022/12/12/al-haq-report-2-1670826325.pdf).

169 [www.whoprofits.org/publications/report/165](http://www.whoprofits.org/publications/report/165) ; et

[www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/alhaq\\_files/publications/Water-For-One-People-Only.pdf](http://www.alhaq.org/cached_uploads/download/alhaq_files/publications/Water-For-One-People-Only.pdf).

170 [www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/2022/12/12/al-haq-report-2-1670826325.pdf](http://www.alhaq.org/cached_uploads/download/2022/12/12/al-haq-report-2-1670826325.pdf), pp. 15 et 16 ; et [www.pcbs.gov.ps/post.aspx?lang=en&ItemID=5946](http://www.pcbs.gov.ps/post.aspx?lang=en&ItemID=5946).

171 <https://policy-practice.oxfam.org/resources/water-war-crimes-how-israel-has-weaponised-water-in-its-military-campaign-in-ga-621609/> , pp. 5, 15 et 16.

172 [www.hrw.org/sites/default/files/media\\_2024/12/gaza1224web.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/media_2024/12/gaza1224web.pdf) ; et

[www.alhaq.org/advocacy/26121.html](http://www.alhaq.org/advocacy/26121.html).

173 [www.iea.org/countries/israel/electricity](http://www.iea.org/countries/israel/electricity).

desservant à la fois Israël et le territoire palestinien occupé, alimentant en électricité de manière transparente les colons illégaux tout en contrôlant et en obstruant l'accès des Palestiniens.<sup>174</sup> La centrale électrique de Gaza ne fournissait que 10 à 20 pour cent des besoins en électricité de Gaza, ce qui la rend fortement dépendante du carburant pour les générateurs et 10 lignes d'approvisionnement israéliennes.<sup>175</sup> Depuis octobre 2023, Israël a coupé l'électricité à la majeure partie de Gaza.<sup>176</sup> Sans électricité ni carburant, la plupart des pompes à eau,<sup>177</sup> des hôpitaux<sup>178</sup> et des transports ont atteint le bord de l'effondrement total ;<sup>179</sup> l'effondrement des systèmes d'assainissement a contribué à une résurgence de la polio ;<sup>180</sup> et des usines de dessalement vitales ont été contraintes de fermer.<sup>181</sup>

57. Le charbon utilisé pour l'électricité en Israël provient principalement de Colombie (60 pour cent de la production israélienne). importations de charbon en 2023-24)<sup>182</sup> ; Drummond Company, Inc., dont le siège social est aux États-Unis, et Glencore PLC, dont le siège social est en Suisse, sont les principaux fournisseurs. Leurs filiales respectives<sup>183</sup> possèdent les mines et les trois ports impliqués dans la livraison de 15 cargaisons de charbon à Israël depuis octobre 2023, dont six cargaisons après que la Colombie a suspendu ses exportations de charbon vers Israël en août 2024.<sup>184</sup> Glencore était également impliquée dans des cargaisons en provenance d'Afrique du Sud ;<sup>185</sup> ces expéditions représentaient 15 % des importations de charbon israéliennes en 2023 et 2024.<sup>186</sup>

58. La société américaine Chevron Corporation, en consortium avec la société israélienne NewMed Energy (filiale du groupe Delek répertorié dans la base de données du HCDH), extrait du gaz naturel des 187 gisements de Léviathan et de Tamar ; elle a versé au Gouvernement israélien 453 millions de dollars de redevances ; impôts en 2023.<sup>188</sup> Le consortium de Chevron fournit plus de 70 pour cent de l'énergie israélienne consommation.<sup>189</sup> Chevron profite également de sa participation dans la société East Mediterranean Gas gazoduc,<sup>190</sup> qui traverse le territoire maritime palestinien, et des ventes d'exportation de gaz vers l'Égypte et la Jordanie.<sup>191</sup> Le blocus naval de Gaza est lié à la sécurisation par Israël du gaz de Tamar

<sup>174</sup> [www.somo.nl/powering-injustice](https://www.somo.nl/powering-injustice), pp. 3, 4 et 13 ; [https://unctad.org/system/files/official-document/gdsapp2019d2\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/gdsapp2019d2_en.pdf) et TD/B/65(2)/3.

<sup>175</sup> [www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014\\_2019/documents/dpal/dv/background\\_note\\_hala/background\\_note\\_halaen.pdf](https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/documents/dpal/dv/background_note_hala/background_note_halaen.pdf) ; et <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/impact-electricity-crisis-humanitarian-living-conditions-gaza>.

<sup>176</sup> [www.hrw.org/report/2024/12/19/extermination-and-acts-genocide/israel-deliberately-depriving-palestinians-gaza](https://www.hrw.org/report/2024/12/19/extermination-and-acts-genocide/israel-deliberately-depriving-palestinians-gaza) ; et [www.ochaopt.org/page/gaza-strip-electricity-supply](https://www.ochaopt.org/page/gaza-strip-electricity-supply).

<sup>177</sup> [www.ochaopt.org/content/hostilities-gaza-strip-and-israel-flash-update-7](https://www.ochaopt.org/content/hostilities-gaza-strip-and-israel-flash-update-7).

<sup>178</sup> [www.doctorswithoutborders.org/latest/gaza-hundreds-patients-including-newborns-risk-multiple-hospitals-run-low-fuel](https://www.doctorswithoutborders.org/latest/gaza-hundreds-patients-including-newborns-risk-multiple-hospitals-run-low-fuel) ; et [www.ochaopt.org/content/humanitarian-situation-update-290-gaza-strip](https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-situation-update-290-gaza-strip).

<sup>179</sup> [www.actionaidusa.org/news/because-there-is-no-fuel-a-lot-of-our-services-are-affected-fuel-shortages-push-hospitals-in-gaza-to-the-brink-of-collapse-with-people-facing-dehydration-disease-and-starvation/](https://www.actionaidusa.org/news/because-there-is-no-fuel-a-lot-of-our-services-are-affected-fuel-shortages-push-hospitals-in-gaza-to-the-brink-of-collapse-with-people-facing-dehydration-disease-and-starvation/).

<sup>180</sup> Samer Abuzerr et al., « Résurgence de la polio pendant le conflit de Gaza », Méditerranée orientale Journal de la santé, vol. 31, n° 2 (2025).

<sup>181</sup> [www.amnesty.org/en/latest/news/2025/03/israels-decision-to-cut-off-electricity-supply-to-gaza-desalination-plant-cruel-and-unlawful/](https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/03/israels-decision-to-cut-off-electricity-supply-to-gaza-desalination-plant-cruel-and-unlawful/) ; et [www.unocha.org/publications/report/occupied-palestinian-territory/gaza-humanitarian-response-update-24-june-7-july-2024](https://www.unocha.org/publications/report/occupied-palestinian-territory/gaza-humanitarian-response-update-24-june-7-july-2024) .

<sup>182</sup> [www.somo.nl/powering-injustice/](https://www.somo.nl/powering-injustice/), p. 28 ; <https://www.spglobal.com/commodity-insights/en/news-research/latest-news/coal/061024-colombian-thermal-coal-miners-may-oppose-proposed-export-ban-to-israel>.

<sup>183</sup> Drummond : <https://drummondco.com/our-products/coal/mines> ; [www.puertonuevo.com.co/en/](https://www.puertonuevo.com.co/en/) ; Glencore : [www.cerrejon.com/fr/notre-operation](https://www.cerrejon.com/fr/notre-operation) ; et soumission confidentielle.

<sup>184</sup> [www.mincit.gov.co/normatividad/decretos/2024/decreto-1047-del-14-de-agosto-de-2024](https://www.mincit.gov.co/normatividad/decretos/2024/decreto-1047-del-14-de-agosto-de-2024).

<sup>185</sup> [www.glencore.com/south-africa/qui-sommes-nous](https://www.glencore.com/south-africa/qui-sommes-nous).

<sup>186</sup> [www.somo.nl/powering-injustice/](https://www.somo.nl/powering-injustice/), p. 29 ; <https://rbct.co.za/who-we-are/> ; et [www.passblue.com/2025/04/21/coal-from-south-africa-keeps-flowing-to-israel-despite-the-icj-genocide-case/](https://www.passblue.com/2025/04/21/coal-from-south-africa-keeps-flowing-to-israel-despite-the-icj-genocide-case/) .

<sup>187</sup> <https://israel.chevron.com/en/nos-entreprises>.

<sup>188</sup> [www.sec.gov/Archives/edgar/data/93410/000009341024000050/cvx-20231231.htm](https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/93410/000009341024000050/cvx-20231231.htm).

<sup>189</sup> <https://israel.chevron.com/en/our-businesses> ; et [www.gov.il/BlobFolder/generalpage/dochmeshek/he/Files\\_doch\\_meshek\\_hashmal\\_2023\\_24\\_en\\_Pua\\_Rapport.pdf](https://www.gov.il/BlobFolder/generalpage/dochmeshek/he/Files_doch_meshek_hashmal_2023_24_en_Pua_Rapport.pdf), p. 27.

<sup>190</sup> [www.chevron.com/newsroom/2023/q2/dormant-natural-gas-station-returns-to-life](https://www.chevron.com/newsroom/2023/q2/dormant-natural-gas-station-returns-to-life) ; et <https://afsc.org/chevron-alimente-l-apartheid-et-les-crimes-de-guerre-israéliens>.

<sup>191</sup> [www.reuters.com/business/energy/israeli-natural-gas-exports-egypt-jordan-up-134-2024-2025-03-05/](https://www.reuters.com/business/energy/israeli-natural-gas-exports-egypt-jordan-up-134-2024-2025-03-05/).





64. Des entreprises comme Tnuva et Netafim continuent de garantir la sécurité alimentaire des Israéliens,<sup>224</sup> tandis que le système alimentaire auquel elles appartiennent engendre l'insécurité alimentaire – voire la famine – chez d'autres. Netafim se présente comme un innovateur durable, tout en perfectionnant des techniques ancestrales d'exploitation coloniale.

#### Commerce de détail mondial

65. Les produits israéliens, y compris ceux provenant des colonies, inondent les marchés mondiaux par l'intermédiaire des principaux distributeurs,<sup>225</sup> souvent sans aucun contrôle. Pour échapper à une réaction négative croissante, les entreprises masquent leur origine par des étiquettes trompeuses, des codes-barres et des mélanges dans la chaîne d'approvisionnement,<sup>226</sup> rendant ainsi les produits prêts à être mis en rayon par l'occupation.

66. Les géants mondiaux de la logistique comme AP Moller – Maersk A/S font partie intégrante de cet écosystème ; Pendant des années, ils ont expédié des marchandises des colonies et des entreprises répertoriées dans la base de données du HCDH directement vers les États-Unis<sup>227</sup> et d'autres marchés.<sup>228</sup>

67. Dans de nombreux pays, aucune distinction n'est faite entre les produits provenant d'Israël et ceux de ses colonies. Même dans l'Union européenne, où l'étiquetage est obligatoire,<sup>229</sup> ces produits sont toujours autorisés sur le marché,<sup>230</sup> et la responsabilité en incombe aux consommateurs non informés. Compte tenu de l'illégalité des colonies au regard du droit international, ces produits ne devraient absolument pas être commercialisés.

68. Les chaînes de supermarchés<sup>231</sup>, dont beaucoup sont répertoriées dans la base de données du HCDH, et les plateformes de commerce électronique telles qu'Amazon.com<sup>232</sup> opèrent directement dans les colonies, soutenant leur économie, permettant leur expansion et participant à l'apartheid par le biais d'une prestation de services discriminatoire.

#### Tourisme professionnel

69. Les principales plateformes de voyage en ligne, utilisées par des millions de personnes pour réserver un hébergement, profitent de l'occupation en vendant du tourisme qui soutient les colonies, exclut les Palestiniens, promeut les récits des colons et légitime l'annexion.

70. Booking Holdings Inc. et Airbnb, Inc. proposent des propriétés et des chambres d'hôtel dans les colonies israéliennes. Booking.com a plus que doublé ses annonces en Cisjordanie – de 26 en 2018<sup>233</sup> à 70 en mai 2023<sup>234</sup> – et a triplé ses annonces à Jérusalem-Est pour atteindre 39 au cours de l'année suivant octobre 2023<sup>235</sup>. Airbnb a également amplifié ses profits coloniaux, passant de 139

<sup>224</sup> [www.calcalistech.com/ctechnews/article/bjkevkgukc](http://www.calcalistech.com/ctechnews/article/bjkevkgukc).

<sup>225</sup> [https://www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/alhaq\\_files/publications/Feasting-on-the-occupation.pdf](https://www.alhaq.org/cached_uploads/download/alhaq_files/publications/Feasting-on-the-occupation.pdf) ; <https://www.icjpalestine.com/2024/12/13/as-supermarkets-gear-up-for-christmas-windfall-icjp-calls-on-the-government-to-review-supermarkets-complicity-in-illegal-israeli-colonial-trade/> ; et <https://www.somo.nl/wp-content/uploads/2018/06/Que-savons-nous-sur-les-produits-des-supermarchés-néerlandais.pdf> .

<sup>226</sup> [https://eumep.org/wp-content/uploads/EuMEP\\_research\\_settlement\\_product\\_origin\\_v2.pdf](https://eumep.org/wp-content/uploads/EuMEP_research_settlement_product_origin_v2.pdf), soumission 3.4.1 ; et [www.qcea.org/wp-content/uploads/2012/08/bp-eusettlementtrade-version2-en-aug-2012.pdf](http://www.qcea.org/wp-content/uploads/2012/08/bp-eusettlementtrade-version2-en-aug-2012.pdf) .

<sup>227</sup> [www.maersk.com/local-information/europe/israel](http://www.maersk.com/local-information/europe/israel) et <https://static1.squarespace.com/static/664aed65d320123f2b3ab647/t/6791e493ef0cd438e6e6b314/1737614484665/PYM-Maersk-SettlementExports-Report-01222025.pdf>.

<sup>228</sup> Considérez <https://www.maersk.com/news/articles/2025/03/18/maersk-statement-on-military-related-expéditions-de-marchandises>.

<sup>229</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52015XC1112\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52015XC1112(01)) ; [https://taxation-customs.ec.europa.eu/eu-israel-technical-arrangement\\_en](https://taxation-customs.ec.europa.eu/eu-israel-technical-arrangement_en) ; et <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2019-11/cp190140fr.pdf>.

<sup>230</sup> [www.amnesty.eu/news/israel-opt-ban-eu-trade-and-business-with-israels-illegal-settlements-in-the-occupied-palestinienn-territory/](http://www.amnesty.eu/news/israel-opt-ban-eu-trade-and-business-with-israels-illegal-settlements-in-the-occupied-palestinienn-territory/) .

<sup>231</sup> Voir, par exemple, [www.carrefour.com/sites/default/files/2022-03/Press%20release%20-%20Carrefour%2C%20en%20partenariat%20avec%20Electra%20Produits%20de%20Consommation.pdf](http://www.carrefour.com/sites/default/files/2022-03/Press%20release%20-%20Carrefour%2C%20en%20partenariat%20avec%20Electra%20Produits%20de%20Consommation.pdf).

<sup>232</sup> [www.timesofisrael.com/amazon-delivering-for-free-to-settlements-but-not-to-palestinians-report/](http://www.timesofisrael.com/amazon-delivering-for-free-to-settlements-but-not-to-palestinians-report/).

<sup>233</sup> [www.hrw.org/report/2018/11/20/bed-and-breakfast-stolen-land/tourist-rental-listings-west-bank-settlements](http://www.hrw.org/report/2018/11/20/bed-and-breakfast-stolen-land/tourist-rental-listings-west-bank-settlements) .

<sup>234</sup> [www.somo.nl/booking-com-accusé-de-blanchiment-de-profits-provenant-de-crimes-de-guerre-israéliens-en-palestine/](http://www.somo.nl/booking-com-accusé-de-blanchiment-de-profits-provenant-de-crimes-de-guerre-israéliens-en-palestine/).

<sup>235</sup> [www.somo.nl/preuves-supplementaires-deposees-contre-booking-com-pour-profit-de-reglements-illegaux/](http://www.somo.nl/preuves-supplementaires-deposees-contre-booking-com-pour-profit-de-reglements-illegaux/).

inscriptions en 2016<sup>236</sup> à 350 en 2025<sup>237</sup> collectant jusqu'à 23 pour cent de commission.<sup>238</sup> Ces listes sont liées à la restriction de l'accès des Palestiniens à la terre et à la mise en danger des villages voisins.<sup>239</sup> Tekoa, Airbnb permet aux colons de promouvoir une « communauté chaleureuse et aimante »,<sup>240</sup> blanchir la violence des colons contre le village palestinien voisin de Tuqu'.<sup>241</sup>

71. Booking.com et Airbnb figurent dans la base de données du HCDH depuis 2020. Booking.com peut bien étiqueter des propriétés comme « territoire palestinien, colonie israélienne », mais il continue de tirer profit des colonies et fait face à des plaintes pénales au Royaume des Pays-Bas pour blanchiment d'argent.<sup>242</sup> Airbnb a brièvement retiré de sa liste les propriétés illégales des colonies en 2018<sup>243</sup> mais a changé de cap sous la pression,<sup>244</sup> en reversant désormais ses bénéfices à des causes « humanitaires »<sup>245</sup> et en transformant le profit colonial en blanchiment humanitaire.

### C. Facilitateurs

72. Une liste de facilitateurs – sociétés financières, de recherche, juridiques, de conseil, de médias et de publicité<sup>246</sup> – impliqués depuis longtemps dans le maintien de l'occupation coloniale par le biais de connaissances, de récits, de compétences et d'investissements, ont continué à soutenir, à exploiter et à normaliser une économie fonctionnant sur un mode génocidaire. La présente section se concentre uniquement sur deux facilitateurs clés : les secteurs financier et universitaire.

#### Financer les violations

73. Le secteur financier canalise des financements essentiels vers les acteurs étatiques et privés qui sont à l'origine de l'occupation israélienne et de l'apartheid, malgré l'engagement de nombreuses entreprises du secteur à respecter les Principes pour l'investissement responsable<sup>247</sup> et le Pacte mondial des Nations Unies<sup>248</sup>.

74. Principale source de financement du budget de l'État israélien, les bons du Trésor ont joué un rôle crucial dans le financement de l'offensive en cours contre Gaza. De 2022 à 2024, le budget militaire israélien est passé de 4,2 % à 8,3 % du PIB, plongeant le budget public dans un déficit de 6,8 %.<sup>249</sup> Israël a financé ce budget en plein essor en augmentant ses émissions d'obligations, dont 8 milliards de dollars en mars 2024<sup>250</sup> et 5 milliards de dollars en février 2025<sup>251</sup>, parallèlement à des émissions sur son marché intérieur du nouveau shekel.<sup>252</sup> Certaines des plus grandes banques mondiales, dont la BNP Paribas, ont également financé ce budget.

<sup>236</sup> [www.hrw.org/report/2018/11/20/bed-and-breakfast-stolen-land/tourist-rental-listings-west-bank-settlements](http://www.hrw.org/report/2018/11/20/bed-and-breakfast-stolen-land/tourist-rental-listings-west-bank-settlements) .

<sup>237</sup> [www.theguardian.com/world/ng-interactive/2025/feb/27/seized-settled-let-how-airbnb-and-bookingcom-help-israelis-make-money-from-stolen-palestinian-land](http://www.theguardian.com/world/ng-interactive/2025/feb/27/seized-settled-let-how-airbnb-and-bookingcom-help-israelis-make-money-from-stolen-palestinian-land) .

<sup>238</sup> <https://www.airbnb.com/help/article/1857>.

<sup>239</sup> [www.alhaq.org/FAI-Unit/25389.html](http://www.alhaq.org/FAI-Unit/25389.html).

<sup>240</sup> [www.airbnb.co.uk/rooms/686717213082897272](http://www.airbnb.co.uk/rooms/686717213082897272).

<sup>241</sup> [www.nytimes.com/2024/06/01/world/middleeast/west-bank-settlers-land-tuqu-takoa.html](http://www.nytimes.com/2024/06/01/world/middleeast/west-bank-settlers-land-tuqu-takoa.html); et A/79/347.

<sup>242</sup> [www.somo.nl/booking-com-accused-of-laundering-profits-from-israeli-war-crimes-in-palestine/](http://www.somo.nl/booking-com-accused-of-laundering-profits-from-israeli-war-crimes-in-palestine/); et <https://elsc.support/news/booking-com-poursuivi-pour-profits-issus-des-crimes-de-guerre-israeliens-en-palestine>.

<sup>243</sup> <https://news.airbnb.com/listings-in-disputed-regions/>.

<sup>244</sup> [www.timesofisrael.com/us-jews-sue-airbnb-for-delisting-rentals-at-west-bank-settlements/](http://www.timesofisrael.com/us-jews-sue-airbnb-for-delisting-rentals-at-west-bank-settlements/).

<sup>245</sup> <https://news.airbnb.com/update-listings-disputed-regions/>.

<sup>246</sup> Voir, par exemple, <https://www.washingtonpost.com/national-security/2025/06/03/gaza-humanitarian-fund-bcg/> .

<sup>247</sup> [www.unpri.org/about-us/what-are-the-principles-for-responsible-investment](http://www.unpri.org/about-us/what-are-the-principles-for-responsible-investment).

<sup>248</sup> <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>.

<sup>249</sup> <https://boi.org.il/media/3gpnijqj/chap-6-2024.pdf> (en hébreu), p. 133.

<sup>250</sup> [www.gov.il/en/pages/press\\_06032024](http://www.gov.il/en/pages/press_06032024); et <https://>

[www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465924031445/tm247783-2\\_424b5.htm](http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465924031445/tm247783-2_424b5.htm).

<sup>251</sup> [www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465925012805/tm255845-2\\_424b5.htm](http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465925012805/tm255845-2_424b5.htm); et [www.banktrack.org/news/seven\\_underwriters\\_of\\_war\\_bonds\\_instrumental\\_in\\_enabling\\_israel\\_s\\_assault\\_on\\_gaza\\_nouvelles\\_recherches\\_résultats](http://www.banktrack.org/news/seven_underwriters_of_war_bonds_instrumental_in_enabling_israel_s_assault_on_gaza_nouvelles_recherches_résultats).

<sup>252</sup> [www.gov.il/en/departments/topics/subsubject-local-debt/govil-landing-page](http://www.gov.il/en/departments/topics/subsubject-local-debt/govil-landing-page).

Paribas<sup>253</sup> et Barclays<sup>254</sup> sont intervenues pour renforcer la confiance du marché en souscrivant ces obligations du Trésor internationales et nationales, permettant à Israël de contenir la prime de taux d'intérêt, malgré une dégradation de la note de crédit.<sup>255</sup> Les sociétés de gestion d'actifs, dont Blackrock (68 millions de dollars), Vanguard (546 millions de dollars) et PIMCO, filiale de gestion d'actifs d'Allianz (960 millions de dollars),<sup>256</sup> figuraient parmi les 400 investisseurs au moins de 36 pays qui les ont achetées.<sup>257</sup> Français Pendant ce temps, la Société de développement pour Israël (c'est-à-dire les obligations israéliennes)<sup>258</sup> fournit un service de sollicitation d'obligations pour le gouvernement israélien à des particuliers étrangers et à d'autres investisseurs.<sup>259</sup> La Société de développement pour Israël a triplé ses ventes annuelles d'obligations pour acheminer près de 5 milliards de dollars vers Israël depuis octobre 2023,<sup>260</sup> tout en offrant aux investisseurs la possibilité d'envoyer le rendement des investissements obligataires à des organisations caritatives soutenant l'armée israélienne<sup>261</sup> et les colonies.<sup>262</sup>

75. Ces entités financières injectent des milliards de dollars dans des obligations du Trésor et des entreprises directement impliquées dans l'occupation et le génocide israéliens. Blackrock (et sa filiale iShares<sup>263</sup>) et Vanguard comptent parmi les principaux investisseurs institutionnels de nombreuses entreprises, détenant ces actions pour les distribuer à leurs indices de fonds communs de placement et de fonds négociés en bourse (FNB). Blackrock est le deuxième investisseur institutionnel dans Palantir (8,6 %), Microsoft (7,8 %), Amazon.com (6,6 %), Alphabet (6,6 %) et IBM (8,6 %), et le troisième dans Lockheed Martin (7,2 %) et Caterpillar (7,5 %) ; Vanguard est le premier investisseur institutionnel dans Caterpillar (9,8 %), Chevron (8,9 %) et Palantir (9,1 %), et le deuxième dans Lockheed Martin (9,2 %) et Elbit Systems (2 %).<sup>264</sup> Par leur gestion d'actifs, ils impliquent

les universités, les fonds de pension et les citoyens ordinaires qui investissent passivement leur épargne en achetant leurs fonds et leurs fonds négociés électroniquement.<sup>265</sup> Pour leurs décisions d'investissement, ces entreprises s'appuient souvent sur des indices de référence, tels que le FTSE All-World ex-US, JP Morgan \$ EM Corp Bond UCITS et MSCI ACWI UCITS,<sup>266</sup> qui sont développés par des sociétés de services financiers.

76. Les compagnies d'assurance internationales, dont Allianz et AXA, investissent également des sommes importantes dans des actions et des obligations impliquées dans l'occupation et le génocide, en partie comme réserves de capital pour les réclamations des assurés et les exigences réglementaires, mais surtout pour générer des rendements.

<sup>253</sup> [www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465924031445/tm247783-2\\_424b5.htm](http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465924031445/tm247783-2_424b5.htm); et [www.gov.il/en/pages/press\\_06032024](http://www.gov.il/en/pages/press_06032024).

<sup>254</sup> [www.gov.il/BlobFolder/dynamiccollectorresultitem/pd-ranking-2025/en/files-eng\\_Classement-des-négociants-primaires\\_RankingPDs2025-1.pdf](http://www.gov.il/BlobFolder/dynamiccollectorresultitem/pd-ranking-2025/en/files-eng_Classement-des-négociants-primaires_RankingPDs2025-1.pdf).

<sup>255</sup> <http://www.ft.com/content/90cb26d2-fff5-43d7-a847-d61a751478fa>; [www.reuters.com/world/middle-east/moodys-cuts-israels-rating-warns-drop-junk-2024-09-27/](http://www.reuters.com/world/middle-east/moodys-cuts-israels-rating-warns-drop-junk-2024-09-27/); [www.spglobal.com/ratings/en/research/articles/231024-research-update-israel-outlook-revised-to-negative-on-geopolitical-risks-aa-ratings-affirmed-12892616](http://www.spglobal.com/ratings/en/research/articles/231024-research-update-israel-outlook-revised-to-negative-on-geopolitical-risks-aa-ratings-affirmed-12892616); et <https://en.globes.co.il/en/article-fiitch-cuts-israels-credit-rating-with-negative-outlook-1001486569>.

<sup>256</sup> [www.banktrack.org/news/seven\\_underwriters\\_of\\_war\\_bonds\\_instrumental\\_in\\_enabling\\_israel\\_s\\_assault\\_on\\_gaza\\_nouvelles\\_recherches\\_résultats](http://www.banktrack.org/news/seven_underwriters_of_war_bonds_instrumental_in_enabling_israel_s_assault_on_gaza_nouvelles_recherches_résultats).

<sup>257</sup> [www.gov.il/en/pages/press\\_06032024](http://www.gov.il/en/pages/press_06032024).

<sup>258</sup> [www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465925018872/tm257868d1\\_fwp.htm](http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/52749/000110465925018872/tm257868d1_fwp.htm); et <https://israelbondsintl.com/pdf/2024InformationMemorandum.pdf>.

<sup>259</sup> <https://brokercheck.finra.org/firm/summary/11148>; <https://littlesis.org/news/us-state-and-local-treasuries-hold-at-least-1-6-billion-in-israel-bonds/>; et [www.dropsitenews.com/p/israel-bonds-biden-gaza-moodys](http://www.dropsitenews.com/p/israel-bonds-biden-gaza-moodys).

<sup>260</sup> <https://israelbonds.com/>; et [https://israelbondsintl.com/official-doc/Final\\_Terms\\_Registered\\_Bonds.pdf#page=7](https://israelbondsintl.com/official-doc/Final_Terms_Registered_Bonds.pdf#page=7), p. 14.

<sup>261</sup> <https://www.fidf.org/wp-content/uploads/2025/02/FIDF-Israel-Bonds-Instructions.pdf>.

<sup>262</sup> [www.israelbonds.com/PDFs/OrgsforDonationsList.aspx](http://www.israelbonds.com/PDFs/OrgsforDonationsList.aspx).

<sup>263</sup> [www.sec.gov/Archives/edgar/data/1364742/000119312511050218/dex211.htm](http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1364742/000119312511050218/dex211.htm).

<sup>264</sup> Au 13 mai 2025, <https://finance.yahoo.com/>.

<sup>265</sup> [www.justetf.com/fr/](http://www.justetf.com/fr/).

<sup>266</sup> Voir, par exemple, <https://investor.vanguard.com/investment-products/etfs/profile/veu>.

détient au moins 7,3 milliards de dollars<sup>267</sup> et AXA, malgré quelques décisions de désinvestissement<sup>268</sup>, investit encore au moins 4,09 milliards de dollars<sup>269</sup> dans les sociétés suivies et citées dans le présent rapport. Leurs polices d'assurance couvrent également les risques que d'autres entreprises prennent nécessairement lorsqu'elles opèrent en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, permettant ainsi la commission de violations des droits humains<sup>270</sup> et « réduisant » les risques liés à l'environnement opérationnel<sup>271</sup>.

77. Les fonds souverains et les fonds de pension sont également des bailleurs de fonds importants. Le Fonds de pension du gouvernement norvégien, le plus grand fonds souverain au monde, affirme disposer des lignes directrices éthiques les plus complètes au monde.<sup>272</sup> Après octobre 2023, le Fonds a augmenté ses investissements dans les entreprises israéliennes de 32 %, pour atteindre 1,9 milliard de dollars. À la fin de 2024, le Fonds avait investi 121,5 milliards de dollars, soit 6,9 % de sa valeur totale, dans les entreprises mentionnées dans le présent rapport seulement.<sup>273</sup> La Caisse de dépôt et placement du Québec, qui gère 473,3 milliards de dollars (328,9 milliards de dollars)<sup>274</sup> dans les fonds de pension pour six millions de Canadiens, a près de 9,6 milliards (6,67 milliards de dollars) ont été investis dans les entreprises citées dans le présent rapport,<sup>275</sup> malgré sa politique d'investissement durable et sa politique en matière de droits de l'homme.<sup>276</sup> De 2023 à 2024, elle a presque triplé ses investissements dans Lockheed Martin, quadruplé ses investissements dans Caterpillar et multiplié par 10 ses investissements dans HD Hyundai.<sup>277</sup>

78. Le secteur financier permet également aux entreprises d'accéder à des fonds par le biais de prêts et de la souscription de leur dette afin de la revendre sur le marché obligataire privé. De 2021 à 2023, BNP Paribas a été l'un des principaux financiers européens de l'industrie de l'armement fournissant Israël, accordant 410 millions de dollars de prêts à Leonardo, entre autres,<sup>278</sup> ainsi que 5,2 milliards de dollars de prêts et de souscriptions à des sociétés cotées dans la base de données du HCDH.<sup>279</sup> De même, en 2024, Barclays a accordé 2 milliards de dollars de prêts et de souscriptions à des sociétés cotées dans la base de données du HCDH.<sup>280</sup> 862 millions de dollars à Lockheed Martin et 228 millions de dollars à Leonardo.<sup>281</sup>

79. Cet investissement direct est renforcé par le choix des sociétés de conseil financier et des associations d'investissement responsable de ne pas prendre en compte les violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé dans leur évaluation des investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).<sup>282</sup> Cela permet aux fonds d'investissement responsables/éthiques de rester environnementaux,

<sup>267</sup> <https://13f.info/13f/000095012325004403/compare/000095012325004616;>  
<https://13f.info/13f/000095012325004032/compare/000095012323009998;> et  
[https://dontbuyintooccupation.org/dbio-data-2024/.](https://dontbuyintooccupation.org/dbio-data-2024/)

<sup>268</sup> <https://actions.eko.org/axa-investments-in-israelian-banks-financing-war-crimes>.

<sup>269</sup> <https://13f.info/13f/000089842725000009/compare/000089842723000021;> et  
[https://dontbuyintooccupation.org/dbio-data-2024/.](https://dontbuyintooccupation.org/dbio-data-2024/)

<sup>270</sup> <https://boycottbloodyinsurance.org/wp-content/uploads/2025/03/Ensuring-Genocide-Report.pdf>. Voir également [www.whoprofits.org/publications/report/55?insuring-dispossession](http://www.whoprofits.org/publications/report/55?insuring-dispossession).

<sup>271</sup> Considérez Elliot Dolan-Evans, *Making War Safe for Capitalism* (Bristol University Press, à paraître) (2025).

<sup>272</sup> [www.stortinget.no/no/Hva-skjer-pa-Stortinget/videoarkiv/Arkiv-TV-singer/?meid=11482&del=1&msid=8539](http://www.stortinget.no/no/Hva-skjer-pa-Stortinget/videoarkiv/Arkiv-TV-singer/?meid=11482&del=1&msid=8539) (en norvégien).

<sup>273</sup> [www.nbim.no/en/investments/all-investments/#/](http://www.nbim.no/en/investments/all-investments/#/).

<sup>274</sup> <https://www.cdpq.com/fr/investissements>.

<sup>275</sup> [www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2024\\_cdpq\\_ajouter\\_information.pdf](http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2024_cdpq_ajouter_information.pdf).

<sup>276</sup> [https://perf.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/politique\\_investissement\\_durable\\_2021.pdf](https://perf.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/politique_investissement_durable_2021.pdf) ; et  
[www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/politique\\_droits\\_humains.pdf](http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/politique_droits_humains.pdf).

<sup>277</sup> [www.justpeaceadvocates.ca/cdpq-2024-report/2/;](http://www.justpeaceadvocates.ca/cdpq-2024-report/2/)  
[www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2024\\_cdpq\\_ajouter\\_information.pdf](http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2024_cdpq_ajouter_information.pdf); et  
[www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2023\\_cdpq\\_ajouter\\_information.pdf](http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/2023_cdpq_ajouter_information.pdf).

<sup>278</sup> <https://paxforpeace.nl/wp-content/uploads/sites/2/2024/06/Les-entreprises-qui-ament-Israël-et-leurs-financiers-juin-2024.pdf> .

<sup>279</sup> <https://dontbuyintooccupation.org/dbio-data-2024/>.

<sup>280</sup> <https://dontbuyintooccupation.org/dbio-data-2024/>.

<sup>281</sup> <https://paxforpeace.nl/wp-content/uploads/sites/2/2024/06/Les-entreprises-qui-ament-Israël-et-leurs-financiers-juin-2024.pdf> .

<sup>282</sup> Voir, par exemple, [www.morningstar.com/company/anti-israel-bias-concerns-progress](http://www.morningstar.com/company/anti-israel-bias-concerns-progress).

conforme aux normes sociales et de gouvernance malgré des investissements dans des obligations d'État israéliennes et dans des actions de sociétés impliquées dans des violations dans le territoire palestinien occupé.<sup>283</sup>

80. Cet environnement a favorisé une hausse record de 179 % des cours des actions des sociétés cotées à la bourse de Tel-Aviv, en dollars américains, depuis le début de l'offensive contre Gaza, ce qui s'est traduit par un gain de 157,9 milliards de dollars.<sup>284</sup>

81. Les organisations caritatives confessionnelles sont également devenues des bailleurs de fonds essentiels pour des projets illégaux, notamment dans le territoire palestinien occupé, bénéficiant souvent de déductions fiscales à l'étranger malgré des cadres réglementaires caritatifs stricts.<sup>285</sup> Le Fonds national juif (KKL-JNF) et ses plus de 20 filiales financent l'expansion des colonies et des projets liés à l'armée.<sup>286</sup> Depuis octobre 2023, des plateformes telles qu'Israel Gives ont permis un financement participatif déductible des impôts dans 32 pays pour les unités militaires et les colons israéliens.<sup>287</sup> Les Amis chrétiens des communautés israéliennes, basés aux États-Unis,<sup>288</sup> Les Chrétiens néerlandais pour Israël<sup>289</sup> et leurs filiales mondiales,<sup>290</sup> ont versé plus de 12,25 millions de dollars en 2023<sup>291</sup> à divers projets de soutien aux colonies, dont certains forment des colons extrémistes.<sup>292</sup>

Production de connaissances et légitimation des violations

82. En Israël, les universités – en particulier les facultés de droit<sup>293,294</sup> les départements d'archéologie<sup>294</sup> et d'études du Moyen-Orient<sup>295</sup> – contribuent à l'échafaudage idéologique de l'apartheid, en cultivant

<sup>283</sup> Voir, par exemple, <https://fund-docs.vanguard.com/etf-annual-report.pdf>, pp. 115–135 (Vanguard ESG Global All Cap UCITS ETF) ; et [www.vanguardinvestor.co.uk/investments/vanguard-activelife-climate-aware-60-70-equity-fund-a-gbp-accumulation/portfolio-data](http://www.vanguardinvestor.co.uk/investments/vanguard-activelife-climate-aware-60-70-equity-fund-a-gbp-accumulation/portfolio-data) (Fonds d'actions Vanguard ActiveLife Climate Aware 60-70 %).

<sup>284</sup> <https://www.bloomberg.com/professional/products/bloomberg-terminal/>, période du 12 octobre 2023 au 22 mai 2025.

<sup>285</sup> <https://public.tableau.com/app/profile/omar.elhaj/viz/PhilanthropicColonialismWorkbook/Dashboard1?publish=oui>.

<sup>286</sup> <https://peacenow.org.il/en/following-kkl-jnf-suit-court-orders-sumarin-family-to-evacuate-their-home-in-silwan> ; [www.haaretz.com/2005-03-13/ty-article/civil-administration-head-faces-charges-over-land-fraud/0000017f-db57-df9c-a17f-ff5f6ddc0000](http://www.haaretz.com/2005-03-13/ty-article/civil-administration-head-faces-charges-over-land-fraud/0000017f-db57-df9c-a17f-ff5f6ddc0000) ; [www.haaretz.com/israel-news/2016-02-01/ty-article/.premium/probe-almost-all-palestinian-land-deals-for-illegal-outposts-forged/0000017f-df26-df7c-a5ff-df7e65de0000](http://www.haaretz.com/israel-news/2016-02-01/ty-article/.premium/probe-almost-all-palestinian-land-deals-for-illegal-outposts-forged/0000017f-df26-df7c-a5ff-df7e65de0000) ; <https://register-of-charities.charitycommission.gov.uk/en/charity-search/-/charity-details/225910> ; et [https://jnf.blob.core.windows.net/images/docs/default-source/pdfs/year-in-review\\_2024.pdf?sfvrsn=701e626d\\_4](https://jnf.blob.core.windows.net/images/docs/default-source/pdfs/year-in-review_2024.pdf?sfvrsn=701e626d_4).

<sup>287</sup> <https://israelgives.org/amuta/580407211> ; et [www.theguardian.com/world/2023/dec/23/crowdfunding-us-residents-fund-settlements-west-bank](http://www.theguardian.com/world/2023/dec/23/crowdfunding-us-residents-fund-settlements-west-bank).

<sup>288</sup> <https://cfoic.com/> ; et [www.globalissues.org/news/2010/07/27/6425](http://www.globalissues.org/news/2010/07/27/6425).

<sup>289</sup> [www.christenenvoorisrael.nl/geschiedenis](http://www.christenenvoorisrael.nl/geschiedenis) (en néerlandais).

<sup>290</sup> <https://www.c4israel.org/>.

<sup>291</sup> amis chrétiens des communautés israéliennes ont envoyé 1,2 million de dollars <https://projects.propublica.org/nonprofits/organizations/412020104/202421349349304957/full> ; Chrétiens pour Israël Pays-Bas, plus de 10 millions d'euros (11,05 millions de dollars) [https://prod1-plate-attachments.s3.amazonaws.com/attachments/b272dc5574/Jaarrekening Stichting Christiansen voor Israël 2023.pdf](https://prod1-plate-attachments.s3.amazonaws.com/attachments/b272dc5574/Jaarrekening%20Stichting%20Christiansen%20voor%20Isra%C3%ABl%202023.pdf) (en néerlandais), p. 22.

<sup>292</sup> [www.platform-investico.nl/onderzoeken/dutch-christians-funding-israel-s-settler-movement](http://www.platform-investico.nl/onderzoeken/dutch-christians-funding-israel-s-settler-movement) ; <https://nl.times.nl/2025/03/25/dutch-foundation-offers-buy-weapons-illegal-israeli-settlers-dutch-donations> ; [www.groene.nl/artikel/cameras-pepper-spray-and-guns](http://www.groene.nl/artikel/cameras-pepper-spray-and-guns) (en néerlandais) ; <https://cfoic.com/wp-content/uploads/2023/04/2022-Annual-Report-sm.pdf> ; et <https://www.c4israel.org/support-israel/emergency-aid-23/>.

<sup>293</sup> <https://dawnmena.org/how-israeli-universities-and-legal-scholars-collaborate-with-israels-military/> ; [www.haaretz.com/2009-03-05/ty-article/protests-as-idf-colonel-who-ruled-for-attacks-on-gaza-civilians-starts-as-tau-lecturer/0000017f-e9d5-d62c-a1ff-fdff83300000](http://www.haaretz.com/2009-03-05/ty-article/protests-as-idf-colonel-who-ruled-for-attacks-on-gaza-civilians-starts-as-tau-lecturer/0000017f-e9d5-d62c-a1ff-fdff83300000) ; et <https://international.tau.ac.il/court-justice>.

<sup>294</sup> <https://emekshaveh.org/fr/tel-tibna> ; et [www.haaretz.com/opinion/editorial/2022-08-11/ty-article-opinion/occupation-archaeology/00000182-8e8c-d68b-a3e2-ff8d3bf40000](http://www.haaretz.com/opinion/editorial/2022-08-11/ty-article-opinion/occupation-archaeology/00000182-8e8c-d68b-a3e2-ff8d3bf40000).

<sup>295</sup> [www.haaretz.co.il/news/politics/2019-03-25/ty-article-magazine/.premium/0000017f-eae4-d639-af7f-ebf7280f0000](http://www.haaretz.co.il/news/politics/2019-03-25/ty-article-magazine/.premium/0000017f-eae4-d639-af7f-ebf7280f0000) (en hébreu) ; [www.havatzalot.org/copy-of-2](http://www.havatzalot.org/copy-of-2) (en hébreu) ; et <https://rector.huji.ac.il/news/%D7%A2%D7%93%D7%9B%D7%95%D7%9F-2019> (en hébreu).

Récits alignés sur l'État,296 effaçant l'histoire palestinienne et justifiant les pratiques d'occupation.297 Pendant ce temps, les départements scientifiques et technologiques servent de centres de recherche et de développement pour les collaborations entre l'armée israélienne et les sous-traitants d'armement, notamment Elbit Systems, Israel Aerospace Industries, IBM et Lockheed Martin, et contribuent ainsi à la production d'outils de surveillance, de contrôle des foules, de guerre urbaine, de reconnaissance faciale et d'assassinats ciblés. des outils qui sont testés efficacement sur les Palestiniens.298

83. Des universités de premier plan, notamment celles de pays à minorités ethniques, collaborent avec des institutions israéliennes dans des domaines qui nuisent directement aux Palestiniens. Au Massachusetts Institute of Technology, les laboratoires mènent des recherches sur les armes et la surveillance financées par le ministère israélien de la Défense ; il s'agit du seul programme de recherche militaire financé par des fonds étrangers à l'Institut.299 Les projets notables du ministère israélien de la Défense comprennent le contrôle des essais de drones300 – une caractéristique distincte de l'assaut israélien sur Gaza depuis octobre 2023 – les algorithmes de poursuite301 et la surveillance sous-marine.302 De 2019 à 2024, l'Institut a géré un fonds d'amorçage Lockheed Martin reliant les étudiants à des équipes en Israël.303 De 2017 à 2025, Elbit Systems a payé l'adhésion au fonds d'amorçage de l'Institut. Programme de liaison industrielle, permettant l'accès à la recherche et au talent.304

84. Le programme Horizon Europe de la Commission européenne facilite activement la collaboration avec les institutions israéliennes, y compris celles complices de l'apartheid et du génocide. Depuis 2014, la Commission européenne a accordé plus de 2,12 milliards d'euros (2,4 milliards de dollars) à des entités israéliennes,305 dont le ministère de la Défense,306 tandis que les établissements universitaires européens bénéficient de cette collaboration et la renforcent. L'Université technique de Munich reçoit 198,5 millions d'euros (218 millions de dollars) de financement EC Horizon,307 dont 11,47 millions d'euros (12,6 millions de dollars) pour 22 collaborations avec des partenaires israéliens, des entreprises militaires et technologiques.308 L'Université et Israel Aerospace Industries reçoivent 792 795,75 euros (868 416 dollars) pour développer conjointement, avec d'autres participants, une technologie de ravitaillement en hydrogène vert,309 pertinente pour Israel Aerospace Industries.

296 <https://en.huji.ac.il/Constitution>; et <https://campuscore.ariel.ac.il/wp/au-international/visitor-guide/>.

297 Vent, Tours d'ivoire et d'acier ; voir aussi, par exemple, <https://besacenter.org/palestinians-hopeless-terror-declines-hopeful-terrorism-increases/> .

298 <https://www.elbitsystems.com/blog/ou-les-robots-va-to-play>; Anglais : <https://in.bgu.ac.il/en/bgn/Pages/industry.aspx>; <https://aerospace.technion.ac.il/academia-industry-relations/>; <https://en.huji.ac.il/news/hebrew-university-and-technion-partner-ibm-advance-artificial-intelligence> ; et <https://americansforbgu.org/emc-ibm-and-lockheed-martin-in-silicon-wadi/>.

299 Soumission 3.1.17 ; <https://fnl.mit.edu/may-june-2024/no-more-mit-research-for-israels-ministry-of-defense/> ; et <https://archive.org/details/mit-science-for-genocide/page/32/mode/2up>, p. 33.

300 <https://vpf.mit.edu/sites/default/files/downloads/AuditReport/2023%20MIT%20Uniform%20Guidance%20Rapport.pdf>, p. 164; et [www.cs.technion.ac.il/events/view-event.php?evid=10573](http://www.cs.technion.ac.il/events/view-event.php?evid=10573); <https://arxiv.org/abs/2212.03298>; et [www.newscientist.com/article/2282656-israel-used-worlds-first-ai-guided-combat-drone-swarm-in-gaza-attacks/](http://www.newscientist.com/article/2282656-israel-used-worlds-first-ai-guided-combat-drone-swarm-in-gaza-attacks/) .

301 <https://vpf.mit.edu/sites/default/files/downloads/AuditReport/2023%20MIT%20Uniform%20GuiRapport%20danse.pdf>, p.164; et <https://doi.org/10.1145/2185677.2185739>; <https://oar.a-star.edu.sg/communities-collections/articles/19403> .

302 <https://archive.org/details/mit-science-for-genocide/page/38/mode/2up?q=pursuit+algorithms>, p. 39.

303 <https://news.mit.edu/2019/lockheed-martin-mit-misti-seed-fund-0418>; et [www.palestinechronicle.com/major-divestment-win-students-say-mit-has-cut-ties-with-lockheed-martin-fund/](http://www.palestinechronicle.com/major-divestment-win-students-say-mit-has-cut-ties-with-lockheed-martin-fund/) .

304 <https://ilp.mit.edu/membership>; [www.business-humanrights.org/en/latest-news/usa-after-six-month-campaign-mit-cuts-ties-with-israeli-weapons-manufacturer-elbit-systems/](http://www.business-humanrights.org/en/latest-news/usa-after-six-month-campaign-mit-cuts-ties-with-israeli-weapons-manufacturer-elbit-systems/); et <https://www.boston.com/news/local-news/2025/05/01/pro-palestine-students-claim-victory-after-israeli-weapons-manufacturer-leaves-mit-program/>.

305 [https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs\\_digit\\_dashboard\\_mt/public/sense/app/1213b8cd-3ebe-4730-b0f5-fa4e326df2e2/sheet/0c8af38b-b73c-4da2-ba41-73ea34ab7ac4/état/analyse](https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs_digit_dashboard_mt/public/sense/app/1213b8cd-3ebe-4730-b0f5-fa4e326df2e2/sheet/0c8af38b-b73c-4da2-ba41-73ea34ab7ac4/état/analyse) (termes de recherche : « Programme-cadre = H2020 + Horizon Europe » et « Pays = Israël ») [https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs\\_digit\\_dashboard\\_mt/public/extensions/RTD\\_BI\\_public\\_Country\\_Profile/RTD\\_BI\\_public\\_Country\\_Profile.html?Country=IL](https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs_digit_dashboard_mt/public/extensions/RTD_BI_public_Country_Profile/RTD_BI_public_Country_Profile.html?Country=IL); et [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2024-001930\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2024-001930_FR.html).

306 <https://cordis.europa.eu/project/id/101121288>.

307 [https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs\\_digit\\_dashboard\\_mt/public/sense/app/dc5f6f40-c9de-4c40-8648-015d6ff21342/feuille/3bcd6df0-d32a-4593-b4fa-0f9529c8ffb0/état/analyse](https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs_digit_dashboard_mt/public/sense/app/dc5f6f40-c9de-4c40-8648-015d6ff21342/feuille/3bcd6df0-d32a-4593-b4fa-0f9529c8ffb0/état/analyse).

308 Ibid., et <https://academiccomplicity.eu/germany/en/TUMU>.

309 <https://cordis.europa.eu/project/id/101138105>.

drones militaires utilisés à Gaza.<sup>310</sup> L'Université s'associe à IBM Israël - qui gère le registre de population israélien discriminatoire - sur les systèmes de cloud et d'intelligence artificielle, dans le cadre du financement Horizon de 7,75 millions d'euros (8,52 millions de dollars) qu'IBM Israël reçoit.<sup>311</sup> L'Université collabore également sur un projet de 10,76 millions d'euros (11,71 millions de dollars) sur le « partage transparent mobilité urbaine », qui inclut la municipalité de Jérusalem,<sup>312</sup> une ville qui renforce l'annexion par les transports urbains. Il est impossible de dissocier l'expertise que les partenaires israéliens apportent à ces partenariats de celle acquise et utilisée dans les violations auxquelles ils sont liés.

85. De nombreuses universités ont maintenu leurs liens avec Israël malgré l'escalade post-octobre 2023. Parmi les nombreux exemples britanniques,<sup>313</sup> l'Université d'Édimbourg détient près de 25,5 millions de livres sterling (31,72 millions de dollars) (2,5 % de sa dotation) dans quatre géants technologiques – Alphabet, Amazon, Microsoft et IBM<sup>314</sup> – au cœur du dispositif de surveillance israélien et de la destruction en cours à Gaza. Grâce à ses investissements directs et indexés, l'Université se classe parmi les institutions les plus impliquées financièrement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Université s'associe également à des entreprises qui soutiennent les opérations militaires israéliennes, notamment Leonardo SpA<sup>315</sup> et l'Université Ben-Gourion, par l'intermédiaire du laboratoire d'IA et de science des données de l'Université Ben-Gourion.

<sup>316</sup> partageant des recherches qui le relie directement aux agressions contre les Palestiniens.

86. L'analyse présentée dans le présent rapport ne fait qu'effleurer les informations recueillies par le Rapporteur spécial, qui reconnaît le travail essentiel des étudiants et du personnel pour demander des comptes aux universités. Elle jette un nouvel éclairage sur la répression mondiale des manifestants sur les campus : la protection d'Israël et la protection des intérêts financiers des institutions semblent être des motivations plus probables que la lutte contre l'antisémitisme présumé.

## V. Conclusions

87. Alors que la vie à Gaza est anéantie et que la Cisjordanie subit des assauts de plus en plus violents, le présent rapport explique pourquoi le génocide perpétré par Israël se poursuit : il est lucratif pour beaucoup. En éclairant l'économie politique d'une occupation devenue génocidaire, le rapport révèle comment cette occupation perpétuelle est devenue un terrain d'expérimentation idéal pour les fabricants d'armes et les géants du numérique – offrant une offre et une demande illimitées, peu de contrôle et une responsabilité nulle – tandis que les investisseurs et les institutions privées et publiques en profitent sans compter. Trop d'entreprises influentes restent inextricablement liées financièrement à l'apartheid et au militarisme israéliens.

88. Après octobre 2023, alors que le budget de la défense israélienne a doublé et que la demande, la production et la confiance des consommateurs ont chuté, un réseau international d'entreprises a soutenu l'économie israélienne. Blackrock et Vanguard figurent parmi les plus importants investisseurs dans les entreprises d'armement essentielles à l'arsenal génocidaire d'Israël.

Les principales banques mondiales ont souscrit des obligations du Trésor israélien, qui ont financé la dévastation, et les plus grands fonds souverains et fonds de pension ont investi dans des fonds publics et privés.

<sup>310</sup> [www.timesofisrael.com/israels-heaven-drones-says-its-hydrogen-fueled-flying-robots-are-a-military-game-changer/](http://www.timesofisrael.com/israels-heaven-drones-says-its-hydrogen-fueled-flying-robots-are-a-military-game-changer/).

<sup>311</sup> <https://cordis.europa.eu/project/id/101086248> et [https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs\\_digit\\_dashboard\\_mt/public/sense/app/dc5f6f40-c9de-4c40-8648-015d6ff21342/sheet/3bcd6df0-d32a-4593-b4fa-0f9529c8ffb0/état/analyse](https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs_digit_dashboard_mt/public/sense/app/dc5f6f40-c9de-4c40-8648-015d6ff21342/sheet/3bcd6df0-d32a-4593-b4fa-0f9529c8ffb0/état/analyse) (termes de recherche : « Programme-cadre = Horizon Europe » + « Nom légal de l'organisation = IBM Israël – Science and Technology Ltd »).

<sup>312</sup> <https://cordis.europa.eu/project/id/101103646>.

<sup>313</sup> <https://sepalastine.github.io/documents/LSESUPALESTINE-Assets-in-Apartheid-2024-Web.pdf>; <https://bdsatucl.com/wp-content/uploads/2024/09/UCL-Investment-Report-2024-FINAL.pdf>; et <https://kclbdsforum.wordpress.com/#:~:text=Le%20rapport%20a%20cartographié%20comment,commit%20contre%20le%20peuple%20palestinien>.

<sup>314</sup> <https://uoefinance.ed.ac.uk/sites/default/files/2025-03/Liste%20des%20investissements%202025%2031%20janvier%20.pdf>.

<sup>315</sup> <https://udrc.eng.ed.ac.uk/partners>.

<sup>316</sup> <https://datasciencelab.ise.bgu.ac.il/>.

<sup>317</sup> Walaa Alqaysiya et Nicola Perugini, « La question académique de la Palestine », Middle East Critique, vol. 33, n° 3 (2024).

l'épargne privée dans l'économie génocidaire, tout en prétendant respecter les règles éthiques.

89. Les entreprises d'armement ont réalisé des profits presque records en équipant Israël d'armes de pointe qui ont dévasté une population civile pratiquement sans défense. Les machines des géants mondiaux de l'équipement de construction ont joué un rôle déterminant dans la destruction de Gaza, empêchant le retour et la reconstitution de la vie palestinienne. Les conglomérats miniers et d'énergie extractive, tout en fournissant des sources d'énergie civile, ont alimenté les infrastructures militaires et énergétiques d'Israël – toutes deux utilisées pour créer des conditions de vie calculées pour détruire le peuple palestinien.

90. Tandis que le génocide fait rage, l'inexorable processus d'annexion violente en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se poursuit. L'agro-industrie continue de soutenir l'expansion de la colonisation. Les plus grandes plateformes de tourisme en ligne continuent de normaliser l'illégalité des colonies israéliennes. Les supermarchés mondiaux continuent de stocker les produits des colonies israéliennes. Et les universités du monde entier, sous couvert de neutralité de la recherche, continuent de profiter d'une économie désormais génocidaire. En effet, ils dépendent structurellement des collaborations et des financements des colons.

91. Les affaires continuent comme si de rien n'était, mais rien dans ce système, dont les entreprises font partie intégrante, n'est neutre. Le moteur idéologique, politique et économique persistant du capitalisme racial a transformé l'économie israélienne de remplacement et d'occupation en une économie du génocide. Il s'agit d'une « entreprise criminelle commune »<sup>318</sup>, où les actes d'un seul contribuent en définitive à une économie globale qui alimente, alimente et permet ce génocide.

92. Les entités citées dans le présent rapport ne constituent qu'une infime partie d'un réseau bien plus vaste d'entreprises impliquées, qui tirent profit des violations et des crimes commis dans le territoire palestinien occupé et les facilitent. Si elles avaient fait preuve de la diligence requise, ces entreprises auraient depuis longtemps cessé toute collaboration avec Israël. Aujourd'hui, l'exigence de responsabilité est d'autant plus pressante : tout investissement contribue à perpétuer un système de crimes internationaux graves.

93. Les obligations des entreprises et des droits humains ne peuvent être dissociées de l'entreprise coloniale illégale israélienne dans le territoire palestinien occupé, qui fonctionne désormais comme une machine génocidaire, malgré la décision de la Cour internationale de Justice de la démanteler totalement et sans condition. Les relations des entreprises avec Israël doivent cesser jusqu'à la fin de l'occupation et de l'apartheid et jusqu'à ce que des réparations soient accordées. Le secteur privé, y compris ses dirigeants, doit rendre des comptes, étape nécessaire pour mettre fin au génocide et démanteler le système mondial de capitalisme racialisé qui le sous-tend.

## VI. Recommandations

94. Le Rapporteur spécial exhorte les États Membres à :

a) Imposer des sanctions et un embargo total sur les armes à Israël, y compris tous les accords existants et les articles à double usage tels que la technologie et les machines civiles lourdes ;

(b) Suspendre ou empêcher tous les accords commerciaux et relations d'investissement, et imposer des sanctions, y compris le gel des avoirs, aux entités et aux individus impliqués dans des activités susceptibles de mettre en danger les Palestiniens ;

(c) Pour faire respecter la responsabilité, en veillant à ce que les entités corporatives soient confrontées à des poursuites judiciaires conséquences de leur implication dans de graves violations du droit international.

95. Le Rapporteur spécial exhorte les entreprises à :

(a) Cesser rapidement toutes les activités commerciales et mettre fin aux relations directement liées aux violations des droits de l'homme, y contribuant et les causant.

---

<sup>318</sup> Tribunal pénal international pour le Rwanda, Procureur c. Karemera et Ngirumpatse, Affaire No. ICTR-98-44-T, Jugement et peine, 2 février 2012, par. 62.

crimes internationaux contre le peuple palestinien, conformément aux responsabilités internationales des entreprises et au droit à l'autodétermination ;

b) Verser des réparations au peuple palestinien, notamment sous la forme d'un impôt sur la fortune de l'apartheid, sur le modèle de celui de l'Afrique du Sud post-apartheid.

96. Le Rapporteur spécial exhorte la Cour pénale internationale et les systèmes judiciaires nationaux à enquêter sur les dirigeants d'entreprises et/ou les personnes morales pour leur participation à la commission de crimes internationaux et au blanchiment du produit de ces crimes et à les poursuivre.

97. Le Rapporteur spécial exhorte l'Organisation des Nations Unies :

(a) Se conformer à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice 2024;

(b) Inclure toutes les entités impliquées dans l'occupation illégale israélienne dans le Base de données du HCDH (à rendre correctement accessible sur le site Web du HCDH).

98. Le Rapporteur spécial exhorte les syndicats, les avocats, la société civile et les citoyens ordinaires à faire pression pour que les boycotts, les désinvestissements, les sanctions, la justice pour la Palestine et la responsabilisation soient appliqués aux niveaux international et national ; ensemble, les peuples du monde peut mettre fin à ces crimes innombrables.

99. Le présent rapport est rédigé à l'aube d'une transformation profonde et tumultueuse. Les atrocités constatées à l'échelle mondiale exigent de toute urgence que justice soit rendue et que des mesures diplomatiques, économiques et juridiques soient prises contre ceux qui ont maintenu et profité d'une économie d'occupation devenue génocidaire. La suite des événements dépend de chacun.

## Annexe

### Aperçu du cadre juridique régissant la responsabilité juridique des personnes morales dans le territoire palestinien occupé

#### 1. Introduction

1. Cette annexe définit le cadre juridique international largement applicable à la responsabilité des entreprises en droit international. Le rapport présente les activités du secteur privé impliquées dans les territoires palestiniens occupés (TPO). Il vise à fournir des orientations sur l'interprétation et l'application des concepts juridiques et des constatations factuelles présentés dans le rapport principal. Sans prétendre à l'exhaustivité du droit international dans ce domaine, il présente les grands principes de la responsabilité des entreprises, notamment ceux applicables lorsque des entreprises<sup>1</sup> sont impliquées dans le déplacement de Palestiniens de leurs terres et leur remplacement par des colonies illégales, en violation du droit international. Les entreprises risquent d'être tenues responsables de comportements abusifs, voire criminels. Bien que la responsabilité et la complicité criminelle des entreprises dans des violations aient été clairement identifiées dans les TPO avant octobre 2023, des développements factuels et juridiques ultérieurs pourraient impliquer des sociétés en occupation illégale et génocide.

#### 2. Responsabilité des entreprises en droit international

2. Responsabilité des entreprises en cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le droit et les crimes de droit international sont régis par des instruments juridiques aux niveaux national, régional et international.

3. Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU) constituent le cadre normatif au niveau international pour la réglementation de la conduite des entreprises en matière de droits de l'homme.<sup>2</sup> Elles définissent les mesures que les États et les entreprises doivent prendre pour se conformer aux obligations existantes en vertu du droit international des droits de l'homme et ont déjà un impact significatif sur le droit et les politiques nationaux. En effet, les Principes directeurs des Nations Unies fournissent le prisme normatif permettant d'évaluer la conduite des entreprises afin d'établir des faits juridiquement pertinents dans les litiges mettant en cause leur responsabilité. Elles visent à la fois à prévenir les atteintes aux droits de l'homme et à garantir que des mesures correctives soient prises lorsque la conduite d'une entreprise cause, contribue ou est directement liée à de telles atteintes.<sup>3</sup> Il est crucial que des exigences normatives renforcées s'appliquent dans les contextes de conflit, d'occupation et de vulnérabilité structurelle, en particulier lorsque l'application nationale du droit international des droits de l'homme peut être faible ou compromise, rendant nécessaire une surveillance internationale.<sup>4</sup>

4. D'autres domaines du droit international établissent des obligations juridiques spécifiques pour les entreprises, notamment le droit international humanitaire – qui est contraignant pour les acteurs non étatiques impliqués dans les conflits armés<sup>5</sup> – et le droit pénal international, en vertu duquel des individus tels que les dirigeants d'entreprise, et de plus en plus les entreprises elles-mêmes, peuvent être tenus pénalement responsables<sup>6</sup>. Les tribunaux nationaux sont la juridiction principale pour faire respecter la responsabilité des entreprises en cas de violations des droits de l'homme et de crimes internationaux.

##### 2.1. Les États, principaux responsables des obligations

Le droit international confère aux États le rôle principal de veiller à ce que les personnes morales ne violent pas le droit international et respectent les droits de l'homme, dans le cadre de leur obligation de respecter, de protéger et de réaliser ces droits. En vertu du droit international des droits de l'homme, confirmé par la

<sup>1</sup> [A/HRC/59/23], par. 5

<sup>2</sup> Nations Unies, Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, [www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_en.pdf)

<sup>3</sup> UNGP 13

<sup>4</sup> PNUD, Diligence raisonnable renforcée en matière de droits de l'homme pour les entreprises dans les contextes de conflits : un guide, [www.undp.org/publications/heightened-human-rights-due-diligence-business-conflict-affected-contexts-guide](http://www.undp.org/publications/heightened-human-rights-due-diligence-business-conflict-affected-contexts-guide) (« PNUD HRDD renforcé »); Commentaire sur les Principes directeurs des Nations Unies n° 7; OCDE, Principes directeurs pour une conduite responsable des entreprises à l'intention des entreprises multinationales, [www.oecd.org/en/publications/oecd-guidelines-for-multinational-enterprises-on-responsible-business-conduct\\_81f92357-en.html](http://www.oecd.org/en/publications/oecd-guidelines-for-multinational-enterprises-on-responsible-business-conduct_81f92357-en.html)

(« Lignes directrices de l'OCDE »), para. 43

<sup>5</sup> A/75/212 (2020), paragraphe 10

<sup>6</sup> Voir la section 2.3

Selon les Principes directeurs des Nations Unies, les États peuvent être reconnus coupables de violation de leurs obligations en matière de droits de l'homme lorsqu'ils ne respectent pas ces obligations. prendre les mesures appropriées pour prévenir, enquêter, punir et réparer les abus commis par des acteurs privés lorsque des violations des droits de l'homme se produisent.<sup>7</sup> Les États ont l'obligation d'étendre cette réglementation et cette surveillance aux opérations des sociétés qui se déroulent en dehors de leur territoire, conformément aux obligations générales extraterritoriales en matière de droits de l'homme.<sup>8</sup>

6. Français En outre, en vertu des règles sur la responsabilité de l'État, les violations des droits de l'homme par des acteurs privés seront attribuées à un État lorsqu'une personne morale agit sur instructions de l'État ou sous son contrôle ou sa direction, est habilitée par la législation de l'État à exercer des éléments d'autorité gouvernementale ou lorsque l'État reconnaît et adopte la conduite comme la sienne.<sup>9</sup> En conséquence, les Principes directeurs de l'ONU exigent des États qu'ils prennent des mesures supplémentaires pour se protéger contre les violations des droits de l'homme par des personnes morales détenues, contrôlées par l'État ou recevant un soutien substantiel de celui-ci.<sup>10</sup>

## 2.2. Responsabilités des personnes morales

7. Français Les Principes directeurs des Nations Unies s'appliquent à toutes les entreprises, « quels que soient leur taille, leur secteur d'activité, leur contexte opérationnel, leur propriété et leur structure ». <sup>11</sup> La responsabilité des entités juridiques pour les violations des droits de l'homme et les crimes en droit international existe indépendamment de celle des États et indépendamment des mesures que ceux-ci prennent ou non pour garantir le respect des droits de l'homme. Par conséquent, les entreprises doivent respecter les droits de l'homme même si l'État dans lequel elles opèrent ne le fait pas, et elles peuvent être tenues responsables même si elles ont respecté les lois nationales du pays où elles opèrent. <sup>12</sup> En d'autres termes, le respect des lois nationales n'exclut pas/ne constitue pas un moyen de défense contre la responsabilité.

8. Les entreprises sont tenues d'éviter toute violation du droit relatif aux droits humains et de remédier aux violations résultant de leurs propres activités ou de leurs relations commerciales. Pour y parvenir, les Principes directeurs des Nations Unies établissent un « continuum d'implication » et les responsabilités associées. Ceux-ci reflètent la complexité des structures d'entreprise et des chaînes de valeur économiques, ainsi que le fait que la nature de l'implication d'une entreprise dans un impact particulier sur les droits humains peut évoluer au fil du temps. Ainsi, si elle ne prend pas les mesures appropriées, elle pourrait progresser sur ce continuum. Les activités d'une entreprise et ses relations peuvent être considérées comme faisant partie d'un écosystème qui, dans son ensemble (en commettant, en facilitant, en favorisant et/ou en tirant profit), peut avoir un impact négatif sur les droits humains, entraînant des violations.<sup>13</sup>

9. La responsabilité d'une entité corporative dépend principalement de la question de savoir si ses activités ou ses relations tout au long de sa chaîne d'approvisionnement/de valeur<sup>14</sup> risquent, ou sont en fait :

- (a) causant des violations des droits de l'homme<sup>15</sup>, en raison de ses propres activités étant essentielles à la des violations des droits de l'homme peuvent se produire.<sup>16</sup>
- (b) contribuant à des violations par ses propres activités, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une entité extérieure (gouvernement, entreprise ou autre). Cela inclut toute activité ou relation pour laquelle un lien de causalité peut être établi entre les activités de l'entité.

<sup>7</sup> A/HRC/4/35/Add.1 (2007); UNGP 1-7

<sup>8</sup> Commentaire UNGP 7, CCPR, Observation générale 31 (2004), paragraphe 10 ; CESCR, Observation générale 24 (2017), paras. 25-37 ; considérer CCPR/C/DEU/CO/6, paragraphe 16

<sup>9</sup> Articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, art. 5, 8, 9, 11 ; Observation générale 24 (2017) du CESCR, par. 11

<sup>10</sup> UNGP 4

<sup>11</sup> UNGP 14

<sup>12</sup> Principes directeurs 23 ; Principes directeurs 11 ; Principes directeurs de l'OCDE, par. 43 ; HR/PUB/12/02 (2012), pp. 13-14; [https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2024/06/20240328\\_Diligence\\_raisonnable\\_et\\_responsabilité\\_des\\_entreprises\\_dans\\_la\\_chaine\\_de\\_valeur\\_des\\_armes.pdf](https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2024/06/20240328_Diligence_raisonnable_et_responsabilité_des_entreprises_dans_la_chaine_de_valeur_des_armes.pdf).

<sup>13</sup> UNGP 13; Soumission (1.13.a)

<sup>14</sup> A/HRC/RES/17/4 (2011) ; Irene Pietropaoli, « Avis juridique d'expert : les obligations des États tiers et des sociétés de prévenir et punir le génocide », 5 juin 2024, [www.alhaq.org/advocacy/23294.html](http://www.alhaq.org/advocacy/23294.html), p. 38

<sup>15</sup> Remarque : les Principes directeurs des Nations Unies font référence à « l'impact négatif sur les droits de l'homme », ce texte utilise « violations des droits de l'homme » pour refléter le contexte des territoires palestiniens occupés. où des violations et des crimes se produisent

<sup>16</sup> UNGP 13, Soumission (1.13.b) p. 20

actions et la violation qui en résulte.<sup>17</sup> La causalité entre les actions de l'entité et l'abus qui en résulte sera considérée comme existante lorsqu'elle a facilité ou permis l'abus, a créé de fortes incitations pour qu'un tiers viole le droit international des droits de l'homme ou a entrepris des activités « parallèlement à un tiers, entraînant des impacts cumulatifs ». <sup>18</sup>

(c) directement liée à des violations par ses opérations, produits, services ou relations d'entreprise, même si elle ne doit pas nécessairement contribuer elle-même aux abus. <sup>19</sup>

10. Les Principes directeurs des Nations Unies attendent des entreprises qu'elles veillent à ne pas être impliquées dans des violations des droits de l'homme en effectuant périodiquement des vérifications préalables en matière de droits de l'homme (VPRH) afin d'identifier les préoccupations et d'ajuster leur conduite.<sup>20</sup> De plus, dans les situations de conflit armé, d'occupation et d'autres cas de violence généralisée, les entreprises sont censées exercer une vérification préalable renforcée en matière de droits de l'homme tout au long de la période du conflit.<sup>21</sup>

11. Dans le cadre de ce processus renforcé – impératif dans les Territoires palestiniens occupés – les entreprises devraient se poser trois questions concernant leurs actions et omissions :

- (a) Existe-t-il un impact négatif réel ou potentiel sur les droits de l'homme ou le conflit est-il lié aux activités, aux produits ou aux services de l'entreprise ?
- (b) Si tel est le cas, les activités de l'entité corporative augmentent-elles le risque de cet impact ?
- (c) Si tel est le cas, les activités de l'entité corporative seraient-elles en elles-mêmes suffisantes pour entraîner cet impact ?<sup>22</sup>

12. Pour répondre à ces questions, les entités corporatives doivent prendre en compte :

- Un conflit aura toujours des conséquences négatives sur les droits de l'homme. Par conséquent, une entité corporative opérant dans un conflit causera, contribuera ou sera toujours directement liée à des conséquences sur les droits de l'homme ;
- Les activités des entreprises dans une zone touchée par un conflit ne peuvent jamais être « neutres » ; même lorsqu'une entité commerciale ne prend pas parti dans un conflit, ses activités affecteront inévitablement la dynamique du conflit ;
- Les entités corporatives doivent respecter les normes du droit international humanitaire et l'obligation de prévenir le génocide, en plus des droits de l'homme.<sup>23</sup>

13. Sur la base de l'évaluation ci-dessus, une personne morale a des responsabilités juridiques particulières :

- (a) Lorsqu'elle cause des violations des droits de l'homme (réponses « oui » aux trois questions), elle a la responsabilité de cesser l'action et de fournir des recours et des réparations pour le préjudice causé.<sup>24</sup>

<sup>17</sup> Français Rachel Davis, « Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux zones touchées par un conflit : obligations des États et responsabilités des entreprises », *Int'l Rev. Croix-Rouge*, vol. 94, n° 887, (2012), p. 973 ; Tara Van Ho, « Définition des relations : « Cause, Contribue et Directement lié à » dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », *Human Rights Quarterly*, vol. 43, n° 4, (novembre 2021), p. 634 ; voir également Note du président des négociations sur la révision de 2011, concernant la terminologie relative à « Directement lié », Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (révision de 2011), <https://mneguidelines.oecd.org/global-forum/GFRBC-2014-financial-sector-document-3.pdf>.

<sup>18</sup> Ibid

<sup>19</sup> Irene Pietropaoli, « Avis juridique d'expert », p. 38.

<sup>20</sup> Commentaire des Principes directeurs des Nations Unies sur les Principes 17 et 19 ; Tara Van Ho, « Defining the Relationships », p. 631 ; John Ruggie, *Just Business: Multinational Corporations and Human Rights* (2013), p. 99 ; Surya Deva, « Lois obligatoires sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en Europe : un mirage pour les titulaires de droits ? », *Leiden Journal of International Law*, vol. 36 (2023), 389.

<sup>21</sup> UNGP 7 ; Guide renforcé de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme du PNUD ; [A/75/212](#) (2020) ; [A/HRC/17/32](#) (2011).

<sup>22</sup> Guide du PNUD sur la diligence raisonnable renforcée en matière de droits de l'homme ; p. 26.

<sup>23</sup> UNGP 7, 23 Commentaire ; PNUD, HRDD renforcée, p. 10 ; ONU, Cadre d'analyse des atrocités criminelles : un outil de prévention, 2014, [www.refworld.org/reference/manuals/un/2014/en/102631](http://www.refworld.org/reference/manuals/un/2014/en/102631) (« Cadre relatif aux atrocités criminelles ») ; [A/75/212](#) (2020), par. 43 ; [www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/OPTStatement6June2014.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/OPTStatement6June2014.pdf) ; Voir également : TL Van Ho et MK Alshaleel, « The Mutual Fund Industry and the Protection of Human Rights », *Human Rights Law Review*, vol. 18, n° 1 (2018).

<sup>24</sup> HCDH, La responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme : Guide interprétatif, 2017, [www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HR.PUB.12.2\\_En.pdf](http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HR.PUB.12.2_En.pdf) (« Guide interprétatif du HCDH »), p. 5 ; Tara Van Ho, « Définition des relations ».

- (b) Lorsqu'elle contribue à des violations des droits de l'homme (réponses « oui » aux questions 1 et 2, « non » à la question 3), elle a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou empêcher sa propre contribution aux violations des droits de l'homme (y compris en mettant fin aux relations), pour atténuer tout impact restant grâce à son influence et pour coopérer à la réparation du préjudice.<sup>25</sup>
- (c) Lorsqu'elle est directement liée à des violations des droits de l'homme (réponses « oui » uniquement à la question 1), elle est tenue d'utiliser son influence, y compris en collaboration, pour prévenir ou atténuer l'impact sur les droits de l'homme.<sup>26</sup> Si cette influence s'avère inefficace, elle doit envisager de mettre fin aux relations.<sup>27</sup> Le fait de ne pas se désengager d'un contexte à haut risque (malgré une diligence raisonnable) augmentera la responsabilité d'une entité corporative pour la violation.<sup>28</sup>

14. Un aspect crucial et souvent mal compris du cadre est que, lors de l'évaluation des actions des entreprises, c'est l'impact matériel des actions des entreprises sur la protection actuelle et potentielle des droits de l'homme et sur le contexte de conflit lui-même qui importe<sup>29</sup>, et non le degré de diligence exercé ou le degré de négligence<sup>30</sup>. En d'autres termes, ce qui importe, c'est la

La diligence raisonnable ne dégagera pas une entité commerciale de sa responsabilité.<sup>31</sup>  
les impacts sur les droits de l'homme et les mesures prises pour éviter ou gérer le risque.

15. Français Il est donc crucial d'identifier correctement la violation en question. Cela signifie que les entités commerciales doivent examiner si des violations spécifiques des droits de l'homme peuvent également être constitutives de violations plus structurelles et systémiques du droit international.<sup>32</sup> Selon les Principes directeurs des Nations Unies, la gravité des impacts sur les droits de l'homme déterminera leurs responsabilités et la suffisance des mesures prises pour prévenir, faire cesser et remédier aux violations graves.<sup>33</sup> Par exemple, une entité commerciale peut contribuer aux démolitions de maisons et aux déplacements forcés. Cependant, dans un contexte d'expansion des colonies, ou de crimes plus structurels, les actions de l'entité commerciale peuvent également être directement liées au maintien de l'apartheid, de la discrimination raciale et du génocide, ou contribuer à ces violations, lorsque le déplacement forcé systématique est une composante constitutive de ces crimes au fur et à mesure qu'ils se déroulent. Elles contribuent également intrinsèquement à la violation du droit à l'autodétermination.

16. En outre, la complexité des processus de HRDD attendus et l'urgence avec laquelle les entreprises doivent agir sont proportionnelles à l'ampleur, à la portée et au caractère irréversible des violations commises.<sup>34</sup> Dans les situations où il existe des preuves évidentes de violations continues et généralisées des droits de l'homme, l'entreprise doit traiter le risque d'implication comme un problème de conformité juridique et, dans les circonstances les plus extrêmes, cesser ses activités dans l'État en question. Une HRDD renforcée permet aux entreprises d'anticiper l'escalade des violations et de prendre les mesures nécessaires avant que celles-ci ne se matérialisent.<sup>35</sup> Le non-respect de cette obligation affecte le degré d'implication et la mesure dans laquelle leurs actions seront considérées comme suffisantes, ce qui a un impact sur les évaluations de responsabilité. Ainsi, une entreprise directement liée à son pays d'origine

<sup>25</sup> Commentaire UNGP 19, UNGP 22.

<sup>26</sup> Commentaire UNGP 17.

<sup>27</sup> Commentaire sur les Principes directeurs des Nations Unies 19 ; Guide interprétatif du HCDH, p. 7.

<sup>28</sup> Commentaire sur les Principes directeurs des Nations Unies n° 19 ; Tara Van Ho, « Définir les relations », p. 635 ; HCDH, Réponse à la demande de BankTrack pour des conseils concernant l'application des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans le contexte du secteur bancaire 5 (12 juin 2017), [www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/InterpretationGuidingPrinciples.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/InterpretationGuidingPrinciples.pdf), p. 7.

<sup>29</sup> John Ruggie et John Sherman, « Le concept de « diligence raisonnable » dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : un Réponse à Jonathan Bonnitcha et Robert McCorquodale », *The European Journal of International Law*, vol. 28, n° 3 (novembre 2017), pp. 923-924.

<sup>30</sup> UNGP 18 et commentaire ; soumission (1.5.b) ; Ruggie et Sherman, « The Concept of Due Diligence », p. 924. Voir David

Bilchitz et Surya Deva, « Les obligations des entreprises en matière de droits de l'homme : un cadre essentiel pour l'avenir » dans *Human Rights Obligations of Business: Beyond the Corporate Responsibility to Respect (CUP, 2013)*, p. 11

<sup>31</sup> Tara Van Ho, « Définir les relations », p. 631 ; Surya Deva, « Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme », pp. 395-396.

<sup>32</sup> UNGP 12 Commentaire, 14 Commentaire

<sup>33</sup> Principes directeurs de l'ONU 14 ; Principes directeurs de l'OCDE, p. 31 ; Soumission 1.3

<sup>34</sup> [A/75/212](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/InterpretationGuidingPrinciples.pdf) (2020), par. 13.

<sup>35</sup> [A/75/212](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/InterpretationGuidingPrinciples.pdf) (2020), par. 19-21 ; Cadre relatif aux atrocités criminelles ; Commentaire sur les Principes directeurs de l'ONU n° 17 ; Principes directeurs de l'OCDE, par. 50 et 51.

Les démolitions et le fait de ne pas mettre fin à ses relations se retrouveront à contribuer à cette violation, portant ainsi de plus grandes responsabilités.<sup>36</sup>

### 2.3. Lorsque la responsabilité peut impliquer une responsabilité pénale

17. Le fait de ne pas agir de manière responsable conformément au droit international peut impliquer les entités commerciales dans des violations plus graves donnant lieu à une responsabilité pénale, pour l'entité commerciale et/ou pour ses dirigeants.

18. Tirée de l'héritage des procès des industriels de Nuremberg<sup>37</sup>, la responsabilité des entreprises pour les crimes internationaux repose sur la reconnaissance du rôle crucial que joue l'économie en temps de guerre et de conflit<sup>38</sup> et sur le fait que les entités commerciales peuvent être impliquées dans des violations odieuses du droit international constituant des crimes internationaux.

19. Les dirigeants individuels peuvent être tenus pénalement responsables des actions de leurs entités commerciales, y compris devant la Cour pénale internationale.<sup>39</sup> Alors que, de plus en plus, les entreprises elles-mêmes pourraient également être confrontées à une responsabilité pénale en raison de la cristallisation émergente des principes juridiques internationaux coutumiers.<sup>40</sup> Cela inclut certaines juridictions nationales qui attribuent la responsabilité pénale aux sociétés,<sup>41</sup> et un nombre croissant de traités consacrent la responsabilité pénale des personnes morales, ce qui signifie qu'en vertu du droit international, les sociétés peuvent être pénalement responsables de crimes spécifiques, notamment le génocide,<sup>42</sup> l'apartheid,<sup>43</sup> le financement du terrorisme,<sup>44</sup> le crime organisé<sup>45</sup> et la corruption.<sup>46</sup>

20. La conduite des entreprises et de leurs dirigeants peut engager directement leur responsabilité pénale, mais constitue plus généralement une complicité ou une aide et une incitation à la commission d'un crime. Il peut s'agir d'instigation, de soutien moral<sup>47</sup>, ou d'incitation, de fourniture d'aide ou d'assistance ou de fourniture des moyens nécessaires à la commission d'un crime<sup>48</sup>, ou de création des conditions nécessaires à la commission d'atrocités criminelles<sup>49</sup>. Les tribunaux internationaux ont généralement jugé que la responsabilité pénale pour ces formes de complicité : a) peut être établie lorsque l'aide ou l'assistance a un effet matériel.

<sup>36</sup> UNGP 7, 13, 17, 19, 23 Commentaire.

<sup>37</sup> Affaire Krupp (États-Unis d'Amérique c. Alfred Krupp), jugement du 31 juillet 1948, dans les procès de criminels de guerre devant les tribunaux militaires de Nuremberg en vertu de la loi n° 10 du Conseil de contrôle, vol. IX ; Affaire IG Farben (États-Unis d'Amérique c. Carl Krauch et al.), jugement du 30 juillet 1948, dans les procès de criminels de guerre devant les tribunaux militaires de Nuremberg en vertu de la loi n° 10 du Conseil de contrôle, vol. VIII.

<sup>38</sup> Soumission (1.3) ; Anita Ramasastry, « Complicité des entreprises : de Nuremberg à Rangoon - Un examen des cas de travail forcé et de leur impact sur la responsabilité des sociétés multinationales » Berkeley Journal of International Law vol. 20, numéro 1, p. 91.

Annika van Baar, « Litiges transnationaux relatifs à l'Holocauste et responsabilité des entreprises pour les atrocités commises au-delà de Nuremberg » (19 février 2019) ; Jonathan Kolieb, « De l'autre côté du miroir : l'héritage confus de Nuremberg sur la responsabilité des entreprises en droit international », American University International Law Review, vol. 32, n° 2, (2017), p. 569, 582.

<sup>39</sup> Michael Kelly, Poursuivre les entreprises pour génocide (OUP, 2016) ; Communication 1.3 ; A/75/212, par. 11.

<sup>40</sup> Commission du droit international, Projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, avec commentaires, 2019, A/74/10, pp. 81-84, [https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/commentaries/7\\_7\\_2019.pdf](https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/commentaries/7_7_2019.pdf), Union africaine, Protocole portant amendements au Protocole relatif au Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme, 27 juin 2014, art. 46 (pas encore en vigueur) (forçer) ; Tribunal spécial pour le Liban, New TV SAL Karma Mohamed Tashin Al Khayat, affaire n° STL-14-05/PT/AP/AR126.1, décision du 2 octobre 2014 ; États-Unis c. Krauch, et. al, (l'affaire IG Farben), VIII Procès de criminels de guerre devant les tribunaux militaires de Nuremberg, iii-iv (1952) ; Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale, Rome, 15 juin-17 juillet 1998, Documents officiels, vol. III (A/CONF.183/13), art. 23, par. 6, note de bas de page 71.

<sup>41</sup> Code pénal organique intégral de l'Équateur, Registre officiel, Supplément, Année 1, n° 180, 10 février 2014, art. 90 ; [www.ipinst.org/wp-content/uploads/publications/businessand\\_intcrime.pdf](http://www.ipinst.org/wp-content/uploads/publications/businessand_intcrime.pdf)

<sup>42</sup> Convention sur le génocide, article VI ; Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro), arrêt, CIJ Recueil 2007, par. 420 ; Michael Kelly, Poursuites contre les sociétés pour génocide.

<sup>43</sup> Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (1973), art I(2).

<sup>44</sup> Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, art. 5

<sup>45</sup> Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, art. 10.

<sup>46</sup> Convention des Nations Unies contre la corruption, art. 26.

<sup>47</sup> Tribunal pénal international pour la Yougoslavie, Procureur c. Blaškić, affaire n° IT-95-14-A, 29 avril 2004, paras. 46-47.

<sup>48</sup> Le Procureur c. Akayesu, affaire n° ICTR-96-4-T, par. 533-538 ; Le Procureur c. Blagojević, affaire n° IT-02-60-T, par. 777 ; Tribunal pénal international pour le Rwanda, Procureur c. Kamuhanda, affaire n° ICTR-95-54A-A, jugement, 22 janvier 2003, par. 596.

<sup>49</sup> Tribunal pénal international pour le Rwanda, Procureur c. Nahimana, Barayagwiza et Ngeze, affaire n° ICTR-99-52-T, Arrêt, résumé, 3 décembre 2003, par. 973-974.

sur la commission du crime,<sup>50</sup> et (b) dépend des connaissances possédées par l'entité/le dirigeant sur la manière dont ses services ou activités seront utilisés, et de l'effet sur la commission du crime.<sup>51</sup>

21. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de démontrer que l'entité ou l'individu avait l'intention de causer le préjudice particulier ; il suffit qu'en fournissant un soutien logistique, financier ou opérationnel, ils aient eu une connaissance réelle ou implicite que les principaux auteurs étaient impliqués dans un crime donné,<sup>52</sup> ou, dans le cas de poursuites devant la CPI, qu'ils aient agi « dans le but de faciliter la commission d'un tel crime ». <sup>53</sup> Le contrôle financier et managérial sur une entité juridique impliquée dans le crime suffit à établir le fondement de la responsabilité pénale individuelle.<sup>54</sup> La jurisprudence a confirmé que les acteurs du secteur privé ne peuvent échapper à leur responsabilité en prétendant qu'ils ne faisaient qu'exécuter des contrats commerciaux.<sup>55</sup>

#### 2.4. Mécanismes d'application

22. Ce cadre international est applicable par le biais d'une série de mécanismes, notamment aux niveaux national et régional – établis par les États afin de remplir les obligations juridiques décrites à la section 2.1.

23. Pour de nombreuses entreprises, le risque d'atteinte à leur réputation découlant de leur implication dans des violations des droits de l'homme et des crimes internationaux constitue une motivation essentielle pour les encourager à adopter des pratiques respectueuses des droits de l'homme. La base de données des Nations Unies (voir 3.1 ci-dessous)<sup>56</sup>, par exemple, a considérablement sensibilisé les entreprises aux questions de responsabilité dans les territoires palestiniens occupés et a contribué aux décisions de désinvestissement.

24. L'examen de l'ensemble des mécanismes législatifs et politiques adoptés par les États dépasse le cadre du présent rapport. Dans de nombreux pays, les violations par les entreprises des normes de jus cogens, du droit international coutumier, du droit pénal international et du droit international des droits de l'homme sont opposables aux tribunaux, tandis que dans d'autres, le droit pénal national, le droit de la responsabilité délictuelle et de la négligence, ainsi que le droit des contrats offrent des mécanismes utiles aux victimes. Les Principes directeurs des Nations Unies peuvent et doivent être systématiquement utilisés pour fournir un cadre normatif permettant d'évaluer la conduite des entreprises et d'établir les faits juridiquement pertinents.

25. Parmi les exemples de responsabilité des entreprises pour violations du droit international, on peut citer : au Royaume-Uni pour les émissions toxiques d'une mine de cuivre gérée par une filiale,<sup>57</sup> aux Pays-Bas pour la fourniture de gaz neurotoxique à l'Irak,<sup>58</sup> en France pour les paiements à des groupes armés afin de maintenir une usine de ciment

<sup>50</sup> Français : Remarque : la norme pénale la plus courante exige « un effet substantiel » sur la commission du crime : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Le Procureur c. Tadic, affaire n° IT-94-1-T, 7 mai 1997, par. 688-692 ; bien que la CPI n'établisse pas une norme aussi élevée, un « effet » est suffisant : Cour pénale internationale, Le Procureur c. Bemba, affaire n° ICC-01/05-01/13, Jugement rendu en première instance conformément à l'article 72 du Statut, 19 octobre 2016, par. 90 ; Cour pénale internationale, Le Procureur c. Al Mahdi, affaire n° ICC-01/12-01/15, Décision sur la confirmation des charges, 24 mars 2016, par. 26 ; Voir Oona A. Hathaway et al., « Aid and Abetting in International Criminal Law », Cornell Law Review, vol. 104, (2019), pp.1606-1609.

<sup>51</sup> Tribunal pénal international pour l'Yougoslavie, Le Procureur c. Furundzija, jugement de première instance, affaire n° IT-95-17/1-T, 10 décembre 1998, par. 209 et 235 ; [www.icj.org/wp-content/uploads/2012/06/Vol.1-Corporate-legal-accountability-thematic-report-2008.pdf](http://www.icj.org/wp-content/uploads/2012/06/Vol.1-Corporate-legal-accountability-thematic-report-2008.pdf), pp. 9, 39-40 ; Irene Pietropaoli, « Expert Legal Opinion », pp. 18-19 ; considérer également l'affaire Lundin Oil devant le tribunal de district suédois, <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/lundin-petroleum-lawsuit-re-complicity-war-crimes-sudan/>.

<sup>52</sup> Le Procureur c. Akayesu, affaire n° ICTR-96-4-T, par. 541 ; Le Procureur c. Blagojević, affaire n° IT-02-60-T, par. 384, 777 ; Tribunal pénal international pour le Rwanda, Procureur c. Ntakirutimana et Ntakirutimana, affaire n° ICTR-96-10-A et ICTR-96-17-A, arrêt d'appel, 13 décembre 2004, par. 500-501, 551 ; voir également dans le contexte de la responsabilité de l'État : Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro), arrêt, CIJ Recueil 2007, par. 421 ; William A. Schabas, Genocide in International Law: The Crime of Crimes (CUP, 2009) p. 522.

<sup>53</sup> Statut de Rome, article 25(3)(c) (soulignement ajouté) ; Cour pénale internationale, Le Procureur c. Bemba, affaire n° ICC-01/05-01/13, Jugement de première instance rendu en vertu de l'article 74 du Statut, par. 97 (19 octobre 2016).

<sup>54</sup> Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux, Le Procureur c. Kabuga (affaire n° MICT-13-38-PT, Deuxième acte d'accusation modifié du Procureur, 1er mars 2021, paragraphes 9, 25, 30, 34.

<sup>55</sup> Procès de Bruno Tesch et de deux autres (affaire du Zyklon B) (1947) 1 Law Reports of Trials of War Criminals 93 (British Military Tribunal, Hambourg) pp. 102.

<sup>56</sup> A/HRC/RES/31/36 (2016) ; A/HRC/RES/53/25 (2023) ; Base de données des Nations Unies : [www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/regular-sessions/session31/base-de-donnees-hrc3136](http://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/regular-sessions/session31/base-de-donnees-hrc3136).

<sup>57</sup> Cour suprême du Royaume-Uni, Vedanta Resources PLC c. Lungowe [2019] UKSC 20.

<sup>58</sup> Tribunal de district de La Haye, Procureur c. Frans Cornelis Adrianus van Anraat, 23 décembre 2005, [www.internationalcrimesdatabase.org/Case/178/Van-Anraat/](http://www.internationalcrimesdatabase.org/Case/178/Van-Anraat/).

en cours<sup>59</sup> et en Suède pour avoir utilisé l'armée pour sécuriser les champs pétroliers au Soudan.<sup>60</sup> Aux États-Unis, une action civile en vertu de l'Alien Torts Statute, en vertu de laquelle les tribunaux américains peuvent tenir les sociétés américaines responsables de « violations du droit des nations »,<sup>61</sup> a conduit à un accord avec une compagnie pétrolière américaine pour sa complicité dans des violations au Myanmar.<sup>62</sup>

26. Lorsqu'une personne morale tire profit d'actions qui constituent un crime international (par exemple, un crime de guerre, un génocide, un apartheid ou un acte d'agression), cela peut également constituer le crime sous-jacent d'une infraction en vertu de la législation sur le blanchiment d'argent et les produits du crime qui existe dans de nombreuses juridictions nationales,<sup>63</sup> qui, si elle est prouvée avec succès, peut infecter toutes les transactions des entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, telles que la fourniture d'assurances, de services technologiques, de comptabilité juridique et de services bancaires.<sup>64</sup>

27. Des lois nationales sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme existent désormais dans plusieurs États, dont la France,<sup>65</sup> l'Allemagne,<sup>66</sup> la Norvège<sup>67</sup> et la Suisse,<sup>68</sup> et on peut s'attendre à ce que leur nombre augmente dans les États de l'UE après l'adoption de la directive de l'UE sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de durabilité en juillet 2024.<sup>69</sup> sous réserve des modifications proposées.<sup>70</sup> Ces lois établissent des mécanismes de surveillance et d'application par le biais d'ordonnances injonctives et de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives.<sup>71</sup> Elles sont souvent complétées par des réglementations applicables à des secteurs particuliers, tels que les articles de cybersurveillance à double usage,<sup>72</sup> travail forcé<sup>73</sup> et entités déclarantes non financières.<sup>74</sup>

28. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises ont ouvert de nouvelles possibilités de contrôle.<sup>75</sup> Ceux-ci exigent que les 51 États adhérents, y compris Israël,<sup>76</sup> établissent des points de contact nationaux (PCN) pour promouvoir les principes directeurs et créer un mécanisme de réclamation non judiciaire permettant aux ONG, aux syndicats, aux personnes et aux communautés concernées de déposer des plaintes concernant les opérations directes ou les chaînes d'approvisionnement des entreprises.

<sup>59</sup> "Communiqués de Presse: Lafarge Poursuivi Pour Financement Presume de Terrorisme" (15 November 2016). Cour de cassation, [7 September 2021] Pourvoi No. 19-87.036; [www.asso-sherpa.org/lafarge-in-syria-french-supreme-court-issues-decisive-ruling-on-charges-faced-by-the-multinational](http://www.asso-sherpa.org/lafarge-in-syria-french-supreme-court-issues-decisive-ruling-on-charges-faced-by-the-multinational).

<sup>60</sup> [www.business-humanrights.org/en/latest-news/lundin-petroleum-lawsuit-re-complicity-war-crimes-soudan/](http://www.business-humanrights.org/en/latest-news/lundin-petroleum-lawsuit-re-complicity-war-crimes-soudan/).

<sup>61</sup> Alien Torts Statute, 28 US Code, para. 1350 ; voir les décisions de la Cour suprême dans les affaires *Sosa c. Alvarez-Machain* ; *Kiobel c. Royal Dutch Pétrole* ; *Jesner c. Arab Bank* et *Nestlé c. Doe* ont sévèrement restreint la portée du Statut ces dernières années ; voir Federica Violi, « Navigating Corporate Accountability in International Economic Law: A Critical Overview », (2024) dans Ioannis Papadopoulos, et al., (éd.), *Handbook of Accountability Studies: Politics, Law, Business, Work* (Elgar Publishing, à paraître en 2025).

<sup>62</sup> *Doe contre Unocal* (ci-après *Unocal*) <https://earthrights.org/case/doe-v-unocal/#timelineff69-1a905f26-f4b6>, *Wiwa contre Royal Dutch Petroleum Co* (*Wiwa*), *Talisman, Bowoto contre Chevron* (*Bowoto*), *John Does contre Exxon Mobil Corp* (*Exxon Mobil, Tinon*) et *Tinon Beanal contre Freeport-McMoran Inc.* (*Beanal*). 7

<sup>63</sup> Loi de 2002 sur les produits du crime (Royaume-Uni)

<sup>64</sup> Considérez l'affaire Congrès mondial ouïghour contre Agence nationale contre la criminalité [2024] EWCA Civ 715.

<sup>65</sup> French Duty of Vigilance Act 2017, LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

<sup>66</sup> Loi allemande sur les obligations de diligence raisonnable des entreprises dans la chaîne d'approvisionnement 2021 dans *Supply Chains*, 16 juillet 2021.

<sup>67</sup> Loi norvégienne sur la transparence de 2021, loi relative à la transparence des entreprises et au travail sur les droits humains fondamentaux et le travail décent conditions de travail, <https://lovdata.no/dokument/NLE/lov/2021-06-18-99>.

<sup>68</sup> Loi suisse sur le devoir de diligence de 2021, Nicolas Bueno, « La législation suisse sur le devoir de diligence en matière de droits de l'homme : entre droit et politique », *Business and Human Rights Journal*, vol. 6, n° 3 (2021), pp. 542-549.

<sup>69</sup> Directive de l'UE sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de durabilité, 2024/1760, (juillet 2024).

<sup>70</sup> [www.business-humanrights.org/en/latest-news/eu-ohchr-publishes-commentary-on-omnibus-proposal-warns-that-omnibus-proposition-risque-de-recul-sur-csddd/](http://www.business-humanrights.org/en/latest-news/eu-ohchr-publishes-commentary-on-omnibus-proposal-warns-that-omnibus-proposition-risque-de-recul-sur-csddd/).

<sup>71</sup> [https://commission.europa.eu/business-economy-euro/doing-business-eu/sustainability-due-diligence-responsible-business/corporate-sustainability-due-diligence\\_fr#quelles-sont-les-obligations-des-entreprises](https://commission.europa.eu/business-economy-euro/doing-business-eu/sustainability-due-diligence-responsible-business/corporate-sustainability-due-diligence_fr#quelles-sont-les-obligations-des-entreprises) ; [www.morganlewis.com/pubs/2024/03/the-first-french-court-rulings-on-the-duty-of-vigilanc](http://www.morganlewis.com/pubs/2024/03/the-first-french-court-rulings-on-the-duty-of-vigilanc).

<sup>72</sup> Règlement (UE) 2021/821

<sup>73</sup> Règlement (UE) 2024/301

<sup>74</sup>

par exemple

[www.regjeringen.no/contentassets/9d68c55c272c41e99f0bf45d24397d8c/2022.09.05\\_gpgf\\_guidelines\\_observation\\_exclusion.pdf](http://www.regjeringen.no/contentassets/9d68c55c272c41e99f0bf45d24397d8c/2022.09.05_gpgf_guidelines_observation_exclusion.pdf); [www.ccc.ca/wp-content/uploads/2019/12/9.-CCC-Lignes-directrices-sur-la-diligence-raisonnable-en-matiere-de-droits-de-la-personne-Défense-Sécurité.pdf](http://www.ccc.ca/wp-content/uploads/2019/12/9.-CCC-Lignes-directrices-sur-la-diligence-raisonnable-en-matiere-de-droits-de-la-personne-Défense-Sécurité.pdf).

<sup>75</sup> Principes directeurs de l'OCDE.

<sup>76</sup> <https://mneguidelines.oecd.org/hcps/israel.htm>.

les entreprises opérant dans ou à partir d'un pays de l'OCDE,<sup>77</sup> et de recevoir un résultat de médiation ou une décision finale avec des recommandations.<sup>78</sup>

29. Lorsque des recours directs ne sont pas disponibles contre les personnes morales, il peut être possible de tenir les États responsables du non-respect de leurs obligations à l'égard des personnes morales relevant de leur juridiction.<sup>79</sup>

### 3. Application du cadre au territoire palestinien occupé

30. Dans le cas des Territoires palestiniens occupés, les entreprises sont depuis des décennies alertées du caractère généralisé et systématique des violations des droits humains qui y sont perpétrées. Une diligence raisonnable en matière de droits humains aurait permis d'identifier le risque que des entreprises soient tenues responsables de telles violations bien avant les événements catastrophiques survenus depuis octobre 2023 – a fortiori si les procédures renforcées requises avaient été respectées.

#### 3.1. Un contexte intrinsèquement illégal, progressivement exposé

Depuis 1967, les groupes de défense des droits de l'homme palestiniens et israéliens<sup>80</sup>, les principaux organes des Nations Unies<sup>81</sup> ainsi que les organes conventionnels de l'ONU<sup>82</sup>, les rapporteurs spéciaux<sup>83</sup>, les comités d'enquête<sup>84</sup> et les principales ONG internationales – dont Human Rights Watch<sup>85</sup>, Amnesty International<sup>86</sup>, Save the Children<sup>87</sup> et Oxfam<sup>88</sup> – ont systématiquement documenté les nombreuses violations de l'occupation israélienne, y compris les structures économiques qui la soutiennent.

32. Dans son avis consultatif de 2004, la CIJ a conclu que la construction par Israël du mur en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, violait des normes impératives du droit international, notamment le droit à l'autodétermination, l'interdiction de l'annexion et les obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment le crime de déplacement forcé.<sup>89</sup>

33. L'avis consultatif de 2004 a posé les bases des réponses de la société civile, telles que la campagne BDS<sup>90</sup> et les initiatives d'autres acteurs<sup>91</sup> qui se sont mobilisés autour du principe selon lequel ceux qui profitent de l'occupation doivent rendre des comptes. Face à la pression croissante, aux évaluations internes des risques et aux considérations stratégiques, plusieurs entreprises ont pris des mesures. Certaines ont cédé leurs investissements, comme KLP, de Caterpillar<sup>92</sup>.

<sup>77</sup> <https://mneguidelines.oecd.org/ncps/comment-les-ncps-treatent-ils-les-cas.htm>.

<sup>78</sup> Point de contact national du Royaume-Uni, déclaration finale : Les avocats des droits de l'homme palestiniens déposent une plainte auprès du Point de contact national du Royaume-Uni concernant la décision de JCB. 12 novembre 2021 ; Point de contact national espagnol, Déclaration finale : Comité de Solidaridad de la Causa Árabe (CSCA) et entreprise active dans le secteur de la construction, 25 mai 2022.

<sup>79</sup> Ralph Wilde, Avis juridique, 1er décembre 2024, [https://alhaqueurope.org/wp-content/téléchargements/2024/12/ralph\\_wilde\\_icj\\_opt\\_ao\\_thirdstateseu\\_legal\\_opinion.pdf](https://alhaqueurope.org/wp-content/téléchargements/2024/12/ralph_wilde_icj_opt_ao_thirdstateseu_legal_opinion.pdf), paragraphes 91 à 94.

<sup>80</sup> [www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/2025/01/14/punir-une-nation-1736840036.pdf](http://www.alhaq.org/cached_uploads/download/2025/01/14/punir-une-nation-1736840036.pdf) ; [www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/alhaq\\_files/publications/Annexion\\_Wall\\_english.pdf](http://www.alhaq.org/cached_uploads/download/alhaq_files/publications/Annexion_Wall_english.pdf) ; Anglais : [https://badil.org/cached\\_uploads/view/2021/04/19/wp-e-11-1618822997.pdf](https://badil.org/cached_uploads/view/2021/04/19/wp-e-11-1618822997.pdf) ; [https://badil.org/cached\\_uploads/view/2021/04/19/icl-wp12-eng-1618823024.pdf](https://badil.org/cached_uploads/view/2021/04/19/icl-wp12-eng-1618823024.pdf) ; [www.btselem.org/publications/fulltext/202101\\_this\\_is\\_apartheid](http://www.btselem.org/publications/fulltext/202101_this_is_apartheid).

<sup>81</sup> Résolutions 242 (1967), 338 (1973), S/RES/2334 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies

<sup>82</sup> CERD/C/113/3

<sup>83</sup> A/HRC/49/87 (2022) ; A/HRC/13/53 (2010)

<sup>84</sup> A/HRC/28/79 (2015) ; A/HRC/50/21 (2022)

<sup>85</sup> [www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecutio](http://www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecutio)

<sup>86</sup> [www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2022/02/israels-system-of-apartheid/](http://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2022/02/israels-system-of-apartheid/) ; [www.amnesty.org.uk/files/2018-09/3.%20Briefing%20de%20campagne%201%20-%20Israël%20Palestine%2050%20ans%20d'occupation.pdf?5wqeX6EBE\\_M50pnGGMD0t1UJj3FPvx6q=](http://www.amnesty.org.uk/files/2018-09/3.%20Briefing%20de%20campagne%201%20-%20Israël%20Palestine%2050%20ans%20d'occupation.pdf?5wqeX6EBE_M50pnGGMD0t1UJj3FPvx6q=).

<sup>87</sup> [www.unispal.un.org/content/uploads/2003/07/6bb117b13425504685256ea90055c8ab\\_assessment.pdf](http://www.unispal.un.org/content/uploads/2003/07/6bb117b13425504685256ea90055c8ab_assessment.pdf) ; [https://unispal.un.org/pdfs/GS\\_HumImplosion.pdf](https://unispal.un.org/pdfs/GS_HumImplosion.pdf).

<sup>88</sup> [https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file\\_attachments/bp104-palestiniens-cinq-ans-d-illegalité\\_4.pdf](https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file_attachments/bp104-palestiniens-cinq-ans-d-illegalité_4.pdf).

<sup>89</sup> Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, avis consultatif, 9 juillet 2004, CIJ Rapports 2004, par. 120-123 ; 163(3)(D)

<sup>90</sup> <https://bdsmovement.net/BNC>.

<sup>91</sup> [www.whoprofits.org/](http://www.whoprofits.org/) ; <https://afsc.org/> ; <https://dontbuyintooccupation.org/> ; <https://act.progressive.international/pastèque/>

<sup>92</sup> [www.klp.no/en/corporate-responsibility-and-responsible-investments/exclusion-and-dialogue/exclude-caterpillar-inc.pdf](http://www.klp.no/en/corporate-responsibility-and-responsible-investments/exclusion-and-dialogue/exclude-caterpillar-inc.pdf).

Fonds d'investissement stratégique irlandais de six sociétés israéliennes<sup>93</sup> et AXA de cinq banques israéliennes et Elbit Systems<sup>94</sup> – ou ont retiré leurs opérations du marché israélien, tout comme 95 CRH, 96 General Mills, 97 G4S, 98

Yokohama<sup>99</sup> et Pret a Manger, 100 et Ben & Veolia,

Jerrys continue de se battre pour mettre en œuvre sa décision de retirer ses ventes aux colonies contre les efforts de sa société mère Unilever.<sup>101</sup> Dans le secteur du sport, un plaidoyer soutenu a conduit Adidas, PUMA et Erreà à mettre fin à leur parrainage de l'Association israélienne de football.<sup>102</sup>

34. En 2016, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté la résolution A/HRC/RES/31/36, en vertu de laquelle le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a créé en 2020 une base de données (« base de données des Nations Unies ») répertoriant les entreprises qui ont « directement et indirectement permis, facilité et profité de la construction et de la croissance des colonies », identifiant dix types d'activités spécifiques.<sup>103</sup> Sa version la plus récente, mise à jour en 2023, répertorie 97 entreprises.<sup>104</sup> Bien qu'elle ne couvre pas l'ensemble des activités pertinentes, la base de données capture des éléments essentiels de la matrice complexe des entités commerciales impliquées dans le déplacement et le remplacement des Palestiniens.

### 3.2. Changement radical : procédures judiciaires internationales

35. Les récents développements juridiques concernant les territoires palestiniens occupés ont considérablement remodelé l'évaluation de la responsabilité des entreprises et de leur responsabilité potentielle.

36. L'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024, qui portait sur la légalité de la présence même d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, est particulièrement significatif. La Cour a déclaré illégale<sup>106</sup> la présence prolongée d'Israël sur l'ensemble du territoire, y compris son régime colonial – composé de sa présence militaire, de ses colonies, des infrastructures associées et du contrôle des ressources naturelles palestiniennes<sup>105</sup> –, sur la base de violations persistantes de deux normes impératives du droit international : le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et l'interdiction de l'acquisition de territoires par la force (annexion).<sup>107</sup> La Cour a également reconnu, entre autres, la violation de la norme intangible interdisant la ségrégation raciale et l'apartheid.<sup>108</sup>

37. La constatation par la CIJ d'une violation de l'interdiction du recours à la force qualifie effectivement l'occupation d'acte d'agression.<sup>109</sup> Par conséquent, toute transaction qui soutient ou maintient l'occupation et son appareil associé peut constituer une complicité dans un crime international au sens du Statut de Rome.<sup>110</sup> Bien qu'Israël, en tant que puissance occupante de facto, reste lié par le droit international humanitaire, l'illégalité de l'occupation signifie que toutes les actions administratives et militaires qu'il entreprend dans les territoires palestiniens occupés – du contrôle des visas, des permis

<sup>93</sup> [www.gov.ie/en/department-of-finance/press-releases/minister-mcgrath-notes-ntma-confirmation-of-divestment-from-certain-investissements-dans-le-territoire-palestinien-occupé/](http://www.gov.ie/en/department-of-finance/press-releases/minister-mcgrath-notes-ntma-confirmation-of-divestment-from-certain-investissements-dans-le-territoire-palestinien-occupé/).

<sup>94</sup> [https://hwkvufmfxjkrhbrfqkj.supabase.co/storage/v1/object/public/PUB/AXA\\_investments\\_Israeli\\_banks\\_report.pdf](https://hwkvufmfxjkrhbrfqkj.supabase.co/storage/v1/object/public/PUB/AXA_investments_Israeli_banks_report.pdf)

<sup>95</sup> [www.middleeastmonitor.com/20150829-veolia-completes-withdrawal-from-israel-in-victory-for-bds-campaign/](http://www.middleeastmonitor.com/20150829-veolia-completes-withdrawal-from-israel-in-victory-for-bds-campaign/)

<sup>96</sup> [www.crh.com/media/1062/dev-strat-update-07012016\\_2.pdf](http://www.crh.com/media/1062/dev-strat-update-07012016_2.pdf).

<sup>97</sup> [www.generalmills.com/news/stories/an-update-on-general-mills-joint-venture-in-israel](http://www.generalmills.com/news/stories/an-update-on-general-mills-joint-venture-in-israel)

<sup>98</sup> <https://mayafiles.tase.co.il/RHtm/1524001-1525000/H1524391.htm>; [www.g4s.com/news-and-insights/news/2017/06/29/sale-of-g4s-secure-solutions-israel-ltd](http://www.g4s.com/news-and-insights/news/2017/06/29/sale-of-g4s-secure-solutions-israel-ltd); [www.g4s.com/news-and-insights/news/2016/05/23/statement-regarding-the-sale-of-g4s-israel](http://www.g4s.com/news-and-insights/news/2016/05/23/statement-regarding-the-sale-of-g4s-israel)

<sup>99</sup> [www.yokohama.com/release/pdf/2024111414mg004.pdf](http://www.yokohama.com/release/pdf/2024111414mg004.pdf)

<sup>100</sup> [www.reuters.com/business/retail-consumer/british-sandwich-chain-pret-abandons-plan-open-israel-2024-06-03/](http://www.reuters.com/business/retail-consumer/british-sandwich-chain-pret-abandons-plan-open-israel-2024-06-03/)

<sup>101</sup> [www.unilever.com/news/press-and-media/press-releases/2021/unilever-statement-on-ben-and-jerrys-decision/](http://www.unilever.com/news/press-and-media/press-releases/2021/unilever-statement-on-ben-and-jerrys-decision/); [www.nbcnews.com/business/business-news/ben-jerry-s-withdraws-sales-israeli-settlements-clashes-parent-company-n1274403](http://www.nbcnews.com/business/business-news/ben-jerry-s-withdraws-sales-israeli-settlements-clashes-parent-company-n1274403); <https://fortune.com/europe/2025/03/19/unilever-oppressiveness-ben-jerrys-ceo-sacked-social-mission/>; [www.timesofisrael.com/ben-jerrys-founder-said-looking-to-buy-back-company-from-unilever-amid-israel-spat/](http://www.timesofisrael.com/ben-jerrys-founder-said-looking-to-buy-back-company-from-unilever-amid-israel-spat/)

<sup>102</sup> [www.bdsmovement.net/news/israel-football-association-loses-yet-another-sponsor](http://www.bdsmovement.net/news/israel-football-association-loses-yet-another-sponsor)

<sup>103</sup> A/HRC/22/63 (2013) par. 96 ; A/HRC/RES/31/36 (2016) ; A/HRC/43/71 (2020).

<sup>104</sup> [www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session31/database-hrc3136/23-06-30-Update-base-de-données-opt-colonies-israéliennes-hrc3136.pdf](http://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session31/database-hrc3136/23-06-30-Update-base-de-données-opt-colonies-israéliennes-hrc3136.pdf) paragraphe 14.

<sup>105</sup> Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris l'Est Jérusalem, avis consultatif, 19 juillet 2024, CIJ Recueil 2024, par. 111.

<sup>106</sup> Ibid., par. 155 et 261–264.

<sup>107</sup> Ibid., par. 173, 179 et 252.

<sup>108</sup> Ibid., par. 223-229.

<sup>109</sup> Ibid., par. 252-258.

<sup>110</sup> Statut de Rome, article 8 bis ; A/77/356, pour. 22.

et de mouvement, à l'incarcération et à la régulation économique – manque d'autorité légale en vertu du 111 droit international et devrait être considéré comme invalide.

38. Deuxièmement, la reconnaissance par la CIJ de la violation du droit à l'autodétermination éclaire à son tour l'interprétation de tous les droits de l'homme et des autres obligations juridiques qui en découlent. Comme l'a déclaré la Cour, le droit à l'autodétermination est le droit le plus fondamental et existentiel de tous les êtres humains, car il se rapporte à la capacité inhérente d'un peuple à exister et à se déterminer en tant que peuple sur un territoire donné, libre de tout contrôle et de toute occupation étrangers.<sup>112</sup> Sans ce droit, un peuple est incapable d'exercer un contrôle sur sa vie et ses ressources sur le territoire reconnu comme le sien par le droit international.<sup>113</sup>

39. Sur la base de l'avis consultatif de la CIJ, l'Assemblée générale des Nations Unies a exigé qu'Israël mette fin à sa présence illégale dans les territoires palestiniens occupés d'ici le 17 septembre 2025.<sup>114</sup> Jusqu'à ce que cela se produise, les États ne doivent pas fournir d'aide ou d'assistance ni conclure de transactions économiques ou commerciales, et doivent prendre des mesures pour empêcher les relations commerciales ou d'investissement qui contribueraient à maintenir la situation illégale créée par Israël dans les territoires palestiniens occupés.<sup>115</sup> Il convient de souligner que le fait que les États n'agissent pas conformément à la décision de la CIJ n'exonère pas les personnes morales de leurs responsabilités en vertu du droit international et des Principes directeurs des Nations Unies.

### 3.3. Crimes atroces

40. Cette situation persistante d'illégalité en toute impunité, avec les violations du droit international et les crimes internationaux qui y sont associés, a, comme on pouvait s'y attendre, donné lieu à de nouvelles violations flagrantes, constituant des atrocités criminelles, commises depuis octobre 2023. Celles-ci ont à leur tour précipité l'ouverture par la CIJ et la CPI de procédures concernant Israël : la première relative au génocide, la seconde aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité.

41. Le 26 janvier 2024, à la suite de la procédure Afrique du Sud c. Israël au titre de la Convention sur le génocide, la CIJ a ordonné à Israël de prendre « toutes les mesures » en son pouvoir pour prévenir les actes de génocide contre les Palestiniens,<sup>116</sup> et en mai 2024, la Cour a ordonné à Israël de « cesser immédiatement » les opérations militaires susceptibles d'engendrer des conditions de vie destinées à détruire.<sup>117</sup> Dans une procédure distincte, Nicaragua c. Allemagne, la CIJ a rappelé à tous les États « leurs obligations internationales relatives au transfert d'armes<sup>118</sup> aux parties à un conflit armé, afin d'éviter le risque que ces armes soient utilisées pour violer » le droit international.<sup>119</sup>

42. En avertissant explicitement les États de ce risque de génocide, les ordonnances de la CIJ ont mis en jeu l'obligation, prévue à l'article premier de la Convention sur le génocide, de « prévenir et punir » le génocide, exposant ainsi tous ceux qui continuent d'aider, d'encourager ou d'assister Israël à commettre de tels actes à une responsabilité internationale potentielle pour complicité de génocide.

43. En novembre 2024, la CPI a émis des mandats d'arrêt dans la situation dans l'État de Palestine contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant, au motif qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'ils portent une responsabilité pénale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

### 3.4. Conséquences pour les personnes morales

<sup>111</sup> Ralph Wilde, Avis juridique, paragraphe 45.

<sup>112</sup> Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris l'Est Jérusalem, avis consultatif, 19 juillet 2024, CIJ Recueil 202, par. 230-233 ; [A/77/356](#) paragraphes 16 à 18.

<sup>113</sup> [A/77/356](#) (2022) par. 237.

<sup>114</sup> [A/RES/ES-10/24](#) (2024), para. 2.

<sup>115</sup> Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris l'Est Jérusalem, avis consultatif, 19 juillet 2024, CIJ Recueil 202, par. 278-279.

<sup>116</sup> Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël), Ordonnance, 26 janvier 2024, CIJ Recueil 2024, par. 86(1)

<sup>117</sup> Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël), Demande de modification de l'ordonnance du 28 mars 2024, ordonnance, 24 mai 2024, CIJ Recueil 2024, par. 29, 57(2)(a).

<sup>118</sup> [www.un.org/unispal/document/arms-transfers-un-experts-20jun24/](http://www.un.org/unispal/document/arms-transfers-un-experts-20jun24/)

<sup>119</sup> Violations alléguées de certaines obligations internationales relatives au territoire palestinien occupé (Nicaragua c. Allemagne), ordonnance, 30 avril 2024, CIJ Recueil 2024, par. 22–24 ; Conséquences juridiques découlant de la politique et des pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif, 19 juillet 2024, CIJ Recueil 202, par. 285(7).

44. Les évolutions juridiques susmentionnées ont considérablement remodelé l'évaluation de la responsabilité des entreprises et de leur responsabilité potentielle, qui doit désormais être interprétée à la lumière de ces ordonnances et décisions des tribunaux internationaux.

45. L'ampleur et la gravité des violations commises tout au long des décennies d'occupation militaire israélienne – qui ont contribué à enraciner un régime d'apartheid colonial – auraient déjà dû alerter les acteurs du monde des affaires sur leur responsabilité d'éviter de causer, de contribuer à, Français ou être directement liés à des violations continues des droits humains, et la possibilité qu'ils aient pu être complices de la commission de crimes internationaux, par exemple en les aidant, en les encourageant et en les facilitant. L'économie politique de l'occupation israélienne exposée dans le rapport illustre l'imbrication de toutes sortes d'activités des entreprises avec le déplacement et le remplacement des Palestiniens dans les TPO. Au minimum, cela a directement lié ces activités des entreprises à un ensemble de violations enracinées et structurelles qui ont presque certainement déjà déclenché la responsabilité des entités commerciales de cesser tout engagement lié aux TPO en vertu des Principes directeurs des Nations Unies, sur la base de leur capacité limitée à exercer une influence afin de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs. Mais les procédures récentes et en cours de la CIJ et de la CPI ont levé tout doute possible et ont clairement averti les entités commerciales – qu'il s'agisse de filiales, de sociétés mères ou d'acteurs et investisseurs directs – du risque sérieux d'être impliquées dans de très graves violations du droit international, y compris des violations des droits humains et des crimes internationaux, et que leurs actions aient contribué ou se soient rendues criminellement complices de ces violations et crimes.

46. L'occupation illégale continue des territoires palestiniens occupés par Israël crée une situation intenable pour les entreprises qui souhaitent simplement poursuivre leurs activités comme si de rien n'était. La constatation que l'occupation est en soi illégale et que des crimes internationaux, dont un génocide et, sans doute, un crime d'agression, ont pu être commis, va bien au-delà d'un « risque accru » d'impact négatif sur les droits humains. Le secteur privé doit, dans son propre intérêt, reconsidérer d'urgence tout engagement lié à l'économie israélienne d'occupation et, désormais, de génocide.

47. L'avis consultatif de la CIJ impose aux entreprises une diligence raisonnable accrue en matière de droits de l'homme, qui doivent désormais s'attaquer à l'illégalité fondamentale au cœur de l'entreprise israélienne. Elles ne peuvent plus limiter leurs évaluations juridiques et leurs mesures d'atténuation aux questions relatives à la conduite spécifique d'Israël et au respect de certains droits de l'homme (par exemple, les droits environnementaux, des travailleurs ou des enfants, ou l'absence de garanties d'un procès équitable) et des cadres humanitaires.<sup>120</sup> Par exemple, l'incarcération de milliers de Palestiniens, que ce soit en détention administrative ou après avoir été condamnés par des tribunaux militaires, est illégale en raison de l'absence d'autorité légale et parce qu'elle s'inscrit dans un système de gouvernance utilisant l'incarcération massive de Palestiniens comme outil de répression systémique et de déplacement forcé, et non pas simplement en raison de l'absence de garanties d'un procès équitable. L'avis consultatif signale également que les entités corporatives doivent reconnaître la primauté du droit à l'autodétermination et sa fonction interprétative dans la construction de toutes les autres protections des droits de l'homme.<sup>121</sup> Cela signifie que les politiques des droits de l'homme et les cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance ne peuvent pas continuer à négliger le droit à l'autodétermination, qui est fermement ancré dans le droit des droits de l'homme,<sup>122</sup> reconnu comme un droit fondamental de tous les peuples et la condition préalable à tous les autres droits.<sup>123</sup>

48. Cela implique également de reconnaître que tout engagement avec le peuple palestinien et dans les territoires palestiniens occupés doit respecter son droit à l'autodétermination. Cela annule les justifications paternalistes fondées sur les obligations fiduciaires de la puissance occupante en vertu de la Quatrième Convention de Genève et invalide les justifications fallacieuses avancées par des entreprises, comme celle selon laquelle un investissement par l'intermédiaire d'Israël, occupant, pourrait également bénéficier aux Palestiniens, ou celle selon laquelle un désinvestissement aurait des conséquences néfastes sur les droits humains.<sup>124</sup>

<sup>120</sup> Ralph Wilde, Avis juridique, paras. 51-52.

<sup>121</sup> CCPR/C/70/D/547/1993, para. 9.2; CCPR/C/124/D/2950/2017, paras. 9.9-9.11; CCPR/C/124/D/2668/2015, paras. 1.4, 2.4, 6.11

<sup>122</sup> Article 1 commun au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et au Pacte international relatif aux

Droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

<sup>123</sup> A/RES/637(VII); CCPR Observation générale n° 12 (1984) para. 1.

<sup>124</sup> Commentaire des Principes directeurs de l'ONU sur la question 19; Tyler McCreary, « Historiciser la rencontre entre l'État, les entreprises et les autorités autochtones sur les terres gitxanes », Windsor Yearbook of Access to Justice, vol. 33, n° 3, (mai 2016), p. 18.

49. L'avis consultatif de la CIJ, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, impose aux entreprises la responsabilité prima facie de ne pas s'engager et/ou de se retirer totalement et inconditionnellement de toute transaction avec toute composante de l'occupation. Lorsque des entreprises ignorent cet avis, ne respectent pas leurs responsabilités au titre des Principes directeurs des Nations Unies et poursuivent leurs relations avec Israël, son économie, son armée et son secteur privé lié aux territoires palestiniens occupés, elles contribuent ou provoquent sciemment des violations, notamment le déni du droit des Palestiniens à l'autodétermination, l'annexion permanente du territoire palestinien ou le maintien de l'occupation illégale du territoire palestinien par Israël. L'escalade de la responsabilité juridique découle également du fait que le maintien de relations et d'activités dans un contexte aussi grave contribue à légitimer la conduite israélienne et à favoriser l'impunité, ce qui conduit à des comportements toujours plus flagrants. La normalisation de l'illégal est essentielle à la survie de l'entreprise coloniale israélienne.

50. Il s'agit d'une économie politique, toujours axée sur l'élimination, qui a viré au génocide. Les mesures conservatoires de la CIJ et les mandats d'arrêt de la CPI confirment ce fait : les entreprises – et leurs dirigeants – qui interviennent dans les territoires palestiniens occupés risquent d'être impliquées dans de graves crimes internationaux. Toute décision de poursuivre son engagement dans l'économie israélienne est donc prise en connaissance des crimes potentiellement commis et du fait qu'elles pourraient fournir un soutien matériel à Israël pour qu'il poursuive ces crimes.

51. Les entreprises et leurs dirigeants peuvent, et doivent, être tenus responsables, au civil comme au pénal, de tels agissements, en plus de la multitude d'autres crimes et violations des droits humains inhérents à l'économie d'occupation. Les actions que ces entreprises et leurs dirigeants accomplissent ou non, conformément à leurs responsabilités, au regard de ces évolutions juridiques et des Principes directeurs de l'ONU, revêtent une importance capitale pour les questions de preuve essentielles qui se poseraient lors de la détermination de leur responsabilité civile et/ou pénale.